

à Messieurs Les Quatre Ministres,

avec les sentiments respectueux de leur fidèle Bourgeois

(De Fauche Borel Conseiller

de Négation de S. M. le Roi

de Prusse

23 Dec. 1823.

N.° 2924. Vol.

Comp. 59 Tabl. ~~VI. 214.~~



77
Q 535

Bibliothèque publique
de Neuchâtel.

1798 **FAUCHE-BOREL** (Précis histor. des différentes missions dans lesquelles M. Louis) a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificat. Imprimé aux frais de l'auteur, 1815, in-8 br., 239 p. (132) 60 fr.

Joli frontisp. à l'aquatinte par Martinet. —

Ouvr. peu commun du célèbre agent des Princes pendant la Révolution. — Notre ex. est un des rares non cartonnés aux pp. 37-38, 96-97 et 99-100.

N^o 2924. 1 vol.

Comp. 23. Tab. 7—2.

Q 535

R264954960

PRÉCIS HISTORIQUE

DES

DIFFÉRENTES MISSIONS

DANS LESQUELLES

M. LOUIS FAUCHE-BOREL

A ÉTÉ EMPLOYÉ.



Martinet del.

Jazet sculp.

Mes Enfants, reservez moi vos bonnes dispositions pour des tems plus heureux et ne vous compromettez pas.

Déposé.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES

DIFFÉRENTES MISSIONS

DANS LESQUELLES

M. LOUIS FAUCHE-BOREL

A ÉTÉ EMPLOYÉ

POUR LA CAUSE DE LA MONARCHIE,

SUIVI

DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pœnam pro munere.

OVID. liv. 2, Métam.



PARIS,

IMPRIMÉ AUX FRAIS DE L'AUTEUR.

OCTOBRE 1815.

M. LE COMTE DE BLACAS

ET FAUCHE BOREL,

OU

PRÉCIS HISTORIQUE

DES DIFFÉRENTES MISSIONS DANS LESQUELLES M. LOUIS
FAUCHE BOREL A ÉTÉ EMPLOYÉ POUR LA CAUSE DE
LA MONARCHIE FRANÇAISE.

J'AVAIS consacré les vingt-cinq plus belles années de ma vie à servir de toutes mes facultés la cause du digne descendant d'Henri IV, je jouissais enfin du triomphe qu'elle avait obtenu; je voyais le petit-fils de Saint Louis remonté sur le trône de ses pères; je croyais n'avoir plus d'autre vœu à former que celui de voir se consolider une Puissance légitime qui devenait la garantie du bonheur de la France et de tous les états de l'Europe. Ce bonheur, hélas! fut de courte durée; à peine dix mois d'un règne de clémence et de modération se sont écoulés, que la plus affreuse conjuration ramène sur les côtes de France, l'homme qui en avait été pendant si long-temps le fléau, et qui n'avait dû la conservation de son

existence qu'à la générosité des Souverains Alliés. Le Roi est contraint de quitter sa capitale, où l'usurpateur entre escorté des ombres de la nuit et d'une partie des traîtres qui avaient préparé son retour.

Mon dessein n'est pas de mettre sous les yeux du public des faits aujourd'hui bien connus, je veux seulement rappeler des circonstances qui se rattachent à la conspiration, et démontrer qu'elle aurait été facilement déjouée si un ministre, comblé des faveurs de son Prince, n'eût pas écarté les hommes dévoués qui avaient des révélations importantes à communiquer. Je dois le dire, non à cause du mal qu'il m'a fait, mais à raison des maux dont il n'a tenu qu'à lui de préserver la France.

Je pourrais donc me borner aux détails particuliers de cette conjuration; mais comme il faut, pour qu'on apprécie justement ma conduite en cette circonstance, connaître celle que, depuis vingt ans, j'ai tenue à l'égard de Sa Majesté, le public me permettra bien sans doute de remonter à des époques déjà anciennes de la révolution française. J'ose me flatter qu'il trouvera dans mon récit des lumières nouvelles jusqu'à présent enveloppées de mystère, non seulement sur les différentes phases de cette révolution, mais encore sur quelques hommes de bien dont les actions ont été défigurées; sur d'autres qui célèbres dans un genre contraire, ont ensuite sincèrement tra-

vailé au rétablissement de la Monarchie; enfin sur ceux qui, revêtant plusieurs manteaux, trahissaient bientôt le maître qu'ils avaient servi la veille.

Né en Suisse, et tout adonné que j'étais à un vaste établissement typographique à Neuchâtel, je me vouai à la cause de Louis XVIII, et dès 1795 je fus chargé par S. A. Mgr. le Prince de Condé, d'une mission hasardeuse et délicate auprès du général en chef des armées républicaines du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Il s'agissait d'aller lui proposer d'employer ces armées pour rétablir le trône. Mais cette proposition devenait presque sans danger pour moi, parce que je la portais à un guerrier déjà illustre, d'une extrême probité, d'une pénétration rare, d'un sens droit, et d'ailleurs plein de bonnes intentions; c'est nommer le général Pichegru.

Je parvins jusqu'à lui, non sans peine, le 14 août; il adopta le principe, et consentit à se mettre en relation avec Son Altesse dès que je lui aurais apporté une lettre où ses plans se trouveraient consignés. Celle dont j'étais muni ne contenait que la preuve de l'authenticité de ma mission, et je la rendis au Prince en allant sur-le-champ solliciter auprès de lui la lettre que la circonstance exigeait. Son Altesse la fit aussitôt; et dans la nuit même, je me hâtai de la porter au général. Le

Prince y exprimait toute sa satisfaction de le voir disposé à concourir au rétablissement de l'ordre en France, par une mesure efficace autant que salutaire; il lui communiquait en même temps son chiffre de correspondance pour celle qui allait exister désormais entre eux; enfin il lui annonçait que je serais, aussi long-temps que le Général le voudrait, leur intermédiaire sous le nom de *Louis*, et que les communications transmises par moi seraient accompagnées de la plus scrupuleuse discrétion.

A l'heure indiquée (cinq heures du matin le 15 août), je me trouvai au rendez-vous que m'avait fixé le Général; mais je ne pus lui parler; il était forcé de partir avec son état-major; cependant il m'aperçut, et son regard sembla me dire de le suivre; j'arrivai presque sur ses pas à son quartier général à Altkirch, près Strasbourg, et je me fis annoncer comme ayant sept caisses de vin de Champagne à livrer au général, et désirant de savoir où je devais les déposer. Il comprend le vrai sens de cette annonce, descend au jardin; je l'accompagne chapeau bas: « Couvrez-vous, me dit-il, et surtout écartons toute apparence de mystère; » ensuite il prend la lettre du Prince, la lit, me la rend pour ne rien avoir sur lui qui pût le compromettre, et fait verbalement la réponse suivante, que je crois rendre ici mot pour mot.

« Assurez le Prince, me dit le général, assurez-le

» qu'il peut compter sur moi; je serai toujours
» digne de la confiance qu'il daigne m'accorder :
» mais ce qu'il me propose ne peut avoir lieu; je
» connais le soldat, il ne faut pas lui donner le
» temps de penser au premier mouvement; il
» faut l'entraîner, et non chercher à le décider.
» Dès que je l'aurai comme transporté sur la rive
» droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le Prince
» me désigne lui-même le point du fleuve le plus
» favorable pour qu'en le passant je me réunisse
» à son armée. Je crois que Neubourg ou Stein-
» stadt serait l'endroit le plus avantageux à cause
» de la position militaire du Prince; qu'il m'in-
» dique le jour et l'heure ainsi que la quantité
» d'hommes et l'espèce d'armes qui lui convien-
» nent. En passant, je laisserai mes pontons comme
» si ma première colonne devait être suivie d'une
» seconde; et, aussitôt arrivé sur la rive droite,
» je proclamerai la Royauté. Par ce moyen, douze
» à quatorze mille hommes d'élite des miens se
» joindront à l'armée du Prince; nous marcherons
» bras dessus, bras dessous; les places de l'Alsace
» s'ouvriront devant nous, et en quinze jours
» nous serons à Paris. Mais il faut que le Prince
» s'entende avec les Autrichiens pour qu'ils res-
» tent sur nos derrières. Il est inutile que je lui
» envoie un de mes aides-de-camp; il pourrait
» être aperçu, et le succès de notre plan serait
» peut-être compromis. Vous suffirez; puisque le

» Prince vous a chargé de ses instructions, il doit
 » ajouter une foi entière à ce que vous lui rappor-
 » terez de ma part. Il n'y a pas de temps à perdre,
 » retournez donc bien vite auprès de lui. » (1)

Quels succès merveilleux autant que faciles n'eût pas obtenus une telle manœuvre ? Le Prince de Condé et le général Pichegru à la tête des armées françaises, et des grenadiers français sous leurs ordres assuraient la victoire ; la Monarchie se trouvait par cela même rétablie, et la paix avec les coalisés ramenait la tranquillité en Europe.

Malheureusement il fallait que les Autrichiens donnassent leur adhésion à un plan aussi simple dans ses détails que facile dans son exécution. Le Prince Charles et le général Wurmser l'approuvèrent ; mais leur approbation était subordonnée à la sanction du conseil aulique.

Ce projet ne pouvait non plus s'exécuter sans des secours pécuniaires. Le Prince de Condé avait

(1) Ici l'on commence à découvrir l'esprit de duplicité qui a présidé à la rédaction des *Mémoires de M. de Mongaillard*, comme à sa conduite politique. Il était présent lorsque je rapportai au Prince cette réponse de Pichegru, et néanmoins il a osé dire qu'elle avait été défavorable, et que S. A. en avait été irritée. Il a prétendu, non moins fausement, qu'Elle avait insisté pour avoir un mot d'écrit du général, comme si Elle en avait eu besoin pour croire à ses bonnes dispositions déjà si bien démontrées ; soit par l'inaction soit par le mouvement de ses armées.

épuisé toutes ses facultés pour subvenir aux besoins de son armée; il crut devoir faire communiquer à M. Wickam tout ce qu'il venait d'apprendre sur la loyauté du général Pichegru, et il me donna l'ordre de me rendre à cet effet chez ce Ministre de Sa Majesté Britannique en Suisse.

M. Wickam me reçut avec bonté, il prit une connaissance exacte du plan qu'on avait formé; ensuite il m'indiqua la marche que je devais tenir en ce qui le concernait, et il m'engagea à repartir pour l'Alsace.

Je me rendis à Strasbourg, centre de l'armée française; j'y pris mon domicile, et, pour éloigner tout soupçon, je m'annonçai comme désirant acheter une maison pour y établir une imprimerie. J'assistais fréquemment aux ventes des biens nationaux; j'offrais des prix et je n'achetais pas; en même temps je cherchais à me lier avec les aides de camp du général Pichegru, les chefs de son état-major, le commandant de la ville et tous les officiers qui pouvaient avoir du crédit sur l'esprit du soldat.

Ma correspondance avec S. A. monseigneur le Prince de Condé et S. E. M. Wickam, était en pleine activité; mais pendant qu'on attendait l'agrément du conseil aulique, et les secours pécuniaires que le Ministre de S. M. B. devait procurer, un événement imprévu renversa toutes

les espérances, et détruisit le plan qui avait été si bien concerté.

Le général Pichegru tombait dans la disgrâce du Directoire, par les intrigues du général Hoche, jaloux de ses talens et de sa réputation.

En homme sage et prudent, il donna sa démission du commandement de l'armée du Rhin, et il se rendit à Paris.

Sur ces entrefaites, je fus arrêté à Strasbourg comme émissaire des émigrés et agent des Princes Français, d'après la dénonciation d'un sieur *Cotta*, rédacteur d'un journal (1).

(1) Ce *Cotta* avait écrit le 30 frimaire an 4 (21 novembre 1795), à l'administration du Bas-Rhin en ces termes : « Suivant la lettre d'un partisan éprouvé de la République en Allemagne, et qui m'est parvenue le 27 de ce mois, Fauche, libraire de Neuchâtel, est véritablement du nombre des émissaires de nos ennemis ; il fait des voyages avec un portefeuille garni de lettres de change considérables sur l'Angleterre et sur Hambourg. Il séjourne assez long-temps près les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, dont il a coopéré pour beaucoup à corrompre l'esprit ; et il va de là près la horde de Condé à Bâle. Il est arrivé le 28 octobre, la veille de la mémorable journée du 7 brumaire dernier, venant de Rastadt, à Schwetzingen, et a trouvé, par ses doubles liaisons, la porte de Manheim qui était bloquée, ouverte pour lui. J'ai dénoncé cela au ministre des relations extérieures et aux généraux en chef des susdites armées. J'en ai fait part ce matin aux commissaires du Directoire près les administrations des départe-

Cette dénonciation, contenant des faits vrais dans tous leurs détails, mit sur pied les autorités civiles et militaires. Je fus arrêté le 21 décembre 1795, par le major de la place, accompagné de six fusilliers. On agita la question de savoir, si je devais être envoyé comme espion devant une commission militaire. Je fus très scrupuleusement fouillé; on m'enleva mon porte-feuille et les papiers que j'avais sur moi, et après avoir mis le tout dans mon secrétaire, sur lequel on apposa les scellés, je fus conduit à la prison militaire de *Pont-Couvert*.

La seule crainte dont j'étais tourmenté, provenait d'une lettre que j'avais reçue, dans la journée même, de Monseigneur le Prince de Condé, et que je n'avais pas eu le temps de cacher à mon gré. C'était la seule pièce de conviction que l'on pût avoir contre moi. Par un bonheur inespéré, elle se trouva dans le secret de mon porte-feuille, que mes inquisiteurs ne soupçonnèrent point; le reste de mes papiers n'offrant rien qui pût les effaroucher, je fus bientôt rendu à la liberté.

temens du Doubs et de la Moselle, et du canton de Landau, comme aussi à l'administration de police d'ici. Dans ce moment l'inspecteur me fait savoir que Fauche se trouve à Strasbourg logé à la Maison-Rouge, depuis le 3^e brumaire. »

Cependant la démission du général Pichegru avait frappé d'étonnement Monseigneur le Prince de Condé, et toutes les personnes initiées dans le projet dont je viens de parler. S. A. ne pouvait prévoir les desseins ultérieurs que méditait le général, suivant les circonstances dans lesquelles il se trouverait placé. Lorsqu'il avait donné sa démission, il avait toutefois obtenu du Directoire un successeur, dont les principes lui convenaient autant que les talens.

A cette époque la République française étendait ses conquêtes en Italie. Buonaparte y menaçait de brûler les villes et les hameaux qui s'opposeraient à son passage, et déjà il se dirigeait du côté de Vérone, où Louis XVIII avait fixé sa résidence.

La République de Venise admirait l'héroïque imperturbabilité du Roi, qui ne pensait point à la sûreté de sa personne; mais elle craignait le courroux de ce général enivré de succès, qui s'avancait promenant partout la faux de la mort, et la torche de l'incendie. Dans ses craintes pour elle et pour le Roi, elle le pria, elle se vit même forcée de le sommer de sortir des états vénitiens.

Sa majesté, qui ne pouvait croire le danger imminent, fit à la sommation une réponse qui, si l'on veut, montrait en elle trop de sécurité, mais

qui prouvait en même temps une grande force de caractère, et le profond sentiment d'une dignité que l'adversité ne pouvait affaiblir. « J'exige avant mon départ, dit le Roi, qu'on raie du livre d'or, six noms de ma famille, et qu'on me rende l'armure dont mon aïeul Henri IV a fait présent à la République de Venise. »

Sa Majesté sortit de la ville et se rendit au quartier général de l'armée de Condé, à Riézel, où Elle arriva vers la fin de mars 1796.

Pendant le séjour qu'y fit Sa Majesté, Elle y donna de son courage, de sa présence d'esprit, et de sa bonté, une preuve admirable qu'il faut d'autant moins passer sous silence, qu'on y trouve en même temps celle des bonnes dispositions d'une portion de l'armée républicaine à son égard.

Le Roi revenait avec le Prince de Condé accompagné de son état-major, de passer une revue. Arrivé le long du Rhin, à un endroit où le fleuve pouvait être passé à gué, Sa Majesté se trouva en face d'un poste français, composé de vingt-deux hommes, à portée de fusil. L'état major du Prince criait : *Vive le Roi !* Emu par ce cri, le poste républicain cria de son côté : *Est-il bien vrai que vous ayez le Roi parmi vous ?* — *Oui, nous avons ce bonheur !* répondit spontanément l'état major. — *Où est-il,* répliqua le poste d'un ton respectueux ? A l'instant, et par un mouvement d'inspiration, tout

l'état-major met pied à terre, le Roi et le Prince de Condé à cheval s'avancent, se montrent; le poste agréablement surpris, se range sur une ligne, et chapeau bas : *nous voudrions bien pouvoir en faire davantage*, dirent unanimement les vingt-deux Français. Le Roi leur répondit ces mots pleins de bonté : *Mes enfans, réservez-moi vos bonnes dispositions pour des temps plus heureux, et ne vous compromettez pas.*

Ce conseil d'un père sage à ses enfans respectueux, fut répété de bouche en bouche, jusqu'au centre de l'armée; et tous les soldats regrettaient de n'avoir pas été du poste qui avait vu et salué son Roi.

On apprit bientôt que le général Pichegru, après avoir accompagné le général Moreau jusqu'à Strasbourg, s'était retiré à Arbois son pays natal. Sa Majesté me chargea d'une mission particulière auprès de lui, pour savoir comment accorder avec les plans du général, l'accomplissement de la sommation qu'Elle recevait du cabinet autrichien, pour s'éloigner de l'armée de Condé. (Voyez pièces justificatives.) (A)

Je m'acquittai de cette mission, et la réponse du général Pichegru fut : « qu'il ne voulait plus de » projets partiels et isolés, dont l'exécution, » disait-il, toujours arrêtée et empêchée, opère

» une diminution réelle de force et de moyens ,
 » sans produire d'autre effet que la crainte et le
 » découragement dans les esprits réunis et l'éloi-
 » gnement dans ceux qui sont disposés à se rap-
 » procher. De grands événemens militaires ,
 » ajoutait-il , peuvent amener des moments fa-
 » vorables ; je les saisirai , et le descendant de
 » Henri IV , peut compter sur mon dévoue-
 » ment. »

En me remettant cette déclaration signée de lui , le général me chargea de dire au Roi que , puisque le Cabinet de Vienne insistait , Sa Majesté ferait bien de se rendre dans le lieu qui lui serait assigné. *Partout où le Roi sera , me dit-il , les Français sauront bien le trouver.*

Pendant ce temps , les Royalistes préparaient dans l'intérieur de la France les moyens de lui rendre sa Monarchie. Ils s'occupaient de faire choisir des hommes probes et énergiques , pour députés au prochain corps législatif , et le général Pichegru devenu l'arbitre de l'esprit de son département , allait se faire nommer à cette Législature. Dans cet intervalle , le général Moreau continuait d'exécuter fidèlement les opérations militaires , d'après les conseils de son intime et brave compagnon d'armes. Mais les Autrichiens étaient battus en Italie , l'Empereur d'Allemagne demandait une trêve aux Français , et il pressait

l'exécution de la sommation déjà signifiée deux fois à Sa Majesté , de quitter l'armée de Condé.

Le Roi à qui cette sommation était faite pour la troisième fois , se rendit à Blankembourg dans le duché de Brunswick. Sa Majesté m'envoya à cette époque au Maréchal Wurmser et à l'Archiduc Charles , pour leur faire connaître l'utilité du séjour du Roi à l'armée. Le Prince me répondit : « Les intérêts du Roi mon cousin sont les nôtres ; » mais tant que je n'aurai pas carte blanche , il » n'y a rien à espérer du conseil aulique. »

Dans la route Sa Majesté faillit succomber sous les attentats de quelques factieux. Pendant qu'Elle se reposait à Dillingen , dans une auberge , un de leurs émissaires embusqué sous un portique en face , profita du moment où le Roi se mit à la croisée , pour tirer un coup de fusil sur sa personne auguste. La balle effleura son front et fit couler le sang ; une ligne plus bas , le crâne sautait. Tout ce qui entourait Sa Majesté , était dans la désolation. M. le duc de Fleury , M. le comte d'Avary et autres seigneurs , versaient des larmes. Le Roi , en étanchant lui-même son sang , rassurait ses fidèles sujets : « Vous voyez , leur » disait-il , jusqu'où se porte la rage aveugle des » méchants ; mais je prends l'engagement solennel » qu'à travers les embûches et les assassins , in- » voquant le Dieu tout-puissant et rappelant le

» retour de ses bénédictions sur la France , je
 » marcherai invariablement au but de mes tra-
 » vaux. Ne vous attristez pas , Messieurs ; si
 » vous perdez Louis XVIII , Charles X vous
 » reste. »

Je rejoignis le Roi à Villingen , dans la forêt Noire ; et je lui remis la lettre du général Pichegru , en assurant Sa Majesté , que bientôt il aurait un poste éminent à Paris , et qu'alors il pourrait servir efficacement la cause de la Monarchie. On s'occupait alors en France de faire les élections pour le corps législatif , et le Roi donna à ce sujet , le 10 mars 1797 , une proclamation aux Français. (Voyez pièces justificatives) (B). En effet , le général fut nommé député au conseil des Cinq-Cents , qui se constitua le 20 mai , et qui débuta par lui conférer la Présidence.

Je me décidai à venir à Paris , où les Princes souhaitaient que je me trouvasse ; et j'arrivai au moment où tous les partis se rattachaient au général Pichegru. Fidèle à sa promesse , et pour être en état de la mieux remplir , ce général se frayait un chemin à la dictature. Il fit un rapport sur la nécessité de réorganiser les gardes nationales , dans le dessein de les opposer aux troupes du Directoire. Quand il vit approcher celles-ci de Paris sur l'ordre des Directeurs , il s'en plaignit vivement au conseil des Cinq-Cents ; et tonnait contre

les mesures du Directoire qui ramenait le régime révolutionnaire, il proposa de fixer à ces troupes des limites constitutionnelles, qui les empêchassent d'arriver jusqu'au corps législatif. Enfin, il était parvenu à se faire nommer avec le général Villot, membre de la commission des inspecteurs de la salle du conseil. De concert avec un grand nombre de membres des deux conseils, le général Pichegru avait arrêté un plan de contre-révolution, qui devait s'exécuter le 19 fructidor (5 septembre 1797). Mais ce plan fut vendu par un traître, à Sottin ministre de la police. Le Directoire le déconcerta par son terrible mouvement du 18, où les chefs et les principaux agens de la révolution royaliste projetée pour le lendemain, furent pros crits avec tant de rigueur.

Lié à cet événement, je me trouvai nominativement enveloppé dans leur proscription. Errant d'asile en asile, je tombai dans la maison de M. David Monnier, avec qui j'avais des relations d'affaires commerciales; et le hasard m'y procura les élémens d'un nouveau projet, qui pouvait réparer quelque jour, les malheurs de la fatale journée du 18 fructidor. M. Monnier avait pour ami un secrétaire du directeur Barras, (M. Bottot) qui, fréquentant la maison, laissa entrevoir devant moi que, si l'on se fût confié à ce Directeur pour le projet royaliste du 19, il l'aurait secondé.

Je saisis avidement cet aveu , la conversation s'engage avec réserve, elle se continue les jours suivans, et le secrétaire de Barras , après s'être assuré que j'étais l'agent de Sa Majesté , me déclara le désir que ce directeur avait d'être utile à sa cause (1).

J'avais passé trois jours dans cette retraite , lorsque M. Monnier , encouragé par les premières ouvertures de Bottot , me fit plusieurs questions sur les intentions du Roi , sur ses dispositions envers des personnes qui avaient marqué dans la révolution par des actes qualifiés de crimes politiques et qu'on regardait comme irrémissibles. Je satisfis à ces questions en assurant M. Monnier que le Roi était bon , et qu'il ne fallait pas douter un instant qu'il n'étendît son indulgence , même ses faveurs , sur ceux qui , ayant de grands torts à se reprocher , chercheraient à les réparer par de grands services. Ma réponse , à ce qu'on m'assura , fut rendue mot pour mot à Barras , qui avoua à

(1) Barras n'était pas le premier conventionnel ayant voté la mort de Louis XVI qui eût désiré de rétablir la Monarchie , et placer Louis XVIII sur le trône. Dans le sein même de la Convention , Rovère , Aubry , etc. , avaient conçu ce dessein , qui finit par les conduire à Cayenne en 1797. Mais la Providence a voulu que le retour du Roi et le rétablissement du trône fût l'ouvrage d'un concours presque miraculeux de toutes les Puissances de l'Europe ; et pour qu'on n'en doutât point , Elle a permis que la preuve s'en renouvelât une seconde fois de la même manière.

Monnier que des rapports certains m'avaient fait connaître à lui comme l'un des principaux agents du Roi et du Prince de Condé, ajoutant que j'étais capable de traiter une affaire d'une si haute importance, et qu'il faciliterait volontiers mon départ pour me rendre auprès du Roi, à l'effet de prendre ses ordres.

Pour preuve de ses dispositions franches et loyales, M. Barras me faisait remettre par Monnier un passe-port sous le nom de *Borelly*; et comme il étoit difficile de sortir de Paris, (trois jours après le 18 fructidor), M. Monnier m'accompagna, avec un ordre particulier, jusqu'à Charenton, où je trouvai le brave Col. Pillichody qui m'y attendait, et qui connaît comme moi les dangers auxquels nous échappâmes jusqu'à la frontière. Il me tardait de me rendre auprès des Princes pour leur faire part de ma découverte et du parti qu'on pourrait en tirer. Le Roi étoit alors à Mittau; mais réfléchissant que je ne devais me présenter devant Sa Majesté qu'avec la preuve des fondemens sur lesquels j'établissais déjà de nouveaux projets, je me rendis à Londres où j'attendis les lettres qui pouvaient les justifier; elles devaient être adressées à Hambourg, et j'y avais expressément recommandé de me les faire parvenir.

C'est vers cette époque que plusieurs de nos amis, déportés à Cayenne, parvinrent à s'échapper de cette île qui devait être leur tombeau. J'eus le

bonheur inexprimable de serrer dans mes bras notre admirable Pichegru. Au récit de ses souffrances, je ne pus m'empêcher de verser des larmes sur le sort de ce nouveau Miltiade, à qui la France devait ses premières victoires, et qu'elle avait traité avec tant d'ingratitude.

Je lui fis part de mes nouvelles espérances, de la conduite que j'avais tenue jusqu'alors et de ce que je me proposais de faire. Mais le général avait éprouvé des perfidies et des malheurs qui le rendaient extrêmement défiant. Il se refusait à croire au changement sincère de Barras, ne pouvant concevoir qu'il voulût franchement le rétablissement du Roi légitime. Cependant l'incrédulité du général s'affaiblit en voyant bientôt des dépêches que je reçus enfin de Paris, et que je lui communiquai, ainsi qu'à l'un des Ministres de S. M. B. Tous deux m'engagèrent à passer de suite sur le continent pour m'entendre avec M. David Monnier, qui devait s'y être rendu, apportant des explications précises du Directeur Barras, tant sur les plans à suivre que sur les conditions auxquelles le Directeur devait s'engager à faire une révolution en faveur de la Monarchie; et le général Pichegru, de l'aveu du Gouvernement Britannique, promit de me suivre de près.

Les lettres qui m'étaient parvenues à Londres ayant éprouvé de longs retards pour des causes que peut-être on devinera, M. Monnier, après

m'avoir long-temps attendu à Hambourg, en était parti, croyant avoir rempli sa mission, parce qu'il en avait confié le secret à M. de la Maisonfort. Celui-ci s'était prévalu, pour l'obtenir, de ce que son royalisme était connu, de ce qu'il s'était associé au commerce de librairie de mon frère à Hambourg, et enfin de ce qu'il semblait être notoirement mon ami. Il se hâta, d'après cela, d'envoyer à Sa Majesté, qui était à Mittau, un compte détaillé de ce qu'il avait cru devoir faire, la suppliant d'accorder des pouvoirs pour qu'on traitât en son nom avec M. Monnier, qui devait revenir à Hambourg.

Le Roi envoya en conséquence M. le duc de Fleury muni des pouvoirs demandés ; mais M. de la Maisonfort s'était emparé de la confiance de M. Monnier qui ne put s'entendre avec l'envoyé de Sa Majesté, et à laqu'Elle il écrivit, le 7 mars 1797, que « son rôle était interverti, parce qu'au lieu de lui donner à lui-même la confirmation des pouvoirs qui lui avaient été transmis, Elle avait donné ces mêmes pouvoirs à M. le duc de Fleury. » Il finissait sa lettre par ces mots, très-digne de remarque. « Laissez approcher de V. M., Sire, le sujet très-fidèle, M. le marquis de la Maisonfort qui a obtenu une fois votre bienveillance et qui a partagé mes travaux. Il vous expliquera les détails que je ne peux vous expliquer moi-même ; il est autant que moi l'homme nécessaire à l'opération. *Sa discrétion extrême,*

« *sa modestie* , l'ont empêché de vous demander
 « des pouvoirs; l'intérêt de Votre Majesté m'oblige
 « à vous supplier de les lui accorder... Non , Sire,
 « ne chargez point de vos volontés auprès de moi
 « des hommes qui ne m'entendent pas... Consen-
 « tez , Sire , que vos sages volontés me parvien-
 « nent par cet ami ; c'est mon coopérateur ; il
 « n'a comme moi d'autre désir que de mériter
 « sa place dans sa propre estime , et de fuir le
 « champ de l'intrigue. »

Ces pouvoirs désirés par M. de la Maisonfort ,
 il n'osait plus les demander lui-même , d'après la
 réponse faite le 13 novembre précédent par Sa
 Majesté , à la lettre qu'il lui avait écrite ensuite
 des communications de M. Monnier. Le Roi y
 avait montré que sa confiance était en M. le duc
 de Fleury, se contentant de dire à M. de la Mai-
 sonfort : « J'attends de votre zèle que vous ne per-
 « diez pas un moment à le mettre en communica-
 « tion avec la personne venue de Paris. » Sa Majesté
 ajoutait , que si Elle n'écrivait pas à M. Fauche-
 Borel dans cette occasion , c'était parce qu'Elle
 ignorait s'il était à Hambourg. « Je ne lui écris
 « point , disait ce bon Prince ; mais les sentimens
 « que je vous exprime à son égard ne sont point
 « nouveaux pour lui. Vous ne trouverez pas non
 « plus étrange que ma sensibilité à son zèle soit
 « peut-être encore plus vive qu'au vôtre. Il n'est
 « Français que de cœur , vous l'êtes de naissance ;

« mais que Dieu nous aide, il ne tiendra qu'à
« *Louis* de le devenir aussi. »

Après avoir entendu M. Monnier, nous partîmes, M. de la Maisonfort et moi, pour aller à Mittau porter les dernières communications de l'envoyé de M. de Barras. Il demandait formellement que le Roi accordât des lettres patentes qui, tout en conservant la dignité du Monarque, assurassent à Barras sa tranquillité, ses propriétés et la bienveillance de Sa Majesté. Il donnait même un modèle de la forme particulière que devaient avoir ces lettres patentes, et enfin il ne dissimulait point que l'opération projetée de ce Directeur et les frais qu'elle pouvait exiger, mettaient Louis XVIII dans la nécessité d'y faire intervenir quelque Puissance. La magnanimité que Paul I^{er} avait mise dans sa conduite, en offrant à un Prince malheureux un asile dans ses Etats, faisait à Louis XVIII un devoir de communiquer à l'Empereur de Russie la situation dans laquelle il se trouvait. Cet état de choses rendant indispensables des voyages à Mittau et à Pétersbourg, il fut convenu que je m'y rendrais avec M. de la Maisonfort. Nous fûmes à Berlin pour y obtenir les passe-ports nécessaires; là il y eut, tant sur notre mission que sur tous les objets qui y étaient relatifs, trois conférences entre le général Stamford, le comte Panin, Ministre de Russie, le général Pichegru, MM. David Monnier, de la Maisonfort et moi.

Tout ayant été définitivement réglé, M. Mon-

nier retourna à Paris pour instruire Barras de ce qui s'était passé. On convint qu'après le retour de Mittau et de Pétersbourg, on se rendrait à Vesel, et qu'on en instruirait à point nommé M. Monnier, afin qu'il s'y rendît de son côté pour y faire l'échange de l'acceptation par écrit du Directeur Barras, avec les lettres patentes qu'on aurait obtenues.

Arrivé à Mittau avec M. de la Maisonfort, j'assistai, comme témoin, à une longue lecture qu'il fit à Sa Majesté de son travail sur le plan dont il s'agissait. Il y avait déjà sept quart-d'heure qu'elle durait, lorsque je l'interrompis pour en venir aux points sommaires, et je reçus à part, de M. le comte d'Avray, l'ordre de revenir secrètement le soir même pour en prendre de particuliers : il fut décidé que, pendant que M. de la Maisonfort irait à Saint-Pétersbourg pour communiquer ce nouveau plan à l'Empereur Paul, j'irais m'établir à Vesel pour correspondre avec M. Monnier, qui était rentré en France en attendant les lettres patentes sensées demandées par M. de Barras, et pour me mettre en rapport direct avec lui.

M. de la Maisonfort fut heureux dans sa mission, car non seulement il obtint que le projet fût approuvé par l'Empereur Paul, mais encore il reçut de ce Monarque une gratification de mille ducats, et se lia à Pétersbourg à M. de Blacas, à la fortune duquel il rattacha si avantageusement la sienne. Il revint ensuite à Mittau, où, pour

lui donner un témoignage de sa satisfaction , le Roi lui conféra la croix de Saint-Louis et le grade de colonel , afin de lui procurer l'honneur de dîner à la table des Princes. (C'était à l'époque du mariage de Madame la Duchesse d'Angoulême.)

Apprenant avec surprise que j'étais à Vesel, M. de la Maisonfort s'y rendit bientôt après ; mais il était sans mission particulière, et depuis deux mois j'attendais des réponses de M. Monnier. Nous supposâmes que la prudence de M. de Barras l'avait porté à intercepter notre correspondance pour s'assurer de notre sincérité. Mais cette précaution , que je pouvais soupçonner, ne me paraissait pas devoir apporter un retard aussi long au retour de Monnier près de moi. Impatient de savoir à quoi m'en tenir, je pris la résolution d'écrire au Directeur Barras , et je profitai du départ d'un courrier de S. M. Prussienne, qui était porteur des dépêches de ce Monarque pour son Ministre à Paris.

Ma lettre étoit conçue dans un sens tel que le Directoire pouvait en prendre communication. Elle fut remise dans une séance à Barras lui-même, qui ne pouvait alors se dispenser d'en donner lecture à ses collègues. M. de Talleyrand, Ministre des relations extérieures, qui étoit présent à cette séance , proposa de communiquer avec moi par le moyen de M. Eyriès, qu'il envoyait alors en mission à Clèves. Celui-ci vint me trouver à Vesel ; mais jugeant d'après sa conversation qu'il n'avait

pas l'ordre de retourner à Paris ; et que nos entretiens devaient être rendus par la voie de la poste, j'écrivis une seconde lettre au Directeur de Barras, pour lui témoigner combien il était dangereux de communiquer par cette voie ; et pour m'assurer s'il avait connaissance des voyages de Monnier ; je le priai de vouloir bien me l'envoyer lui ou Bottot, ce qui devait me donner la mesure du crédit de l'un et de l'autre. M. de Barras me répondit que Bottot était aux eaux, et il m'annonça M. Tropèz de Guerin, en qui je pouvais avoir une entière confiance. Celui-ci était tout à la fois l'envoyé du Directoire et le confident particulier du Directeur de Barras. A son passage à Clèves, il prit avec lui M. Eyriès, qui l'accompagna jusqu'à Vesel. Là, je fus bientôt convaincu que M. de Barras n'avait aucune connaissance de la négociation entamée par Monnier.

Toutefois, les qualités personnelles que je remarquai dans M. Guerin m'inspirèrent une confiance qui devint réciproque. Cette confiance était d'autant mieux méritée, que j'apprenais qu'il avait été employé dans des missions importantes sous M. le comte de Vergennes, et qu'il connaissait particulièrement M. le comte de Saint-Priest, alors Ministre du Roi ; et tout ce qu'il me dit de la situation de la France et de la nécessité d'un changement prochain, me fit connaître combien il s'estimait heureux de pouvoir porter au Directeur Barras les moyens que le Roi mettait dans ses

mains pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans sa Patrie. Je lui remis les lettres patentes du Roi pour M. de Barras. De retour à Paris, ce nouvel agent me manda que « tout allait au mieux; qu'il « fallait que nous eussions de la patience. » Il me donna encore la même assurance dans sa dernière lettre, en date du 29 vendémiaire, 19 jours avant le renversement qui se fit du Directoire au profit de Buonaparte, le 18 brumaire suivant. Attendez-moi, me disait-il; nous aurons de bonnes nouvelles à porter à vos Commettans.

Vers cette époque, Monnier, que ses voyages avaient rendu suspect, fut arrêté par la police, et ne dut sa liberté qu'à la protection de Barras, qui l'obtint de Fouché. Ce fâcheux événement du 18 brumaire, qui fit avorter un projet aussi bien concerté, eut des causes qu'on aurait vraisemblablement prévenues par son exécution bien plus prompte, si M. de la Maisonfort n'eût pas fait écarter l'intervention de M. le duc de Fleury, par des contestations sur ses pouvoirs.

Dans cet intervalle, les armées françaises en Suisse avaient saisi, parmi les bagages du général Korsakoff, une copie du plan approuvé par l'Empereur de Russie (*Voyez à la fin des pièces justificatives*), avec des instructions pour en secourir l'accomplissement. Sieyes, alors Ministre Français à Berlin, ayant acquis dans ses communications confidentielles avec le comte d'Haugwitz, quelque connaissance de ce projet, était revenu

brusquement en France , et s'y était fait nommer l'un des cinq Directeurs. Buonaparte, instruit de ce qui se passait en Europe , avait eu le temps de revenir d'Égypte. Il ne lui fallait, suivant la convention qu'il en avait faite à son départ, que l'appel d'un seul Directeur, même à l'insçu des autres, pour être autorisé à y laisser son armée et à repaître à Paris. Cette circonstance que j'ai apprise du Directeur Barras, explique l'impunité, la faveur même dont jouissait alors ce général, tout déserteur qu'il était de son armée, abandonnée en des contrées si lointaines et si périlleuses.

Mais il importe ici de reprendre la suite des événemens qui s'étaient passés dans le gouvernement français, depuis que Barras avait pris l'engagement de rétablir la Monarchie.

Le Directoire était alors composé de Barras, Laréveillère-Lépaux, Merlin, Treilhard et Sieyes. Barras avait un esprit naturel qui lui avait fait apercevoir les choses sous leur véritable point de vue, et ne lui avait pas permis de se tromper lui-même sur la fragilité du pouvoir dont il jouissait. Sentant bien qu'une crise était inévitable, il avait sagement pensé de la faire tourner à l'avantage de son parti et de son pays. Il avait tout à craindre si l'anarchie recommençait de nouveau ses fureurs. La Monarchie était donc le seul port de salut, le seul état où il pouvait espérer une existence agréable et paisible. Ces Considérations empêchent qu'on ne forme aucun

doute sur la sincérité des résolutions qu'il avait manifestées.

Larévèillère-Lépaux appliquait à la politique l'esprit de système qu'il apportait aux affaires de religion (1). Le triomphe de la secte théophilantropique était l'unique objet de ses vœux et de ses travaux. Persuadé que s'il n'y avait plus de République, il n'y aurait plus de théophilantropie, Larévèillère-Lépaux était un des plus zélés appuis du Gouvernement Républicain.

Merlin et Treilhard, tous deux avocats, ne doutaient pas que les affaires de la République Française ne dussent se mener comme celles des Républiques d'Athènes et de Rome. Ils se moquaient de Barras, qui n'improvisait pas aussi bien qu'eux, mais qui voyait les choses beau-

(1) Larévèillère avait été, pour cette double raison, extrêmement irrité d'un petit ouvrage historique sur ce qui s'était passé dans le plus secret de l'intrigue du *dix-huit fructidor*, où il avait joué le premier rôle comme président du Directoire. Dans cette production royaliste et très-piquante, il était ridiculisé sous le nom de *Mahomet théophilantrope*. Comme elle parut vers le 1^{er} janvier suivant, elle prit le titre ci-après, dans lequel se trouvait une allusion numérique au nom du Roi : *Étrennes aux Amis du XVIII*, ou *Almanach pour l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt XVIII*. L'épigraphe en était ce demi-vers connu, *Le vrai seul est aimable*; et on lisait ensuite ces mots : *Dédié à Mahomet théophilantrope*. En face du frontispice se trouvait une gravure où l'on voyait un polichinelle en costume de Directeur, et posé sur le point le plus

coup plus sainement. Du reste, ils se croyaient obligés d'être Républicains, par cela seul que Cicéron l'avait été. Leur parler du rétablissement

élevé d'un quart de cercle, figurant une portion du calendrier républicain. Le pied gauche du Directeur posait sur le 18 fructidor, tandis que ce polichinelle donnait un coup de son pied droit à la constitution de l'an III. Sur sa main gauche se balançait une petite figure à contre-poids: c'était la France; les contre-poids se composaient d'un bonnet rouge et d'une couronne; et la main droite de polichinelle, tenant un sceptre de fer posé sur la tête de la figure, la fixait en équilibre entre la force de l'un et de l'autre contre-poids. Le conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens étaient représentés dans le fond du tableau par des emblèmes analogues au caractère qu'ils avaient montré dans cette occasion. Barras, dit-on, rit beaucoup de cette gravure, et même de l'ouvrage, en présence de Laréveillère, qui n'en devint que plus furieux. Celui qu'on avait quelque raison d'en croire l'auteur fut arrêté, subit un long procès criminel qui se compliqua, parce qu'il fut alors dénoncé comme auteur de *l'Histoire du siège de Lyon*, publiée en deux volumes quelques semaines avant le 18 fructidor. Il faillit être condamné à mort, parce que les jurés déclarèrent unanimement que *les Étrennes aux Amis du XVIII* étaient contre-révolutionnaires; et il n'échappa au supplice que parce que sept d'entre eux refusèrent de se dire convaincus qu'il en fût l'auteur. Laréveillère dans son dépit le fit aussitôt livrer au bureau central de police, qui voulut le faire déporter à Sinnamary comme ecclésiastique: c'était l'abbé A. Gn., qui a dans la suite éprouvé bien d'autres persécutions non moins cruelles et beaucoup plus longues pendant les quatorze années de la tyrannie de Buonaparte.

de la Monarchie, c'eût été proposer à Brutus de rappeler les Tarquins.

Sieyes était sans contredit le plus habile des cinq Directeurs, si la finesse et la dissimulation pouvaient passer pour de l'habileté. Parlant peu, observant beaucoup, il attendait l'instant propice pour tirer parti des circonstances qui pourraient se présenter. Toutefois il était facile de pénétrer qu'il caressait intérieurement un projet favori qui n'était pas celui de replacer Louis XVIII sur le trône.

Barras avait beaucoup à se plaindre de Laréveillère, de Merlin et de Treilhard, qui ne laissaient échapper aucune occasion de contrarier ses idées. Il chercha donc à se rapprocher de Sieyes afin de s'en faire un appui. Sieyes parut se prêter volontiers aux avances de son collègue. Il s'établit bientôt entre eux une espèce d'intimité qui amena la confiance. Dans les épanchemens mutuels auxquels ils commençaient à se livrer, il était difficile qu'ils ne s'entretinssent pas de la situation de la République, et qu'ils ne cherchassent pas les moyens de sauver la France des déchiremens qui la menaçaient. Barras témoignait la plus grande estime pour les lumières de Sieyes; celui-ci, qui voyait bien où Barras en voulait venir, ne dissimulait pas la nécessité d'une réforme. Barras ajoutait qu'elle était indispensable, et il engageait Sieyes à méditer sur la nature et le sens de cette réforme. On imaginera facilement qu'à la suite de

quelques entretiens , où les interlocuteurs paraissent être si bien d'accord , ils décidèrent qu'il fallait absolument renverser la constitution de l'an 3 , pour y substituer autre chose. Mais qu'est-ce qu'on y substituerait ? Cela importait peu à savoir pour le moment ; ce qui importait le plus , c'était de renverser la constitution et d'établir un Gouvernement provisoire.

Ce principe une fois posé , les deux Directeurs travaillèrent sans relâche à préparer le mouvement nécessaire. D'abord il était essentiel de remplacer par trois hommes dévoués , ou pour le moins insignifiants , les trois collègues Merlin , Treilhard et Laréveillère-Lépaux , sur lesquels on ne pouvait pas compter. On commença par faire attaquer dans le Conseil des Cinq-Cents , la validité de l'élection de Treilhard ; il fut prouvé que cette élection était nulle , et Gohier fut nommé à sa place. Comme ce renvoi ne touchait ni Merlin ni Laréveillère-Lépaux , aucun d'eux ne réclama en faveur de Treilhard. Soit aveuglement , soit pusillanimité , ils se laissèrent tranquillement enlever un collègue dont la voix leur donnait la prépondérance au Directoire. Mais ils ne tardèrent pas à sentir les conséquences de son renvoi ; car peu de jours après , ils furent eux-mêmes attaqués et obligés de céder la victoire à leurs ennemis. On leur demanda leur démission le 30 prairial , et ils la donnèrent avec une soumission qui décélait leur imprévoyance , et la stupeur dont ils

étaient frappés : Moulins et Roger-Ducos les remplacèrent.

Maîtres du champ de bataille, n'ayant rien à redouter de leurs nouveaux collègues, Barras et Sieyes marchèrent rapidement au premier but qu'ils se proposaient, et pour lequel seul, au fond, ils étaient d'accord. Ils endoctrinèrent d'abord quelque membres des deux Conseils. Sieyes leur présenta la situation de la République sous des couleurs si lugubres, qu'ils en furent effrayés. Les armées étaient alors battues de toutes parts ; le trésor était sans argent, le crédit anéanti, les lois sans vigueur, la Vendée plus menaçante que jamais ; tel était le fond du tableau qu'il leur mettait sous les yeux. Tous les malheurs, disait-il, proviennent d'un vice fondamental dans la Constitution. Il fallait donc la refondre entièrement. Puis jetant en avant quelques grands mots, tels que *concentration d'autorité*, *balance de pouvoir* et autres de cette nature, il tâchait de développer les bases de la charte qu'il méditait. Du reste, il devait y avoir dans le nouvel ordre de choses, des places pour tout le monde ; cette assurance contribua beaucoup à aplanir les difficultés : une trentaine de membres des deux Conseils entra dans la ligue et promit de la servir de tous ses moyens.

Pour hâter la maturité du plan, on proposa de déchaîner pendant quelques jours les Jacobins, que l'on tenait muselés. La crainte des excès aux-

quels ils ne pouvaient manquer de se livrer, devait faire désirer au public un changement, et donner lieu à le provoquer. Le succès de cette mesure passa les espérances des conjurés. La réunion des jacobins au manège et leurs vociférations jetèrent la terreur dans l'âme de tous les honnêtes gens. Fouché de Nantes fut rappelé de La Haye et nommé ministre de la police. Sa pénétration fut prompte ; il se chargea du dénouement. Le premier acte de son ministère fut de chasser les jacobins du manège, ensuite de la rue du Bac, où ils s'étaient réfugiés. Leur rage était au comble, et Fouché manqua de devenir leur victime. En homme d'état il déjoua leurs complots, et parvint à les enchaîner de nouveau, quand l'effet qu'on attendait eût été produit.

Dès ce moment, ce qu'on avait désiré devenait inévitable, et il ne s'agissait plus que de fixer l'époque de la crise. On s'occupa de chercher parmi les généraux celui que l'on croirait le plus propre à favoriser le mouvement par son crédit sur les soldats. Les regards se fixèrent sur plusieurs de nos guerriers. On discuta leurs moyens, leur caractère et le degré de confiance qu'ils pouvaient mériter. Barras proposa Moreau ou Joubert ; ce dernier était un jeune homme plein de loyauté et de mérite. Sieyes et Fouché trouvèrent le premier trop rigide, et, après quelques objections,

ils acceptèrent le second ; mais ils exigèrent auparavant qu'il gagnât en chef une bataille ; cette condition ne pouvait qu'entraîner des retards défavorables aux vues de Barras. Joubert alla donc se mettre à la tête de l'armée d'Italie , afin d'acquérir le prestige de gloire qu'on exigeait de lui. Mais pendant ce temps, Lucien Buonaparte avait mandé à son frère en Egypte ce qui se passait, et l'avait instamment pressé de revenir sans délai. Soit qu'il agit selon les projets de Sieyes et de concert avec lui, soit qu'il en eut de particuliers conformes à l'ambition de son frère Napoléon pour le pouvoir souverain, il allait tous les soirs avec quelques députés, concerter des plans dans la maison de campagne qu'habitaient près de Bagatelle, madame Recamier et madame Bernard sa mère.

Barras fut déconcerté tout à coup dans ses combinaisons par la mort de Joubert, qui fut tué à la tête de son armée en Italie ; Sieyes ne fut en son particulier guère moins désappointé par la nouvelle qu'un vaisseau parti d'Egypte et sur lequel on croyait que Buonaparte se trouvait, avait été pris par les Anglais. Il fallait en revenir à Moreau ; on lui dépêcha un courrier en Italie, avec ordre de se rendre sur-le-champ à Paris.

Tout ce qui ne portait pas le caractère de la franchise déplaisait à ce général. On eut donc quel-

que peine à lui faire comprendre ce qu'on désirait de lui : il fallut lui parler au nom de la patrie en larmes pour qu'il se prêtât à une affaire qu'il regardait d'abord comme une intrigue. Enfin, persuadé qu'il s'agissait d'opérer le bien, il consentit à ce qu'on lui demandait. Mais on apprend à l'instant même que Buonaparte est débarqué à Fréjus : *La patrie est sauvée*, s'écrie Sieyes avec un transport involontaire, en recevant cette nouvelle ! Une exclamation aussi indiscrete aurait dû ouvrir les yeux à Barras ; mais il ne paraît pas qu'il en comprît le véritable motif. Moreau alors se réduisit à dire : *Vous n'avez plus besoin de moi, voilà l'homme qu'il vous faut pour votre mouvement ; adressez-vous à lui.*

Buonaparte ne fit point la quarantaine, ou pour mieux dire, on l'exempta de se soumettre à cette loi, ce qui indique assez qu'on craignait qu'il n'arrivât trop tard. A peine débarqué, il monta en voiture et se rendit précipitamment à Paris. Son arrivée fut envisagée sous divers points de vue par les différents partis, les uns regardèrent ce général comme un déserteur, les autres prétendirent que c'était la fortune de la France qui l'avait inspiré et qui l'avait préservé des dangers auxquels il avait échappé dans son voyage d'Alexandrie à Fréjus. Les premiers voulaient qu'on lui fît son procès ; les seconds préten-

daient qu'il fallait lui élever des autels, et ceux qui avaient provoqué son retour, eurent assez de puissance pour calmer tous les bruits qui étaient défavorables à leur héros. Buonaparte fut comblé de caresses au Directoire ; on donna des fêtes en réjouissance de son heureuse arrivée, et l'on peut dire qu'il montra beaucoup d'adresse dans l'étrange position où il se trouvait. Il ne pouvait se défendre du reproche d'avoir abandonné son armée sans permission et conséquemment d'avoir déserté. Son retour, puisqu'il n'était pas naturel, tenait évidemment à quelque complot. Afin de détourner l'attention publique qui aurait peut-être cherché à le pénétrer, Buonaparte affecta de s'occuper essentiellement de nouveaux plans de campagne pour la délivrance de l'Italie ; et tandis qu'on le croyait sérieusement livré à des projets militaires, il travaillait avec Barras et Sieyes aux préparatifs d'une révolution qui allait lui ouvrir le chemin du trône.

Comme je l'ai déjà dit, Barras et Sieyes avaient chacun leur plan secret pour profiter du mouvement qui allait avoir lieu. Chacun d'eux se flattait d'être à la tête du Gouvernement provisoire et de disposer ensuite de la France à son gré ; ils n'étaient d'accord que sur la crise préparatoire.

Barras croyant pouvoir compter sur Buonaparte dont il avait fait la fortune, lui confia ses pro-

jets. Il n'était pas venu dans la tête de ce Directeur qu'un tel homme eût assez d'ambition pour vouloir se faire le Souverain de la France. Il pensait que ce serait le mettre au comble de ses vœux que de lui fournir l'occasion d'atteindre au faite de la gloire et des honneurs, en remplaçant le Roi légitime sur le trône de ses pères. Buonaparte parut adopter avec empressement les propositions de Barras et tous deux convinrent de garder le secret vis-à-vis de Sieyes.

Celui-ci, de son côté, dévoila à Buonaparte ce qu'il avait appris à Berlin des projets de son collègue, et il le peignit comme un parjure qui, voyant la République en danger, voulait composer avec ses ennemis.

C'en fut assez pour le perfide autant qu'astucieux Buonaparte. Il établit aussitôt sa fortune sur cette double confiance.

Telle était la sécurité de Barras que le 29 vendémiaire, c'est-à-dire, 19 jours avant le 18 brumaire, il me faisait écrire par son confident, M. Tropez Guerin, la lettre dont j'ai déjà parlé, et dans laquelle se trouvaient encore ces mots consolans : « Annoncez à vos commettans que sous » peu de jours vous pourrez leur porter de bonnes » nouvelles. »

Tout était prêt pour l'exécution du mouvement projeté par les deux Directeurs, selon les vues

particulières de chacun d'eux; il ne s'agissait plus que de se distribuer les rôles. Dans les premiers jours du mois de brumaire an 8 (fin d'octobre 1799), les conjurés se réunirent à un souper chez madame Tallien. Il y fut arrêté que Barras , auquel il fallait faire espérer le plus beau rôle , puisque c'était lui qu'on voulait tromper , serait mis à la tête du Gouvernement provisoire avec le titre de premier Consul et qu'il aurait pour le seconder Sieyes et Buonaparte , sous la dénomination de 2°. et 3°. consuls.

Le souper fut extrêmement gai. Barras but complètement ; Buonaparte fit semblant de boire , et Sieyes se retrancha sur la délicatesse de sa santé , pour ne point prendre part aux toasts que l'on portait au salut de la République. Le premier se livra à toute la franchise d'une gaieté méridionale ; Buonaparte souriait , mais de ce souris qui , suivant Milton , contractait les lèvres de Satan , lorsqu'il passait en revue l'armée des anges rebelles avec lesquels il croyait détrôner l'Éternel. Quant à Sieyes , il se bornait à examiner si les portes étaient bien fermées , et si , à travers ces légers abris , les domestiques n'écoutaient pas ce qui se disait dans la salle à manger. Enfin le mouvement fut fixé au 28 brumaire. La nuit était déjà très avancée ; chacun se retira chez soi en se promettant bien de tromper ses complices ; mais la

*Vous êtes
vilain
fauche*

fourberie du Corse et sa fortune devaient l'emporter.

Dès le lendemain, Sieyes eut avec lui une entrevue secrète, rue Chanteraine, où il demeurait, dans le petit hôtel de sa femme Joséphine ; et là ils convinrent de devancer le jour qui avait été fixé pour le mouvement. Buonaparte, qui aimait les similitudes de dates, proposa le 18 brumaire comme devant aller de pair avec le 18 fructidor.

Cet avis fut adopté par Sieyes ; en conséquence les membres tant du Conseil des Anciens que de celui des Cinq-Cents qui devaient servir d'instrumens dans cette révolution (1) se rendirent le 16 brumaire entre dix et onze heures du matin chez Lemercier alors président du Conseil des Anciens qui demeurait à l'hôtel de Breteuil, près le Manège. On convint dans cette réunion que les Conseils et le Directoire seraient à l'improviste transférés à Saint-Cloud, et que cette translation serait proposée par la commission des inspecteurs au Conseil des Anciens. Ces hommes qui se croyaient des personnages importans, tandis

(1) Ces membres étaient Lucien Bonaparte, Lemercier, Boulay de la Meurthe, Regnier, Courtois, Cabanis, Villatard, Baraillon, Cornet, Fargues, Chazal, Boutteville, Vimar, Fregeville, Goupil Prefeln, Herwin, Cornudet, Rousseau, Leherry et Delcloy.

qu'ils n'étaient que les manœuvres d'une conjuration dont ils ne prévoyaient pas le but, ne se séparèrent qu'après avoir prêté serment de se garder un secret inviolable et en convenant que chacun d'eux s'aboucherait avec ceux de ses amis députés qu'il croirait pouvoir gagner par la promesse de bonnes places ou par la crainte de funestes ressentimens.

La nuit du 17 au 18 fut employée par les inspecteurs de la salle des Anciens à expédier les lettres de convocation pour sept heures du matin : Courtois l'un d'eux s'était chargé de les envoyer de manière qu'elles ne parvinssent qu'à dix heures aux membres dont on pouvait craindre l'opposition, tels que Montmayou, Lesage-Senault, Moreau de l'Yonne, Philippe du Léman, etc. Le nombre de ceux-ci fut de soixante à quatre-vingts. La plupart des autres n'avaient pas besoin d'avis puisqu'ils connaissaient le complot; ils avaient promis de se trouver dans la salle à l'heure convenue sans attendre chez eux la lettre de convocation. Courtois répondit lestement ensuite à ceux qui se plaignaient de ne l'avoir pas reçue à temps, ou même de n'en avoir reçue aucune. « Je ne conçois pas cette omission; mais » puisqu'elle est sans remède, il est inutile de » réclamer. » A dix heures le Corps-Législatif ainsi composé avait déjà décrété que les deux

Conseils seraient transférés le lendemain à Saint-Cloud, et que toute délibération était interdite ailleurs, et avant ce terme; enfin que le général Buonaparte était chargé de l'exécution de ce décret.

Pendant que ces choses se passaient dans les Conseils, un aide de camp du général Beurnonville qui était informé de leur réunion imprévue, se rendit chez madame Tallien pour l'en instruire. Elle ne peut croire à la perfidie de Buonaparte; elle cherche à se persuader qu'on n'a fait que devancer l'opération convenue pour le lendemain; mais bientôt mieux informée, elle court au Luxembourg où elle avait la liberté d'entrer à toute heure. Les choses étaient changées, la consigne était sévère, et nul ne pouvait parvenir jusqu'aux Directeurs. Cependant à force de sollicitations, madame Tallien arriva jusqu'à Barras, croyant être la première à lui faire connaître d'une manière précise la révolution qui détruisait son pouvoir. Le Directeur accoutumé aux vicissitudes révolutionnaires, lui répondit en haussant les épaules: *Que voulez-vous? ce b..... là nous a mis dedans!* Ce sont ses propres expressions.

Toutes les autres circonstances de cette journée et ses résultats sont trop connus pour que je les rappelle à nos contemporains; et l'on comprend aisément qu'elles firent cesser ma correspondance.

avec les amis de Barras ; il me fallut abandonner la partie et renoncer à mes espérances.

Désolé d'avoir vu échouer un projet dont la réussite paraissait assurée, je pris la résolution de partir pour Neuchâtel et de m'y livrer exclusivement aux soins de mes affaires personnelles ; mais bientôt, décidé par un ami d'une grande considération qui m'appellait à Londres pour que j'y établisse de société avec lui une imprimerie et une librairie française, je m'y rendis à cet effet. Alors se négociait le traité d'Amiens, et quelques personnes dévouées à la cause des Bourbons crurent qu'il importait plus que jamais de réconcilier le général Moreau qui était à Paris, avec le général Pichegru qui n'avait pas quitté Londres. Je fus choisi pour porter à Moreau les intentions amicales de son ancien compagnon d'armes.

Toujours plein de l'idée de servir la cause de la Monarchie, considérant d'ailleurs que le rapprochement de ces deux grands généraux pourrait lui devenir utile, je n'hésitai point à me charger de cette mission de paix. Il me semblait facile de réunir deux hommes qui, pleins d'estime l'un pour l'autre, ne se trouvaient divisés que par l'artifice des scélérats (1).

(1) Parmi les papiers trouvés dans les fourgons de Kinglin, et que le général Moreau fut forcé d'envoyer au Di-

Un mot de Pichegru devait lui rendre le cœur de Moreau. Cette mission était flatteuse pour moi ; et malgré les périls imminens qui me menaçaient , je partis pour Paris le 5 juin 1802. Le général Macdonald envoyait en même temps à Londres M. Paulet, son instituteur , pour communiquer avec le parti royaliste et conformément à mes instructions ; je vis plusieurs officiers généraux sur la discrétion et l'intelligence desquels Pichegru comptait essentiellement. Je trouvai Moreau sensible à la démarche que je faisais au nom de son ancien ami ; nos affaires prenaient enfin un tour avantageux , lorsque je fus arrêté par la police , et conduit au Temple sous la vague accusation de *conspirateur*. Malgré ce fâcheux événement , qui peut-être in-

rectoire , qui voulait s'en servir contre Pichegru , à la journée du 18 fructidor , était un projet de proclamation de Moreau , et dans laquelle on lisait ces mots : « Depuis long-temps je n'estimais plus Pichegru ». Ces expressions connues du public , jetèrent de l'odieux sur le caractère du général Moreau qui ne les avait employées que pour couvrir ses premières intelligences. Au lieu d'envoyer ces papiers au Directoire , il les adressa au Directeur Barthelemy , pour que celui-ci en fît l'usage qu'il croirait convenable. Le malheur voulut que deux jours avant l'arrivée du paquet , Barthelemy se trouvait arrêté. Au surplus , une explication a suffi , et cette circonstance n'a point altéré les sentimens qui unissaient ces deux grands généraux. Que disait Monk lorsqu'il a rétabli le Roi d'Angleterre ? « La politique a une règle qui n'est pas à la portée du vulgaire ».

flua sur les revers du nouveau projet qui s'ourdissait alors, je parvins, du fond de la tour du Temple, à ouvrir des communications avec le général Moreau, par le moyen de mon neveu qui avait pris un magasin de librairie dans l'hôtel où demeurait M. Fresnières, secrétaire de ce général.

Je lui fis remettre, par cette voie, la copie des lettres patentes qui avaient été échangées contre l'engagement souscrit de Barras pour le rétablissement de la Monarchie, et j'y joignis la lettre autographe du Roi, qui m'avait été adressée à ce sujet.

Je savais que le général Moreau pouvait compter sur l'appui de Barras, et qu'ils étaient en correspondance intime à cette époque.

Ma situation détermina le général Moreau à se servir d'un autre intermédiaire entre Pichegru et lui ; il chargea de sa confiance l'abbé David, ami de l'un et de l'autre, et il l'envoya à Londres à la fin d'octobre 1802, avec des lettres de plusieurs personnages marquans. L'abbé David qui, dans le principe, n'avait pas senti combien il importait de tenir secret le projet et les motifs de son voyage, en fit la confidence à son ancien ami M. Durand, avec lequel il avait précédemment rempli une mission auprès du Roi de Sardaigne. Celui-ci donna l'éveil à la police, qui fit arrêter l'abbé David à son arrivée à Calais. On lui prit tous ses papiers ; cependant il fut assez heureux pour soustraire la

lettre du général Moreau, en la glissant dans la doublure de son sac de nuit (1), celles de l'ancien Directeur Barthelemy et du général Macdonald, qu'il laissa dans son porte-feuille, ainsi que toutes les autres, ne contenaient guère que des complimens et des témoignages d'intérêt pour Pichegru, comme on l'a vu au procès où elles ont figuré. L'abbé David, amené au Temple, me raconta tous les détails de cette affaire sur laquelle on ne pouvait m'inculper. Son importance fut telle aux yeux de Buonaparte, qu'à chacun des interrogatoires que le préfet Dubois fit subir à l'abbé David, il venait y assister lui-même en secret, placé derrière un paravant, afin que rien ne lui en fût caché.

J'ai eu occasion de faire parvenir en Angleterre une copie de ces interrogatoires, par le moyen de lord Camelfort, en la lui remettant adroitement lorsqu'il quitta le Temple où il était prisonnier.

Il y avait environ dix-huit mois qu'on m'y retenait, lorsque Buonaparte, dont le projet était d'avilir Moreau afin de le faire périr sans exciter de vives plaintes dans le public, fit agir auprès de moi pour obtenir des aveux contre lui. Il n'est pas besoin que je dise qu'on échoua. Je conclusais toujours par protester contre ma détention, en me réclamant de ma qualité *de sujet prussien*, ce qui

(1) Cette lettre a été remise manuellement au général, par l'abbé David, dans la prison du Temple.

m'attira chaque fois la réponse outrageante que l'on se moquait de ma réclamation, que mon Roi n'était sans doute pas plus en Europe que les autres Rois, que la France ne craignait personne, et qu'elle ne voulait reconnaître les droits d'aucun protecteur; tel était surtout le langage que me tenait M. Réal.

Le général Pichegru sachant l'abbé David arrêté, avait cru pouvoir en sûreté lui substituer la famille *Lajolais* pour entretenir ses rapports avec le général Moreau, quoique celui-ci l'eût averti qu'il ne comptait guère sur la prudence de cette famille. En effet, elle eut la plus grande part aux indiscretions qui se commirent dans cette affaire. Elle eut l'imprudencę d'y faire entrer maladroitement le général *Georges*, en le mettant en relation avec Pichegru.

Le projet aurait eu une issue bien différente si on eût laissé au parti du général Moreau le temps de s'augmenter. Chaque jour, ce parti inquiétait de plus en plus celui de Buonaparte; mais la présence de Georges en France avec une portion de ses affidés, tous connus par la police, rendirent la surveillance très ombrageuse et très active sur tout ce qui arrivait d'Angleterre. On paraissait connaître les intentions de Pichegru, et l'on se persuadait que plusieurs des Princes français étaient déjà en France; de là ces recherches et ces

visites domiciliaires par lesquelles on inquiéta les Parisiens.

Quoiqu'enfermés au Temple, nous eûmes connaissance d'une partie de ce qui se passait, et l'abbé David, ainsi que plusieurs détenus en conçurent des inquiétudes pour le général Pichegru, s'il arrivait à Paris en cette conjoncture, suivant que des papiers publics l'avaient annoncé. Il fut en conséquence résolu entre nous que je tenterais tous les moyens imaginables pour obtenir ma liberté ou pour m'évader, afin de pouvoir me rendre auprès de ce général et le prévenir du danger qui l'attendait. Depuis dix-huit mois j'étais prisonnier; on devait me pardonner de vouloir cesser de l'être.

Le général Moreau, qui jusqu'alors n'avait eu aucune connaissance des rapports de Georges avec Pichegru, était dans une pleine sécurité; mais des arrestations nombreuses indiquaient assez l'étendue des révélations qui s'étaient faites et du péril que couraient les principaux acteurs de ce complot.

Malgré toutes les difficultés qui s'opposaient à mon évasion, et que devineront aisément ceux qui ont connu la tour du Temple, je parvins à m'en échapper (1), mais dix-huit heures après, je

(1) Les entreprises les plus difficiles, les plus hasardeu-

fus découvert dans l'asile perfide où je m'étais réfugié. La police attachait tant d'importance à

ses ne déconcertent souvent un grand courage , que parce que les moyens simples qui peuvent lui venir à l'esprit , paraissent trop en disproportion avec l'importance de l'effet qu'on désire. Je commençai par allécher le concierge par de bons dîners préparatoires , en fixant à part moi , celui du dénouement au 1^{er} de janvier 1804. Ces dîners se faisaient au greffe ; des personnes du dehors y étaient invitées ; mon neveu n'y manquait jamais. Dès le matin du premier jour de l'an , sous le prétexte des étrennes , je fis boire les guichetiers si difficiles à désaltérer , et je continuai de les abreuver tout le cours de la journée. Pendant le dîner , ceux des convives qui étaient dans mon secret , me forçaient , suivant nos conventions , de boire outre mesure du Champagne. J'y voyais deux avantages : le premier de renforcer de plus en plus ma hardiesse ; le second de me fournir d'avance une excuse d'égarement , si je venais à être surpris en me portant vers les dernières portes de la prison. J'avais aisément accoutumé le concierge à me voir lever de table pour aller chercher dans ma chambre quelque nouvelle bouteille de vin ou de liqueur. Il était déjà neuf heures ; on prenait le café : je sors comme si je me rappelaiss inopinément que j'avais quelque crème de la Barbade à rapporter. Le gosier et l'estomac du concierge l'aspiraient déjà. Je vais à ma chambre , je m'y affuble de la redingote de mon neveu et d'un masque en cire , de sa physionomie , qu'il m'avait fait fabriquer. Du haut de l'escalier , je fais en *ventriloque* un dialogue avec lui , comme s'il me quittait pour s'en aller ; il était venu en se couvrant la bouche d'un mouchoir , sous le prétexte d'une fluxion. Je parle comme

me reprendre, que plus de quarante maisons avaient été visitées à mon sujet, et que mon ne-

si je le congédiais ; je parle encore pour faire ses réponses : *Adieu, mon oncle. — Va, va bien vite te faire arracher la dent qui te fait souffrir, et reviens demain. — Bon soir*, et je descends avec mon masque, des traits duquel je déguise l'immobilité avec le mouchoir qui couvrait ma prétendue fluxion ; le guichetier me laisse passer : « Bon soir, Monsieur » (1). Bientôt j'arrive à la dernière cour, où il n'y a qu'un portier ordinaire ; il se régalaît avec sa femme des bribes de notre dîner ; j'appelle le cordon suivant l'usage de Paris, le cordon se tire, la porte s'ouvre, et je suis dans la rue. Le masque officieux est brisé, rejeté d'une main ingrate mais prudente, et tandis qu'on me cherche avec rumeur dans la cour de la prison, qu'on y retient prisonniers les convives, je me rends en fiacre au café des Bains Chinois, où m'attendait un affidé à qui j'avais donné rendez-vous pour huit heures. Croyant que je n'avais pas réussi, il s'en était allé ; je cours chez lui rue Saint-Lazarre, où il m'avait offert un asile ; je m'y croyais en sûreté, et je combinais déjà ma fuite auprès de Pichegru, en Angleterre. . . . Dix-huit heures sont à peine écoulées depuis ma sortie du Temple, lorsque je vois entrer l'inspecteur *Paques* et le commissaire de police *Comminges*. Mon hôte lui-même avait fait connaître au ministère le lieu de ma retraite. Devais-je m'y attendre ? Cet homme avait épousé une de mes parentes, et lui-même m'avait conseillé de m'évader. O siècle de corruption ! L'emploi que depuis long-temps il sollicitait à l'armée, sans succès, lui fut aussitôt donné pour une de ses récompenses. Redevenu malgré moi habitant du Temple, je

(1) Monsieur Vitel.

veu arrêté sur les deux heures de l'après-midi pour le même motif, fut mis à une question de tenailles, avec lesquelles on lui pressait les pouces pour le forcer à dire où j'étais. Cette épreuve cruelle n'ébranla point sa fermeté.

Les sbires qui m'arrêtèrent me conduisirent devant *Desmaretz*, qui débuta par me dire qu'il était impossible que je me fusse échappé du Temple, la plus forte prison de la France, sans avoir eu des intelligences au dehors; qu'on connaissait les motifs de mon évasion; que sans doute mon intention était de me rendre en Angleterre, mais que l'ordre avait été donné pour que la plus stricte surveillance fût exercée sur toutes les routes; qu'un courrier avait été envoyé à Buonaparte, alors à Boulogne, pour l'informer de mon évasion; qu'un second venait de lui être expédié pour lui apprendre que j'étais repris. Reconduit ensuite au Temple, je fus jeté dans le plus horrible secret.

Le conseiller d'état Réal, en grande tenue, vint m'interroger. Toutes ses questions roulèrent sur mes relations avec un général qu'il disait traître à

ne m'aperçus que trop du caractère rancunier du concierge. Il est vrai que je l'avais exposé à perdre sa place; mais un prisonnier de mon espèce ne devait pas s'arrêter à de si petites considérations.

la patrie, et qui, selon lui, n'avait cessé depuis sa déportation de servir la cause des ennemis de la France. Il m'interrogea encore sur ce qu'il appelait mon fanatisme pour la royauté, sur ma correspondance, etc.

Je répondis, comme je le devais, à toutes ces questions, et je ne manquai pas de dire à l'égard de Pichegru, qu'il était naturel de croire que ce général aurait désiré faire au 18 fructidor ce que Buonaparte avait ensuite fait au 18 brumaire; que s'il eût réussi, la France aurait 400,000 hommes de plus, qu'elle n'aurait pas perdu sa Marine en Égypte, qu'elle aurait conservé Saint-Domingue, et qu'enfin, à cette époque, il n'y avait aucun bon Français qui ne souhaitât un changement dans le Gouvernement que Buonaparte, plus heureux, était venu renverser le 18 brumaire.

Réal m'avait prescrit de ne point parler de l'ex-directeur Barras, et je me bornai à dire que je n'avais rien à révéler à son sujet, puisque Buonaparte avait reçu de Barras lui-même toutes ses confidences.

Pour donner de la force aux accusations qu'on préparait contre les généraux Pichegru et Moreau, on voulait que je reconnusse comme autographe et véritable une pièce que Buonaparte prétendait avoir trouvée en Italie dans les papiers du comte d'Antraigues, et que j'avouasse que j'étais

venu à Paris pour négocier avec Moreau, suivant les intelligences de Pichegru, Georges, etc. Ma réponse fut de demander, 1°. à voir cette pièce, en déclarant que je connaissais bien l'écriture du comte d'Antraigues; et, 2°. à être confronté avec Montgaillard, qui prétendait avoir appris beaucoup de choses de Pichegru, quoiqu'il n'eût jamais pu l'aborder, à raison du mépris que le général avait pour lui. On se garda bien de m'accorder l'un et l'autre point, et mes réponses devinrent inutiles au projet de Buonaparte. Cependant il prit intérêt à ce que Réal écrivit sur les faits qui s'étaient passés à Neuchâtel entre Montgaillard et moi (1).

(1) Peu avant le 18 fructidor (en 1797), Montgaillard jusqu'alors honoré de la confiance des Princes, écrivit à S. A. Mgr. de Condé « qu'il allait livrer au Directoire sa correspondance et son porte-feuille, si le Prince ne lui faisait compter sur-le-champ cinq cents louis. » Eh ! qu'on ne croie pas qu'en obtenant cette somme, il voulût se dessaisir entièrement de cette correspondance. Il en avait soustrait quelques pièces utiles au Directoire pour tirer aussi de lui quelque argent. Le Prince me chargea de lui porter les cinq cents louis qu'il demandait. Il était alors à Neuchâtel, logé à l'auberge du Faucon. Quand je les lui remis, je m'étais déjà assuré du lieu où était son porte-feuille, et je demandai quelques papiers qu'il avait avec lui. Il me les refusa, disant qu'ils étaient confiés à *l'honneur d'un chevalier français*. Cette réponse me fit éclater, et en

Cette relation devait servir à fixer son opinion sur ce double intrigant ; il envoya pour cela

présence de plusieurs témoins , entr'autres de M. Macarty de Levignac , aide de camp du Prince , je lui donnai un soufflet et des coups de badine , lui offrant en outre une satisfaction proportionnée à l'injure ; mais il se contenta de réclamer l'assistance de M. Macarty Levignac , en lui disant : « Comment pouvez-vous , Monsieur le Chevalier , me laisser ainsi traiter par M. Fauche ? » — « Que voulez-vous que je fasse , répondit le brave aide de camp du Prince , je ne puis mieux faire que de vous servir de second à l'un et à l'autre dans la satisfaction que vous offre M. Fauche Borel. J'allai sur-le-champ m'emparer de son volumineux porte-feuille qui était à Bâle chez la veuve Serini ; de sorte qu'il n'a pu vendre au Directoire que les pièces dont il était nanti ou qu'il pouvait fabriquer. D'après tant de perfidie et de lâcheté , on ne doit plus être surpris de l'avoir vu prendre sa revanche contre moi pendant que j'étais en prison , surtout dans son *Mémoire concernant la trahison de Pichegru , années 3 , 4 et 5 ; Paris , de l'imprimerie de la République*. Il n'a pas eu honte d'y mettre en note à la 9^e page : « Nous apprenons qu'en ce moment Fauche Borel est prisonnier au Temple. » Et dans le texte : « Cet homme était connu par la haine profonde qu'il avait vouée à la République , par les principes qu'il avait professés , par la conduite qu'il avait suivie depuis les premiers jours de la révolution , etc. etc. »

Dans cette longue dénonciation , où je suis en scène jusqu'à la fin des 159 pages de cet infâme *Mémoire* , les faits y sont altérés toutes les fois que cela convient aux vues de l'auteur.

Montgaillard avait commencé dès 1795 à se mettre en

vérifier ma narration sur les lieux par l'Hardi, cousin de Desmaretz.

relations avec M. d'Antraigues, alors attaché en qualité d'officier russe à la légation de Russie à Venise, et il avait débuté par lui écrire de Rhinsfelden près Bâle, le 27 février, pour le prier de lui procurer à Venise une place d'instituteur ou de bibliothécaire dans une maison honnête, offrant de faire la route à pied dans le mois d'avril, parce qu'il n'avait, disait-il, pour pourvoir à ses frais de voyage, que le peu d'effets qui lui restaient. En même temps, il s'exprimait ainsi : « J'ai défendu pendant six ans les droits de mon Souverain; ma conduite a justifié la confiance dont il m'avait honoré, et une partie de ma fortune a été mise à ses pieds. . . C'est au royaliste irréprochable que je m'estimerai heureux de devoir un établissement qui me permette de pleurer (à Venise) ma Patrie et mon Roi, jusqu'au moment où je pourrai leur offrir de nouveau le sacrifice de toutes mes facultés. »

M. le comte d'Antraigues ayant répondu obligeamment à cette première lettre, Montgaillard lui en écrivit une seconde de Neuchâtel, le 26 avril 1795, et dans laquelle il lui exprimait de la reconnaissance, et se donnait pour un homme qui pouvait être très utile à la cause de la Monarchie. « Si j'avais consenti, disait-il, à être constitutionnel ou quelque chose de plus encore, j'aurais un établissement de 1100 liv. sterling; mais on a beau faire, on ne m'empêchera pas de le dire, je défendrai la Monarchie jusqu'à la mort. S'il ne lui reste que dix sujets, je briguerai davantage encore l'honneur d'être du nombre... Veuillez agréer mon *Adresse au Peuple français*, le dernier de mes ouvrages, car je pose la plume pour toujours... J'avoue hautement les obligations que je dois à M. Fauche;

Peu de temps après, le malheureux Pichegru débarqua sur les côtes de France. Arrivé dans

sa façon de penser honorerait le cœur des Ministres ; il a celui du plus estimable des Français. . . ; c'est la chose publique qui est redevable envers M. Fauche. . . Je n'ai point hésité à faire part de sa conduite à l'armée de Condé, et si j'avais un moyen d'en instruire M. le Régent, je m'empresserais de mettre sous ses yeux les services, j'ose dire *sublimes*, que M. Fauche rend à la Monarchie française, et l'attachement avec lequel il la sert en ce moment en France. . . J'ai eu l'honneur de vous parler de mon dessein d'aller en Italie, il faut à mon *être* ce climat ou celui de la France. Les 60 degrés ne peuvent pas m'aller même avec une fortune. J'en ai laissé en France une trop réelle pour m'éloigner autant de ce malheureux Royaume, où je pense que nous pourrons rentrer avant un an. Je dis *rentrer*, comme vous et moi le voulons et l'entendons, avec un Roi. . . J'ai eu une scène délicieuse à Anet (près de Neuchâtel), où j'ai dîné avec Narbonne, Montmorency, Jaucourt, madame de Laval, madame de la Châtre, etc. J'ai assisté à des courriers envoyés à madame de Stael. Je m'appelais *Pinault* ; et j'étais un libraire arrivant de Paris ; j'ai été un peu galant et un peu aimable ; j'ai beaucoup parlé révolution ; *le club* a trouvé M. *Pinault* profondément instruit ; *le club* en a dit un bien infini, en disant tout le contraire sur le compte de Montgaillard, dont j'ai dit plus de mal encore que ces personnes. Cette journée a été très plaisante ; je connais peu de scènes de comédie aussi piquantes, car j'ai lu dans le fond de l'âme de ces lâches conspirateurs. . . Je travaille à une adresse de huit pages pour Lyon, peut-être pourra-t-elle concourir à faire prononcer cette seconde capitale. »

Paris, il y fut en quelque sorte traqué d'asile en asile. Bientôt, par suite des mauvaises dépositi-

Montgaillard mit son ami l'abbé *Dumontet*, en relations avec M. d'Antraigues, priant celui-ci de le regarder comme un autre lui-même. L'abbé se transporta avec lui à Venise en 1796; tous deux voulaient absolument, en décembre, partir pour aller gagner Buonaparte, alors général en Italie, sans attendre l'approbation du Roi, et ils demandaient de l'argent à M. d'Antraigues, par un petit billet du 14, passablement insolent et même menaçant; il était signé de l'abbé, mais écrit de la main de Montgaillard. M. d'Antraigues déclara « qu'il n'avait pas un écu à donner sans l'ordre du Roi ». L'agent anglais M. *Drake*, exigeait, pour en accorder, que Montgaillard eût des pleins pouvoirs du Roi, trouvant « naturel que Buonaparte ne fît rien sans être assuré de l'existence de ces pouvoirs ». Le 16, à onze heures du matin, l'abbé écrivit à M. d'Antraigues que son ami était parti « pour aller chercher des fonds et des pouvoirs plus ostensibles », et ajoutait que restant lui-même sans argent et se voyant forcé de payer ce qu'il devait à Venise, il priait de lui prêter vingt-cinq louis. Le soir du même jour, nouvelles instances pour obtenir cette somme; il annonce que la saisie à laquelle il est exposé pour le lendemain midi, peut compromettre les intérêts du Roi. Le 17 au matin, nouveau billet pour la même cause : j'ai l'honneur de vous répéter, dit-il, « que les intérêts du Roi pourraient être compromis, si je n'ai pas vingt-cinq louis avant midi ». A onze heures, M. d'Antraigues reçoit encore un billet où l'abbé s'exprime ainsi : « Ah ! monsieur le comte, si ce n'est vingt-cinq louis, prêtez-m'en au moins vingt; évitez un grand malheur, je vous le demande au nom des intérêts les plus chers, les plus précieux du Roi. . .

tions de Bouvet et autres affidés de Georges , il tomba dans les mains des sbires de la police. Le

mais on vient. . . » Finalement M. d'Antraigues donna dix louis de ses propres fonds. Depuis la fin de 1795 , Montgaillard était en relation avec les agens secrets du Directoire. Ce fut en août 1796 que Moreau reçut du général Desaix , alors en Italie , un avis confidentiel de la journée du 18 fructidor , qui se préparait au quartier général de Buonaparte , et de pressantes instances pour envoyer de suite au Directoire les papiers trouvés dans les fourgons du général Kinglin. Enfin , l'on comprendra pourquoi la qualité d'officier russe , attaché à la légation de Russie , qu'avait M. d'Antraigues , n'empêcha pas Buonaparte de le faire arrêter à la fin de mai 1797 , lorsqu'il se retirait avec son ministre à Laybach , et quoiqu'il eût un passeport du ministre de France à Venise. Le 1^{er} juin , Buonaparte lui proposa de reconnaître et signer cette fameuse conversation entre Montgaillard et lui , et que le Directoire produisit en triomphe au 18 fructidor. Le refus de M. d'Antraigues déconcerta Buonaparte , qui le fit conduire prisonnier à Milan , où il le fit interroger le 7 juin par l'adjutant général Cartaux. Celui-ci avait pour instruction « de le forcer à reconnaître cette pièce pour être de sa main , et avoir été tirée de son porte-feuille saisi à Trieste ; » il ne voulut pas la laisser voir à M. d'Antraigues qui fit écrire au procès verbal : « Non , je ne reconnâtrai jamais une pareille pièce que je ne l'aie vue , lue , signée à chaque page , constaté l'état des pages , cela est de toute justice. On n'a jamais fait signer à quelqu'un qu'il reconnaît l'existence d'une pièce contre lui , sans la lui montrer. » Cartaux reprit : « Cette pièce n'est pas du tout contre vous , je l'ai lue et je vous en assure. » A quoi M. d'Antraigues répartit :

général Moreau fut aussi arrêté, en revenant de la campagne, avec son secrétaire Fresnières

« Elle est contre moi, si elle est semblable à celle que M. Buonaparte m'a présentée à signer le 1^{er} juin, à trois heures après minuit, et j'ai refusé de la signer, parce que son contenu est entièrement faux, et qu'il a été évidemment écrit d'une autre main que la mienne; je déclare donc que la pièce est fausse. . . » Comme M. le comte d'Antraigues persistait à vouloir qu'on la lui montrât, Cartaux lui dit: « Comment la pourriez-vous reconnaître, si elle n'a jamais été, comme vous le prétendez, dans votre portefeuille? C'est, répondit M. d'Antraigues, parce que j'ai vu à Venise, en 1796, un aventurier qui se disait le comte de Montgaillard. Comme je ne l'avais jamais connu, il m'eût été impossible de savoir qui il était, d'autant qu'il avait et qu'il m'a montré des passeports sous les noms de *Royer* et *Roucher* pour aller dans le Tyrol et à Livourne, et un autre sous le nom de *Don Iago-Henriquiez-Francisco d'Almontro*, de Barcelonne, *professor à Salamanque*, pour voyager en Italie, et dont il prétendait être autorisé, par le général Buonaparte, à se servir pour se rendre auprès de lui. Cet homme a voulu m'escroquer de l'argent, notamment une somme de 36,000 liv., pour de prétendus projets auxquels on ne pouvait ajouter aucune croyance; il serait possible que j'eusse gardé quelques notes sur ce qu'il m'a dit, ainsi qu'à mon secrétaire, et des lettres ou mémoires qu'il m'a envoyés. Si cela est, je serais fort aise de voir ces notes, de les reconnaître en totalité; car si M. Buonaparte les a lues, elles doivent en effet exciter sa curiosité, puisqu'il était seul l'objet du voyage du soi-disant comte de Montgaillard. Qu'on me montre ces notes, si

qu'on relâcha au bout de deux heures. Les détails de ce procès mémorable instruit et jugé par des

elles existent, je ne refuse pas alors de signer après les avoir lues, et même je le désire. »

Ce n'était point ce qu'on voulait; Cartaux insistait toujours pour que M. d'Antraigues reconnût la conversation écrite, sans même la lui montrer. M. d'Antraigues persista, et Cartaux termina l'interrogatoire par ces mots consignés au procès verbal : « Eh bien ! tout est fini, et vous vous en repentirez. »

D'après toutes ces circonstances, on comprend l'intrigue dans laquelle entraît cette pièce, et l'on devine aisément par qui elle avait été fabriquée et fournie. On achevera de bien connaître Montgaillard en lisant une lettre de M. de Guilhermy, ex-constituant, à M. d'Antraigues, son ancien collègue. Celui-ci l'avait informé que Montgaillard prétendait dans ses mémoires imprimés avoir reçu de lui à Bâle des renseignemens plus qu'indiscrets.

M. de Guilhermy répondit de Londres, le 31 janvier 1807, en ces termes : « Il faut que je commence par vous dire qu'avant la révolution de France, je n'ai connu ce M. de Montgaillard que sous le nom de *Roques*, et que je ne l'ai jamais connu que par les procès que sa très-litigieuse famille qui habitait le bourg de Montgaillard, dans le ressort du tribunal auquel j'appartenais, intentait aux bourgeois d'une petite ville voisine (Villefranche de Lauragais). Le Roi et les religieux de Cîteaux se partageaient la seigneurie de Montgaillard, d'où il suit que M. *Roques* n'avait d'autre droit à se faire appeler M. de Montgaillard, que celui qu'aurait eu votre laquais à se faire appeler *Picard*, parce qu'il serait né en Picardie, ou *Flamand*,

hommes vendus à l'usurpateur, sont trop connus de la France et de l'Europe, pour qu'il soit besoin

parce qu'il serait né en Flandre. J'ai rencontré ce même homme à Paris pendant la durée de la première assemblée, et je ne l'ai encore connu que sous le nom de *Roques*; alors il s'occupait exclusivement d'agiotage, et j'étais loin de croire qu'il dût être jamais appelé à jouer aucun rôle politique.

» Dans l'émigration, en 1795 ou 1796, j'ai entendu parler d'un *M. de Montgaillard* qui faisait ou cherchait à faire du bruit; mais j'étais loin de croire rencontrer *M. Roques* sous ce travestissement. Enfin, en 1796, j'eus occasion d'aller à Bâle; dînant à table d'hôte à l'auberge du *Sauvage*, j'y aperçus *M. Roques*, et ne sachant pas du tout qu'il eût aucune part dans nos affaires, je pensais que peut-être il n'était là qu'en passant et point du tout comme émigré; je crus devoir feindre de ne pas le reconnaître. Cependant après le dîner il m'aborda; je sus de lui et *par lui le premier*, qu'il était *ce comte de Montgaillard dont j'avais pu entendre parler*.

» Dans la très succinte conversation que nous eûmes, il me raconta avec toute l'emphase possible tout ce qu'il avait voulu et, selon lui, pu faire. Il m'entretint de la confiance que le Roi et Mgr. le Prince de Condé auraient dû lui donner; de celle qu'il avait obtenue de l'archiduc Charles, du feld-maréchal Wurmser, du général Pichegru, etc. etc. etc., d'une croix de St.-Louis que, de son autorité, il avait octroyée à un aide de camp de ce général, ce qui, m'assura-t-il, avait produit un effet admirable. A toutes ces forfanteries, je le jugeai un hableur. Il n'entra pas un moment dans ma pensée qu'on eût jamais pu lui accorder d'aucune

de les rappeler ici. Tout le monde sait que le général Moreau aurait infailliblement péri, si l'on

part, cette confiance dont il se vantait, et ma méfiance augmentant à raison de ses jactances, je ne lui répondis que par monosyllabes. Votre nom ne fut pas prononcé une seule fois, et non seulement je ne lui parlai pas de vous, mais d'aucunes personnes. Oncques, depuis je ne l'ai jamais vu; je n'ai jamais eu aucune relation avec lui, et tout ce qu'il a pu me faire dire, quoique ce puisse être, je le démens formellement, et je vous autorise à faire tel usage que vous croirez convenable de mon désaveu. »

L'abbé Dumoutet fit un mémoire où il inculpa horriblement M. d'Antraigues, en justifiant Pichegru sur le 18 fructidor. L'abbé Sabatier de Castres écrivit à ce sujet d'Altona, Kleine Muhlen Strasse, n° 153, le 27 avril 1804, à M. d'Antraigues, que ce mémoire supposé, fait en 1798, lui ayant été confié par un libraire (qu'il ne nommait point) « pour voir s'il n'y aurait pas quelque faute de ponctuation ou de langage à corriger ». Il avait obtenu que ce mémoire ne serait point livré à l'impression avant quinze jours, et que le propriétaire et le libraire s'en dessaisiraient et le lui livreraient moyennant la somme de cinquante louis. Sabatier ajoutait : « L'ouvrage est aussi bien écrit et beaucoup plus intéressant que le mémoire de M. de Montgaillard; et si le libraire en connaissait tout le prix, il pourrait en tirer à Londres, à Pétersbourg et même à Paris, le double au moins de ce qu'il en demande. C'est un morceau d'histoire précieux par son authenticité, puisque l'auteur a eu l'attention d'en parapher chaque page ».

M. d'Antraigues était alors à Dresde; il répondit en ces termes à l'abbé Sabatier, le 14 mai 1804 : « Vous voulez

n'eût pas fait connaître à Buonaparte que la tranquillité de Paris pouvait en être compromise. Les représentations de quelques uns de ses courtisans devinrent victorieuses par l'exhibition qui lui fut

donc cinquante louis de moi, et je suis résolu à ne vous les pas donner. Si jamais on veut obtenir de l'argent de moi, ce ne sera pas en me menaçant d'un libelle, et surtout d'un libelle écrit par un misérable tel que celui que vous me nommez. . . . Tout ce que je puis faire pour vous, c'est d'autoriser MM. Mathisen et Sillem, à Hambourg, à vous compter deux écus, mais à la condition que vous leur remettrez un exemplaire imprimé du mémoire dont vous voulez me faire acheter la non publication cinquante louis. »

Ce mémoire ne fut point imprimé; l'espion français Colleville l'acheta ensuite d'un sieur d'Angély; mais déjà en 1799, il en avait été vendu une copie en Angleterre.

Le résumé de tous ces détails est que M. le comte de Montgaillard n'est réellement qu'un sieur *Roques*, habitant du bourg de Montgaillard, que dès son arrivée à Venise, en 1796, il était vendu aux agens du Directoire dans les Cours étrangères, comme il l'avoue lui-même *dans ses mémoires*; qu'il voulut extorquer de M. d'Antraigues et de M. Drake une somme de 36,000 livres, sous le prétexte de gagner Buonaparte au parti du Roi; que furieux de n'avoir pu obtenir que dix louis, il se permit tout ce que la vengeance lui put suggérer de plus infâme contre M. d'Antraigues, en faisant d'ailleurs tout ce que la trahison pouvait imaginer de plus excécrable en faveur du Directoire et de Buonaparte.

Il est glorieux d'être calomnié par un tel homme aussi bien connu qu'il l'est aujourd'hui.

faite d'un écrit de deux pages et demie , répandu furtivement dans tout Paris , sous ce titre : *L'Opinion publique sur le procès du général Moreau*, par un citoyen....., dédié à Napoléon Buonaparte.

Le courageux auteur de cet écrit était , suivant ce que l'on a su depuis , un employé de la Préfecture du Département de la Seine , nommé *La-folie*.

Pichegru avait été étranglé dans la chambre de sa prison pendant la nuit , et personne ne croyait que ce général se fût étranglé lui-même , suivant la relation que les agens de Buonaparte en répandaient (1).

(1) Je me suis convaincu que cet assassinat avait été commis par le nommé *Spon* , brigadier de la gendarmerie d'élite , accompagné de deux guichetiers , dont l'un , quoique très vigoureux , mourut deux mois après l'événement. L'autre , nommé *Savard* , a été reconnu pour l'un des septembriseurs de 1792. Le brigadier *Spon* n'ayant alors que 28 ans , avait accompagné Buonaparte en Égypte , et il était devenu l'un de ses hommes d'exécution.

Pichegru ne fut pas dans cette occasion la seule victime de l'ambitieuse cruauté de Buonaparte. Le capitaine anglais *Wright* , qui avait été le compagnon d'armes de *sir Sydney-Smith* , lorsque ce dernier avait battu Buonaparte devant Saint-Jean-d'Acre , ayant été surpris par un calme sur les côtes de Bretagne , avait été obligé de se rendre après une

On ne pouvait douter , d'après les réponses de Pichegru dans ses divers interrogatoires , qu'à l'audience publique celui-ci , loin de rien nier , entraînerait les assistans à approuver sa conduite , et le Grand Consul en aurait été fortement ébranlé sur sa chaire curule qu'il était près de transformer en trône impérial. Pichegru eut d'ailleurs pu fournir la preuve qu'avant le 18 brumaire , Buonaparte en trompant Barras , s'était engagé vis-à-vis de lui à commander et diriger le mouvement qui devait avoir pour but le rétablissement des Bourbons. Pichegru fut en conséquence réduit au silence de la mort , et de tous ses interrogatoires le public n'a pu connaître que le premier qui est le plus insignifiant. Cependant il en avait subi dix à douze très longs , dans sa chambre ; on ne l'amenait dans

défense courageuse. Mais il ne s'était rendu que par capitulation. Amené au Temple , il y fut interrogé sur la conjuration , et répondit en homme d'honneur qui a le sentiment de sa dignité et de ses devoirs. Quand il vit Pichegru assassiné , il prévint qu'on lui ferait subir le même sort , et qu'on supposerait aussi qu'il s'était tué lui-même. « Si vous me trouvez mort dans ma chambre , nous disait-il , ne m'accusez pas de m'être arraché la vie , j'irais au supplice sans le moindre effroi ; mais j'ai trop de principes de morale et de religion pour me détruire moi-même. » Bientôt après , il périt d'une mort violente , le 27 octobre 1805 , et l'on dit qu'il s'était coupé la gorge avec un rasoir.

celle d'instruction que lorsqu'il fallait le confronter avec quelque témoin. Le secret des autres interrogatoires n'est connu que de Réal et de Desmaretz qui les lui faisaient subir dans sa chambre. Des personnes ordinairement bien informées ont prétendu que, d'après les révélations de Pichegru, on fit au Consul des conditions sans lesquelles on ne le laisserait point parvenir au trône ; cela expliquerait assez la singularité du jugement que le tribunal prononça dans l'affaire de la conjuration. Déjà Buonaparte avait donné un gage suffisant aux gens de 93, en faisant périr le Duc d'Enghien. Georges et ses complices *chouans* furent seuls mis à mort ; Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de détention convertie bientôt ensuite en exil perpétuel. Parmi ceux qui avaient imaginé et conduit immédiatement cette conspiration, quelques uns furent acquittés, les autres reçurent des lettres de grâce de Buonaparte qui s'était fait proclamer *Empereur*, pendant l'instruction du procès.

Je restais néanmoins son prisonnier, et je le fus encore dix-huit mois pendant lesquels on me fit craindre la révision du jugement rendu en faveur des agens royalistes de fructidor (1797), contre lesquels se dirigeait le mémoire de Montgaillard, dont il a été question. Je fus même, en cette occasion, mis au secret pendant quelque temps. Enfin de nouvelles instances de M. de Lu-

chésini, Ambassadeur de Prusse, une lettre même de S. M. Prussienne dont j'étais le sujet, et qui daignait rendre justice à ma conduite franche et désintéressée dans toutes mes missions, forcèrent Buonaparte à me faire sortir de prison.

Mais je n'étais pas encore libre pour cela ; des gendarmes me conduisirent de brigade en brigade jusque sur le territoire de S. M. Prussienne. Arrivé à Vesel, j'y trouvai une lettre de M. le baron de Hardenberg, ministre de mon Souverain, qui me faisait connaître que le Gouvernement français exigeait que je ne retournasse pas à Neuchâtel, cette ville étant trop voisine de la frontière de France. Je partis pour Berlin où j'obtins aisément une audience du Roi et de la Reine, et je mis aux pieds de Leurs Majestés, l'hommage de ma reconnaissance. Le Roi daigna me dire « qu'il était bien aise d'avoir pu m'être utile, et très fâché que les circonstances ne lui eussent pas permis de le faire plutôt. » Il voulut bien ajouter ces mots : « Je vous ai suivi depuis huit ans et je n'ai rien ignoré de vos constans efforts pour le service du Roi de France. Vous avez été bien malheureux d'avoir affaire avec ce comte de Montgaillard dont j'ai lu les mémoires, etc. etc. » Enfin S. M. m'engagea à former un établissement à Berlin, me promettant de le protéger. « Oui, M. Fauche, continua la Reine avec une bonté angélique, nous vous aide-

rons, vous ferez bien vos affaires ici. Nous vous aiderons, vous avez des enfans; il y a long-temps que vous ne les avez vus, je sens tout ce que cette privation a dû vous coûter, mais vous les reverrez.....»

Leurs Majestés écoutèrent avec attendrissement tout ce que je leur racontai sur l'assassinat du Duc d'Enghien et sur la fin tragique et déplorable du général Pichegru.

Quelque temps après, informé des projets de Buonaparte contre la Prusse, et même contre l'Europe entière, je pris la liberté d'écrire à la Reine pour lui demander une audience à ce sujet. Indépendamment des renseignemens que j'avais fait parvenir à LL. MM. par les ministres, et spécialement par le digne et respectable baron de Hardenberg, déjà par des lettres antérieures, j'avais fait connaître les manœuvres des agens secrets de Buonaparte à Berlin, dont le résultat avait occasionné tant de maux à l'Europe, et particulièrement à la Prusse. Je n'hésitai point à déclarer à S. M. que dans les nouvelles circonstances critiques où se trouvait la Monarchie, il importait d'appeler des États-Unis, où il était, le seul homme qui, par ses talens et sa longue expérience, pût fournir au moins d'utiles conseils. Cet homme était le général Moreau! Le Roi me demanda des renseignemens à cet égard, je les donnai. Ils fu-

rent conformes aux notes que précédemment, les 5, 12 et 18 juillet 1805, j'avais remises à M. le comte de Nowozilzoff, Ambassadeur de Russie à Berlin. J'y avais exposé le caractère du général, son opposition naturelle ou systématique à certaines propositions, et celles qu'on pouvait lui faire sans blesser ses principes. J'y avais en conséquence indiqué le poste qu'il convenait de lui assigner et les avantages qu'on pouvait se promettre de son intervention. Cette note fut rédigée par M. le comte de Moustier, Ministre de Louis XVIII, à Berlin, d'après les instructions que j'avais reçues du général Moreau pendant notre séjour au Temple. (Voyez Pièces Justificatives (c).)

Dans l'intervalle, j'avais été chargé par M. le comte d'Avary, Ministre du Roi de France, d'imprimer à dix mille exemplaires une déclaration que ce Monarque avait faite le 2 décembre 1804, (Voyez Pièces Justificatives (d)) et de la répandre dans l'armée, dans les provinces et parmi les autorités civiles et militaires de France. La Reine de Prusse m'aida de toute sa puissance, et j'eus le bonheur de réussir dans cette mission qui n'était pas peu périlleuse. En effet, cette déclaration et l'activité de mes démarches donnaient beaucoup d'inquiétudes au Gouvernement français; son inquisition s'étendait partout, et j'étais principalement l'objet de ses recherches. La meilleure comme la plus

belle des Reines daigna me faire avertir que trois commissaires français venaient d'arriver pour faire de nouvelles réclamations contre ma personne, et que je courais le risque d'être enlevé à Berlin (1). Je m'échappai à temps et je me réfugiai à Londres, en passant à dessein par Lunébourg où était le quartier-général du Roi de Suède, de qui j'obtins plusieurs audiences, d'après la lettre que je lui avais écrite dès mon arrivée, en lui transmettant deux exemplaires de la déclaration de Louis XVIII (2).

(1) Mon frère qui, dans cette circonstance, resta à Berlin, y eut trois semaines les arrêts dans ma propre maison.

(2) Dans cette lettre, en date de Lunébourg, le 22 décembre 1805, étaient les phrases suivantes : « C'est par ces sortes d'écrits et la présence d'un Prince Français dans l'une des armées coalisées, surtout dans celle de Votre Majesté, qu'on réussirait à désorganiser complètement l'armée de Buonaparte. Mon séjour de trente-trois mois au Temple; mes rapports avec le général Pichegru et autres, m'ont convaincu que ce moyen est un de ceux, et peut-être le seul, qu'on pourrait employer avec efficacité. J'ai acquis la certitude que si Buonaparte éprouvait un seul revers en Allemagne, il lui serait bien difficile de pouvoir retourner dans sa bonne ville de Paris, où l'on pleure sur ses succès. Les hommes qui l'ont placé où il est s'empresseront de le déposer dès que la fortune l'abandonnera un moment. On se prononce plus que jamais en France, et surtout à Paris, pour le rétablissement du Souverain légitime; mais la pru-

Ce valeureux Monarque animé du désir de sauver l'Europe, accueillit mes idées et il demanda même que le duc de Berry et le duc d'Orléans duquel il connaissait les intentions pures et loyales vinsent commander dans ses armées. Je remplis ma mission auprès de S. A. R. Monsieur et des deux Princes, qui se mirent immédiatement en route. Mais l'évacuation du Hanovre rendit inutile cette nouvelle disposition.

J'étais arrivé à Londres dans le mois de janvier 1806, et j'y restais comme stupéfié par les tristes nouvelles qu'on recevait du continent, lorsque je reçus l'ordre de suivre, sous la surveillance et l'inspection de M. le Comte d'Avarey, une correspondance contre-révolutionnaire déjà commencée entre le sieur *Perlet*, résidant à Paris,

dence veut qu'on ne fasse rien qu'au moment où Buona-
parte éprouvera des revers, et on les désire plus qu'on ne les craint en France. J'ai vu à Berlin une personne qui, employée en première ligne, a quitté Paris après la connaissance qu'on y avait du combat de Trafalgar; elle m'a fait connaître les dispositions des esprits à cette époque; les détails qu'elle me donne sont du plus grand intérêt. J'en ai donné un aperçu à M. le Comte de Fersen, à mon passage par Boitzembourg, etc. etc. » J'ai eu l'honneur d'écrire encore deux autres lettres dans le même sens au Roi de Suède; mais celle-là doit suffire, avec l'accueil dont il daigna me favoriser pour faire connaître les excellentes dispositions de ce Monarque envers Louis XVIII.

et mon frère *François Fauche*, établi à Berlin, sous la direction de M. le Comte de Moustier, Ministre du Roi de France près S. M. Prussienne. Perlet y supposait l'existence à Paris d'un comité secret composé de grands Personnages entièrement dévoués à la cause de la maison de Bourbon. Dans toutes ses lettres, il donnait des renseignemens séduisants, des espérances flatteuses, et surtout il demandait beaucoup d'argent pour les dépenses secrètes qu'il disait indispensables.

Perlet inspirait de la confiance, parce qu'il avait été déporté à Sinamary pour avoir rédigé une feuille périodique dont le Directoire avait eu à se plaindre. Ses opinions paraissaient devoir être en opposition à celles de l'Usurpateur qui gouvernait alors ; on se livra donc entièrement à lui. Mais, ô forfait ! Perlet était un traître, et je ne l'ai découvert que long-temps après sa trahison, qui m'a coûté tant de larmes. Avant de faire connaître la hideuse scélératesse de ce monstre vendu dès lors à la police secrète de Buonaparte, je dois, pour ne pas interrompre l'ordre des faits, parler des précautions qu'on crut devoir prendre pour s'assurer de la véracité de Perlet. Ces précautions n'étaient guère commandées que par le vague inévitable d'une correspondance nécessairement un peu mystérieuse et par la demande des fonds que Perlet supposait nécessaires. Lord Ho-

wich, aujourd'hui lord Grey, voulut, d'après mes entretiens avec lui à ce sujet, s'assurer de l'existence de ce comité royal à Paris, et connaître plus particulièrement les noms et l'entourage de ceux qui le composaient. Il fallait pour cela envoyer sur le continent quelqu'un de confiance qui communiquât de bouche avec le correspondant, qui rapportât les preuves exigées et qui nous expliquât enfin clairement ses projets et ses moyens.

Perlet avait lui-même montré le désir qu'on envoyât cet intermédiaire, et il m'avait désigné, soit dans l'espoir de me perdre, soit dans la persuasion que je ne serais pas assez téméraire pour revenir à Paris. J'y étais trop connu pour qu'il fût possible que je remplisse utilement cette mission. Le Ministre anglais en chargea une autre personne, mais elle se trouva dans l'impossibilité de partir. Alors mon neveu, *Ch. S. Vitel*, officier au service de S. M. Britannique, s'offrit et fut agréé. Cet infortuné jeune homme m'avait servi à déchiffrer la correspondance de Perlet; il partageait ma confiance en lui et mon dévouement pour le Roi. Malgré les représentations du Ministre sur les dangers qu'il pouvait courir, en sa qualité de mon neveu, heureux de servir une si juste cause, il partit pour Paris au commencement de janvier 1807, et courut, sans le savoir, à la

mort que lui préparait Perlet qui m'écrivait encore le 21 du même mois de la manière la plus encourageante.

Les instructions de mon neveu portaient, qu'il passerait par Neuchâtel, et qu'il y attendrait celles que Perlet aurait à lui transmettre. Après y être resté douze jours, il s'achemina vers Paris où il arriva dans la soirée du 28 février, et le premier mars dans la matinée, il se rendit chez Perlet qui s'était fait enfermer, dans la prison de Sainte-Pélagie. D'après ses recommandations, son épouse fit conduire mon neveu près de lui dans cette prison, où ils eurent ensemble un entretien préliminaire qui, sans doute, ne satisfit point Perlet.

Deux jours après, mon neveu fut arrêté et conduit au Temple, d'où il ne sortit que pour être fusillé. Il n'a pu me raconter lui-même ce qui s'était passé dans cette entrevue avec Perlet; mais MM. les comtes Jules et Armand de Polignac, et M. Desnoyers, maréchal des camps et armées du Roi, qu'il avait trouvés prisonniers au Temple, et auxquels il s'était ouvert sur sa mission et sur l'entretien qu'il avait eu à Sainte-Pélagie, m'en ont, depuis lors, transmis tous les détails.

Le premier soin de Perlet avait été de demander à mon neveu s'il apportait beaucoup d'argent, et sur la réponse de celui-ci, « qu'il n'en avait que

pour son voyage, mais que toutes les sommes nécessaires seraient livrées lorsqu'il aurait été mis directement en rapport avec les membres du comité secret, et qu'il pourrait donner lui-même à Londres des preuves matérielles des moyens qui existaient à Paris pour la remise du pouvoir entre les mains du Roi. » Perlet avait témoigné de l'humeur, prétendant qu'on ne ferait rien en agissant ainsi. Il paraît qu'à l'instant les yeux du malheureux jeune homme se dessillèrent, et que la crainte s'empara de son âme; il manifesta même quelques inquiétudes; car Perlet lui dit « qu'il pouvait être tranquille, qu'il l'avait placé sous la protection de la police de Dubois. — Mon neveu croyait n'avoir rien à craindre de celle de Fouché, que tous les renseignemens représentaient comme servant la cause du Roi, et pour lequel je lui avais donné, par mesure de précaution, une lettre qu'il avait cachée dans sa canne.

Il regretta bientôt d'avoir confié ce fait particulier à Perlet. M. le général Desnoyers m'a rapporté depuis, et il l'a confirmé à M. le Duc d'Havré, que mon neveu, en entrant au Temple, se regarda comme perdu, et qu'il annonça hautement qu'on l'avait adressé à *un traître qui venait de le livrer.*

Soit que mon neveu crut prudent de ne point m'écrire ce qui s'était passé et ce qu'il en pensait,

soit que les lettres qu'il m'a peut-être adressées à ce sujet aient été interceptées, j'étais dans une ignorance absolue de son sort et de l'intrigue par laquelle on l'avait attiré dans un piège pour le conduire à la mort. La première nouvelle de son emprisonnement me vint par Perlet lui-même, de qui je reçus deux lettres, l'une du 21, et l'autre du 24 mars 1807. Dans la première, il ne parlait qu'en termes énigmatiques des dangers que courait mon neveu ; mais il s'expliquait très clairement en m'annonçant « qu'il avait fait sur moi, ordre de Pichonnat et Compagnie, une traite de 600 livres sterling qui devait m'être présentée par Cazenove et Compagnie de Londres. Il m'invitait à acquitter cette traite à présentation, en assurant que le montant était destiné à écarter les dangers qui menaçaient *Ch. S. Vitel.* »

Par sa lettre du 24, Perlet renouvelait d'une manière très pressante, comme on le voit par les dates, ses recommandations de payer cette traite, alléguant toujours pour motif le rachat de mon neveu, qu'il promettait de nous renvoyer sous peu de temps, muni des pièces les plus propres à fortifier notre confiance. Il parlait aussi d'une précédente lettre, du 11 du même mois, qui ne m'est jamais parvenue, et qui n'a peut-être pas été écrite ou envoyée.

Toujours dans la bonne foi, je croyais à la sin-

cérité de Perlet. Aussitôt après la réception de sa lettre du 21 mars, je m'étais hâté de faire chez Cazenove et Compagnie les fonds de la traite qu'elle m'annonçait.

Comme s'il craignait que je vinsse à soupçonner ses trames, avant d'avoir acquitté cette traite, il me pressa de rechef, par une nouvelle lettre du 3 avril, dans laquelle il insistait pour que je fisse, le plus promptement possible, le paiement des 600 livres sterling, protestant de nouveau que cette somme était indispensable pour la liberté de mon neveu et son renvoi à Londres, avec toutes les pièces nécessaires.

Le sort qu'on lui préparait pour le lendemain pouvait-il être ignoré de Perlet ? Le 4 avril 1807, Ch. S. Vitel fut condamné à être fusillé, et ce jour même, à huit heures du matin, il avait subi cet atroce jugement.

Après cette fatale journée, Perlet rendit sa correspondance beaucoup moins fréquente ; cependant ma confiance en lui restait la même, et je rejetais l'assassinat de mon neveu sur d'autres circonstances que Perlet faisait naître, et que je pouvais croire avoir seules occasioné sa perte.

Perlet correspondait en même temps avec le général Danican, qui était aussi à Londres. Il l'engageait à se rendre à Paris, et toujours le comité royal était le prétexte de ses instances. Le Ministre

anglais autorisa le général à se rendre à cette invitation. Danican reçut cinq cents louis pour ce voyage, et partit. Mais par une fatalité inconcevable, il n'alla pas au delà de Rouen, et revint à Londres sans pouvoir mettre fin à nos incertitudes sur l'existence du prétendu comité royal, comme encore sur les causes et les détails de l'assassinat de mon neveu. Perlet entretenit sa correspondance avec moi jusqu'à la fin de 1807. Mon extrême désir de voir la chute de Buonaparte, rendait naturelle ma confiance, partagée par les Ministres du Roi, et en ce qu'il continuait de dire de son comité royal, de ses moyens, de ceux qu'il fallait employer. Enfin, telle était ma bonne foi que, sur la demande qu'il m'en fit, par une lettre du 9 novembre de cette même année, j'acquittai encore, d'ordre de M. le Comte d'Avarey, une traite de 52 livres sterling qu'il tira sur moi.

Dans cet intervalle, et à l'époque du mois de juin 1806, j'avais adressé au Roi un projet que Sa Majesté voulut bien prendre en considération. Il s'agissait de rattacher à la cause de la Monarchie, le Prince de Neuchâtel, à qui il avait été fait, en 1798, et lorsqu'il n'était que Général, des ouvertures et des offres proportionnées à l'étendue des services qu'il aurait alors rendus.

Il était naturel de concevoir une opinion avantageuse des sentimens du général Berthier, qui

avait servi avec distinction en Amérique, et qui n'avait à se reprocher aucune des horreurs de la révolution. Le Roi se rappelait aussi la conduite qu'il avait tenue lorsque, Major de la Garde nationale de Versailles, il avait contribué au bon ordre de la ville et à la sûreté de la Famille Royale jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, où il s'était encore montré comme un Officier de tête et de courage; lorsqu'enfin, devenu Commandant en chef, après la retraite de MM. Destaing et de Gouvernet, il avait, le 19 février 1791, marché à la tête d'une partie de son corps au secours de *Mesdames*, Tantes du Roi, que le peuple de Paris voulait empêcher de partir de Bellevue, et dont il avait favorisé le départ.

Il s'agissait donc de renouer une nouvelle négociation avec le général Berthier, devenu Prince de Neuchâtel. Pour cet effet, je reçus, d'après les ordres du Roi, qui était convaincu de mon dévouement et de mon zèle, des instructions secrètes dont M. le Comte d'Avaray était l'unique confident.

A la faveur des intérêts de famille qui pouvaient me conduire à Neuchâtel, cette négociation devait se trouver facilement enveloppée du plus profond mystère, et j'étais chargé de toutes les pièces propres à accréditer ma mission. (Voyez Pièces Justificatives (E).)

En communiquant ces pièces, conformément à

mes instructions , j'avais celle particulière d'appeler l'attention du Prince de Neuchâtel sur la déclaration du 2 décembre 1804 et sur la note du 22 mars, comme renfermant une nouvelle garantie des intentions paternelles et royales de Sa Majesté.

Les avantages qui, en 1798, avaient été proposés au général Berthier, devaient lui donner la mesure de ceux sur lesquels il pouvait compter, comme Prince de Neuchâtel, que le Roi était loin de ranger sur la ligne des Duc de Clèves et Prince de Piombino.

Il fallait aussi se procurer les fonds nécessaires pour une telle entreprise, et c'était là le grand point de difficulté. Mais on espérait que le jour où il serait possible d'en démontrer le succès au gouvernement anglais, on obtiendrait de lui des secours efficaces.

Retenu à Londres pour d'autres services essentiels à la cause du Roi, je ne pus moi-même remplir cette importante mission; mais mon frère fit remettre par une voie sûre au Prince de Neuchâtel, copie des instructions détaillées qui m'avaient été transmises.

S'il n'a point alors exécuté le projet qui lui était confié, on n'a pu attribuer sa prudente inertie qu'aux circonstances dans lesquelles il se trouvait placé; toujours est-il vrai de dire qu'aux yeux du

Roi, il a tenu une conduite propre à justifier qu'il attendait le moment favorable pour se prononcer (1).

Je suivais alors, et toujours par ordre, en la communiquant aux Ministres, une correspondance particulière pour le service du Roi, avec MM. d'Antraigues et de Puisaye. Mais je devins bientôt l'objet de leurs persécutions, mon dévouement et ma franchise contrastaient avec leurs intrigues ; je dus les signaler au Roi qui, vers la fin de l'année 1807, vint de Mittau à Londres. Je lui rendis compte, dans le plus grand détail, de tout ce qui avait été fait. Sa Majesté daigna m'approuver, et me donna l'ordre de continuer mes démarches (2).

(1) Les pièces et instructions relatives à cette négociation ont été communiquées en temps utile à la fin de 1813 et au commencement de 1814, d'abord à M. Cook, sous Secrétaire d'État aux affaires étrangères, qui les a ensuite communiquées à lord Castelreagh. Ils y ont remarqué que, d'après les avantages promis et réservés au Prince de Neuchâtel, le Roi avait bien pu compter sur lui. Cette opinion de Sa Majesté est au surplus expliquée par la distinction qu'Elle a ensuite accordée à ce Prince, en le nommant l'un des Capitaines de ses Gardes.

(2) Ces Messieurs, dont l'arrivée du Roi en Angleterre allait faire diminuer l'influence, firent tout ce qu'ils purent auprès des Ministres de S. M. B. pour empêcher le séjour

En 1808, Perlet qui savait qu'on n'avait pas cessé de le croire Royaliste très dévoué, osa venir à Londres. On l'y accueillit comme tel ; il y fut honoré d'une audience de Louis XVIII, et s'aboucha même avec les Ministres anglais auprès desquels j'avais été chargé depuis long-temps de préparer des moyens de faveur et d'appui à la cause des Princes de la maison de Bourbon. Perlet reçut l'ordre d'entretenir sa correspondance avec moi, et je continuai à la soumettre à M. le Duc d'Havré et au Ministre de S. M. B.

De projets en projets, d'espérance en espérance, nous arrivâmes à l'année 1813. A cette époque, plusieurs intrigans de Paris avaient amené les plus zélés partisans du Roi à regarder comme possible et dans l'intérêt des Princes, le débarquement de Monseigneur le Duc de Berry sur les côtes de France où, disait-on, il était attendu par un grand nombre de Français armés et rassemblés pour la cause des Bourbons, mais qui ne voulaient éclater qu'au moment où ils seraient commandés par un de leurs Princes.

Autorisé par le Roi, par M. le duc d'Havré et de Sa Majesté à Londres. Il fut question même de la reléguer à Edimbourg, mais on obtint avec peine que le Roi se logerait à quarante milles de Londres. Je fus même, dans cette circonstance, persécuté par suite de l'influence de ces Messieurs.

par le Ministre anglais, je me rendis à Jersey et Guernesey pour y établir, d'accord avec M. le duc de Bouillon qui y commandait, des communications avec les côtes de France, à l'effet de nous assurer des moyens de passage et de correspondance facile. Les renseignemens que j'y obtins me convinquirent bientôt que tout ce qui avait été annoncé et promis n'était que mensonge et perfidie. M. le Duc de Bouillon se réunit à moi pour empêcher ce voyage en France, de Monseigneur le Duc de Berry.

Il était évident pour nous que S. A. R. n'y était guère attendue que par des pervers qui voulaient la sacrifier, et que les personnes qui, en Angleterre excitaient le Prince à cette tentative, étaient beaucoup trop égarées par ce zèle ardent et loyal qui ne soupçonne pas les embûches.

Cependant notre avis prévalut, et le Prince, que la police de Paris attendait comme une nouvelle victime à offrir au tyran, ne partit point. On savait en France jusqu'aux noms du capitaine et du vaisseau sur lequel S. A. R. devait faire la traversée. Je puis le dire avec l'orgueil d'un bon cœur : cette opposition de ma part a sauvé la vie à Monseigneur le Duc de Berry. On peut, au reste, s'assurer aujourd'hui de cette vérité, en faisant questionner les agens de la police, et particulièrement le sieur Desmaretz.

En approchant de l'époque où Louis le Désiré va être rendu à la France, et où il semble que mes services vont devenir inutiles, on me permettra bien sans doute de faire observer en passant, que ceux que j'avais rendus pendant vingt ans à la cause du Monarque, n'avaient eu aucun motif d'intérêt. Je n'exigeai même jamais aucun salaire pour mes peines. J'ai presque toujours été étranger aux tentatives pour lesquelles le Ministère anglais faisait des déboursés quand lui-même les avait ordonnés.

Ma fortune et ma vie ont été consacrés au service de mon Roi, parce que tout né que j'étais en Suisse je suis Français de cœur, et que j'ai hérité des sentimens de mes ancêtres qui l'étaient de fait. Issus d'une famille noble de Franche-Comté, ils ne s'exilèrent pas de France à la Révocation de l'édit de Nantes, sans emporter le regret de ne pouvoir plus en servir le Monarque. L'accomplissement de leurs vœux m'était réservé; heureux si je les ai bien remplis!

Et pour qu'on ne m'accuse pas d'avoir abandonné en faveur du Roi de France les intérêts de mon Souverain le Roi de Prusse, je dois dire au moins succinctement qu'en 1806, ayant appris que son Royaume courait des dangers de la part de Buonaparte, j'envoyai plusieurs notes et plusieurs mémoires pour les lui faire connaître.

J'écrivis même à la Reine, bien persuadé qu'Elle déjouerait les manœuvres des lâches ou des traîtres qui cherchaient à entretenir le Roi dans une neutralité favorable aux projets d'invasion que Buonaparte ne dissimulait plus.

Dans cette lettre, en date du 26 juillet, je disais entr'autres choses à la Reine : « Depuis mon séjour à Londres, j'ai eu la certitude qu'un général (prisonnier de guerre français), renvoyé sur sa parole en France, a dit ici, la veille de son départ pour Paris, *que le tour de la Prusse était venu, que Buonaparte ferait sa paix avec l'Angleterre aux dépens de la Prusse*, et que le Roi paierait cher sa conduite lors de la dernière coalition. Ce général est un homme connu pour être l'intime ami et le confident de Murat. »

« Le projet d'asservir la Prusse ou plutôt de l'anéantir, est irrévocablement décidé dans la volonté de Buonaparte, et ce qu'il ose se permettre d'infâme dans ses calomnies contre V. M. en est la preuve incontestable. Lorsqu'on a voulu détrôner Louis XVI, on l'a présenté au peuple comme un *bon homme* subjugué par sa femme, et la Reine comme une intrigante, une femme cruelle, passionnée, ennemie de la France, etc. C'est ainsi que d'une part les factieux avilissaient le Roi, et que de l'autre ils excitaient la haine contre la Reine, dont le courage les faisait trembler. Ils ont em-

ployé la même tactique révolutionnaire à Naples ; et ils l'emploieront partout où l'union du Roi et de la Reine leur fera craindre les résultats de cet heureux accord. C'est le moment d'en finir avec cet homme (Buonaparte) qui ne veut laisser subsister en Europe que des sujets et des esclaves , et avec qui la paix est toujours plus funeste que la guerre. »

Ma lettre ne parvint à la Reine qu'après que les hostilités furent commencées contre la Prusse, et peu s'en fallut que S. M. ne succombât alors sous le poids de ses malheurs. On se rappelle avec quelle bassesse et quelle dureté les journaux de Paris insultèrent à la douleur d'une Reine prête à expirer par suite de son vrai patriotisme et de l'élévation de son âme.

La Providence enfin allait ramener Louis XVIII sur le trône de ses pères. Déjà il quittait le séjour d'Hartwel et arrivait à Londres pour s'acheminer vers la France. Je partageais avec tous les habitans de cette ville , les transports que sa présence et son triomphe y excitaient. Il daigna me remarquer parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu et me tendit les mains avec bonté , je les baisai avec autant de délices que de vénération. Ce jour était le plus beau de ma vie ; Sa Majesté m'avait dit : « Je suis bien aise de vous voir , mon cher *Louis*, etc.... nous nous

reverrons. » Mon bonheur se multipliait en quelque sorte à la vue de cette foule de dames accourues sur le passage du Roi ; et se pressant vers lui en baisant aussi sa main et même les pans de son habit. Je n'ai pas besoin de dire que je suivis le Roi. Comme à Douvres Sa Majesté désira que le Ministre lord Sydmouth qui avait un yacht particulier, fît la traversée sur son propre vaisseau, M. Becket, Secrétaire d'état qui accompagnait sa seigneurie, me proposa de prendre place dans le yacht, et j'y trouvai une nouvelle jouissance qui enivra mon cœur, ce fut celle de voir le spectacle imposant de cet heureux vaisseau qui reportait à la France son Roi légitime et avec lui la paix et le bonheur.

Lorsqu'arrivé à Calais, le Roi dont le premier soin fut d'aller rendre grâces à la Providence dans la principale Église de cette ville, revenait d'acquiescer ce pieux devoir et que Sa Majesté était conduite à l'hôtel qui devait la recevoir, j'eus une nouvelle preuve de sa bonté et de ses sentimens pour moi. L'épée du Roi s'était engagée dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière au moment où il descendait de carrosse, et plus il faisait d'efforts pour la dégager, plus elle s'embarassait ; n'écoutant que mon cœur et mon zèle, je me précipitai à ses pieds pour le délivrer de cette importunité : « Que faites-vous, Fauche ? »

me dit M. le Comte de Blacas, d'un ton ombreux et fort animé. Le Roi s'apercevant de mon embarras à mesure que je m'écartais de sa personne, se chargea aussitôt de mon excuse, et calma le Comte effarouché en lui disant : « Soyez tranquille, c'est Fauche qui me rend un nouveau service. »

Je ne pouvais arriver en France sous des auspices plus heureux et plus favorables pour moi. Aussi fus-je accueilli avec intérêt, j'ose le dire, de tous ceux qui avaient connu mes services et mon dévouement à la cause des Bourbons. Je retrouvai Perlet sur lequel je n'avais encore aucun soupçon et à qui je donnai de nouvelles preuves d'amitié et d'intérêt en le présentant chez M. le Duc d'Havré et chez M. le Comte de Blacas, comme un homme qui avait fidèlement servi la cause royale et beaucoup souffert pour elle. Je sollicitai même les bontés du Roi en sa faveur. Hélas ! j'étais encore loin de me douter de toutes les horreurs dont ce monstre s'était rendu coupable, et mon aveuglement sur son compte durerait peut-être encore, si M. le Général Desnoyers, en me faisant part de ce qui s'était passé au Temple entre lui et mon infortuné neveu, n'avait commencé à m'éclairer. Ces premiers traits de lumière me firent aller à la police pour achever de m'instruire.

Après m'y être assuré dans les bureaux que la somme de 4249 francs délivrés à Neuchâtel à mon neveu, en un crédit sur Hottinguer et compagnie, avait été payée par ordre à la police de Buonaparte, je me suis présenté chez M. le Directeur général qui, au récit de la trame et de l'assassinat de ce jeune homme, s'est écrié « que j'avais été la dupe de scélérats qui l'avaient vendu et qui m'avaient fait payer leur trahison et son supplice. » Ce magistrat a eu la bonté de me communiquer le dossier de cette affaire, j'y ai trouvé la correspondance de Perlet avec la police et notamment deux lettres sous la date des 2 et 4 mars 1807 (ici les dates sont précieuses.)

J'ai dit plus haut que mon neveu arrivé à Paris dans la soirée du 28 février, avait été conduit, le 1^{er} mars dans la prison de Sainte-Pélagie où Perlet était détenu. Par conséquent, ce fut le lendemain que Perlet se hâta d'écrire de cette prison la première lettre. Elle est adressée au préfet de police Dubois, et il disait que *Son Excellence pouvait être tranquille sur le jeune homme arrivé de Londres, qu'il avait la plus grande confiance en lui (Perlet) qu'il ne quitterait pas Paris, sans qu'il en fût lui-même informé*; la lettre contient en outre quelques détails sur les projets de l'Angleterre et de la Russie. Perlet la termine par une protestation de son dévouement à Buonaparte.

Par celle du 4 du même mois de mars, il adresse au préfet ses *remerciemens pour lui avoir fait compter une somme de 4249 francs*, et il finit encore par *protester de tout son dévouement*.

Cette somme de 4249 francs, ainsi qu'une autre de 900 francs environ qui avait été donnée à la même époque à l'inspecteur de police *Veyrat* pour le payer de l'arrestation de mon neveu, avait été trouvée sur ce malheureux jeune homme; savoir, les 900 francs en espèces et le surplus en un crédit sur la maison Hottinguer et compagnie; *un passé à l'ordre* en avait fait recevoir le montant par le caissier de la police.

A la lecture des lettres que je viens de citer, mon âme se brisa. Je ne pouvais croire que la perversité pût aller aussi loin; cependant mes yeux ne me trompaient pas, l'écriture de Perlet m'était familière, je la reconnus parfaitement. Sans doute il jugeait trop faible cette récompense qu'il venait de recevoir, elle ne payait point assez son infamie, il fallait encore à ce dénonciateur bourreau, un prix proportionné à l'horreur de son crime, et ce serait pour cela qu'il m'avait demandé par ses lettres des 21 et 24 mars la somme de six cents livres sterling que j'ai effectivement payée, parce qu'il la disait nécessaire pour obtenir la liberté de mon neveu.

J'ai déjà dit que dans sa lettre du 24 mars 1807,

Perlet m'en avait cité une qu'il disait m'avoir écrite le 11 et qui ne m'est jamais parvenue. Aujourd'hui, je suis fondé à croire non plus seulement qu'elle n'a pas été écrite, mais que Perlet se ménageait par là des ressources de mensonges pour l'avenir.

S'apercevant qu'entre le 3 mars, date de l'arrestation de mon neveu, et le 21 du même mois, date de sa première lettre, il s'était écoulé un assez long espace de temps pour me rendre suspect son silence à cet égard, Perlet, dis-je, aura supposé une lettre du 11 mars qu'il n'a jamais écrite.

Le vrai but de celles que je reçus de lui vers la fin de ce mois et au commencement du suivant, ne fut que de tirer de moi d'assez fortes sommes, sous le prétexte du salut de mon neveu qui, le lendemain de la lettre du 3 avril, fut conduit à la mort.

De tous ces faits je peux conclure que dès le commencement de la correspondance relative au prétendu comité royal et probablement encore à l'insurrection royaliste des côtes de Normandie, Perlet était vendu à la police secrète de l'usurpateur, que les renseignemens qu'il donnait n'étaient qu'un piège, qu'enfin sa détention à Sainte-Pélagie à l'époque de l'arrivée de mon neveu, a été l'effet d'une intelligence entre lui et la police avec la-

quelle il se concertait, pour mieux attirer les victimes dont elle était avide et qu'il s'était chargé de lui procurer.

Comme en arrivant à Paris, j'avais porté au Roi de Prusse les dépêches que son Ministre à Londres m'avait confiées pour ce Monarque, son Ministre à Paris, M. le Prince de Hardenberg me proposa de l'accompagner, lorsqu'il partit avec les Souverains Alliés pour cette capitale de la Grande-Bretagne. J'y retournai donc alors et j'y restai jusqu'à ce qu'ils en repartirent.

Il y avait quatorze ans que je n'avais pas vu ma famille. Les événemens avec lesquels je m'étais trouvé toujours lié avaient prolongé mon absence. Rien ne s'opposant plus alors à ce que je reparsse dans ma patrie, j'y retournai en passant par Paris pour y jouir encore une fois du spectacle d'un bon Roi adoré de son peuple. J'arrivai à Neuchâtel en même temps que le Roi de Prusse y faisait son entrée, et quand ce Monarque en partit, je le suivis jusqu'à Zurich.

En revenant par Berne et le pays de Vaud, j'appris qu'il commençait à se machiner à l'extrémité de cette contrée, le complot dont on a vu le dénouement au 1^{er} mars dernier. Le Gouvernement de Berne qui en était instruit, me chargea d'une adresse pour le Roi de France, dans laquelle, après avoir manifesté les sentimens des vrais

Suisses sur le retour d'un Monarque avec lequel ils désiraient renouveler leurs anciens rapports, il faisait connaître la nécessité de surveiller les trames qui s'ourdissaient visiblement sur la frontière du pays de Vaud. Les magistrats de Berne désignaient en même temps certains personnages dont le séjour en cet endroit, causait de l'inquiétude, éveillait les soupçons et justifiait les craintes. Une autre adresse du canton même de Lausanne donnait avis de la correspondance de Joseph Buonaparte avec l'île d'Elbe, de ses intelligences actives avec l'intérieur de la France et des sommes considérables qu'il en recevait.

Ces différentes adresses furent envoyées à Paris à l'époque des 16 et 27 août 1814, et il en fut transmis une copie à S. A. R. Monsieur qui était alors à Lyon et qui ne manqua pas de parler de ce qu'elles lui avaient appris, aux députés du canton de Vaud, qui lui furent envoyés pendant son séjour en cette ville.

De tels renseignemens étaient sans doute de nature à fixer l'attention de Sa Majesté. Mais des hommes intéressés à la tromper, employaient tous les moyens pour les transformer en alarmes vaines et puériles. On verra bientôt combien leur conduite devint coupable, quoiqu'elle ait semblé n'être que le résultat d'une molle indifférence.

Au mois d'octobre 1814, je revins à Paris, où

J'avais l'intention de me fixer et de jouir des avantages qui m'avaient été promis par le Roi et par S. A. Monseigneur le Prince de Condé. Je fus accueilli et comblé d'espérances que j'obtiendrais bientôt ce que l'on disait que *j'avais si bien mérité*. Mais je ne tardai point à m'apercevoir que j'étais l'objet de la haine de quelques hommes puissans qui ne pouvaient me pardonner d'avoir exhumé les preuves de l'assassinat de mon infortuné neveu, et qui travaillaient dans l'ombre à me perdre dans l'esprit de M. le comte de Blacas.

D'après ce que j'ai dit aux pages 19 et suivantes de ce précis, on croira facilement que ce Ministre n'était que trop bien disposé à recevoir des impressions qui pouvaient lui donner barre sur un homme que sa conduite mettait en crédit dans l'esprit du Roi. L'espérance de voir liquider une créance de 174,625 francs, sur laquelle j'avais emprunté de fortes sommes que je dois encore, me fut ravie : cependant je ne me décourageai pas entièrement, j'attendais tout de la justice du Roi.

Toujours animé par les mêmes sentimens qui me guidaient depuis tant d'années, je donnais journellement des renseignemens très-utiles qui me parvenaient de toutes parts. Je les communiquais particulièrement à M. le Duc d'Havré, dont les vertus sont aussi éminentes que son attache-

ment au Roi est pur et sans tâches. Ce Seigneur savait apprécier mes avis, mais il n'en était pas de même de M. le Comte de Blacas, qui traitait d'*alarmistes* ceux dont la pénétration faisait honte à son insouciance.

Au lieu de communiquer à Sa Majesté, les notes écrites que je lui donnais sur le danger dont on était menacé, il les supprimait et les anéantisait à l'instant. Telle fut probablement la destinée à laquelle il condamna la lettre que je crus devoir prendre la liberté d'écrire au Roi, le 8 novembre, sur ce qui se passait d'alarmant aux frontières de la Suisse et même de l'Italie. Je ne dissimulais pas à Sa Majesté, les soins que je m'étais donnés, pour faire expulser Joseph Buonaparte du Pays de Vaud, et la part que j'avais à la détermination que le Gouvernement de ce Canton en avait prise. J'y révélais certaines dispositions sur lesquelles la famille de Napoléon établissait l'espoir de sa réintégration prochaine en France. Il est vrai que je me plaignais en même temps de M. le Comte de Blacas et de M. le Marquis de la Maisonfort, en avouant franchement que la haine implacable de ce dernier, déjà très notoire à cette époque, venait de la confiance dont Sa Majesté m'avait honoré pour les négociations de 1798, avec le Directeur Barras, desquelles M. de la Maisonfort avait voulu s'em-

parer et dont il avait compromis le succès. J'en conviens maintenant : sous le rapport de l'intérêt de M. le Marquis , ma lettre devait avoir le sort qu'elle a eu.

Dans le courant du même mois de novembre 1814, j'eus occasion de connaître personnellement à Paris, l'ex-Directeur Barras dont le penchant à se rapprocher de moi était assez naturel, depuis les lettres patentes que j'avais été chargé de lui faire parvenir en 1799. J'ai déjà expliqué les causes qui firent échouer son projet du succès duquel elles étaient la récompense anticipée ; et ce funeste 18 brumaire qui déconcerta toutes ses combinaisons et nos espérances, avait non-seulement occasionné sa chute comme Directeur et paralysé toutes ses bonnes intentions, en détruisant son pouvoir, mais encore entraîné son exil et la perte d'une partie de sa fortune. Je compris bientôt en le voyant qu'il n'avait point dévié des sentimens qu'il avait adoptés après le 18 fructidor. Il me parut les avoir depuis lors constamment suivis, en cherchant, autant qu'il le pouvait, à se réhabiliter dans l'opinion publique contre laquelle, sans doute, il avait beaucoup à lutter, parce qu'elle juge toujours trop les hommes d'État comme des citoyens ordinaires. Barras était intimement convaincu de la nécessité d'une réunion de tous les partis autour du Roi, qui

seul pouvait assurer aux peuples le repos et la tranquillité.

Cependant la conjuration marchait rapidement à son but; l'audace du mémoire de Carnot, qu'on ne réprima point, l'insolence du procès intenté par Méhée de la Touche à un journaliste qui venait de répéter ce que le *Moniteur* avait dit sous Buonaparte même, et ce qui passait pour être de notoriété publique, savoir, qu'il avait eu quelque part aux massacres de septembre 1792; le triomphe impudent du général Excelmans, acquitté malgré la preuve matérielle d'une correspondance conspiratrice; ces circonstances et d'autres encore du même genre, enhardissaient les Républicains à une nouvelle Révolution, qui pouvait les mettre en mesure de se faire un Gouvernement à leur gré.

Plusieurs hommes influens de ce parti, proposèrent à Barras de se mettre à leur tête; ils demandaient Napoléon, afin d'avoir l'armée pour eux: ils promettaient bien que, le mouvement une fois opéré, ils se débarrasseraient de Buonaparte. L'ex-Directeur refusa, et toujours mu par les mêmes sentimens pour le Monarque légitime, il jugea nécessaire de déposer dans le sein de Sa Majesté, avec le plus grand secret, les confidences qu'il avait reçues et tout ce qu'il savait des projets formés pour renverser le trône.

La confiance dont Sa Majesté m'avait honoré, lors de la négociation faite avec lui en 1799, fit croire à M. Barras que je pourrais lui obtenir une audience particulière du Roi. Il m'engagea à la solliciter pour lui, et je me chargeai d'une pareille mission avec d'autant plus de plaisir, que cette entrevue pouvait procurer quelque bien et prévenir de grands maux.

J'allai d'abord, accompagné de M. Tropez de Guerin, communiquer le désir de M. Barras à M. le Duc d'Havré qui sentit tout ce qu'on pouvait attendre des renseignemens donnés par un homme qui avait été à la tête du gouvernement de la France pendant nombre d'années, et qui, par conséquent, avait la connaissance des hommes et des choses.

M. le Duc d'Havré porta sa demande au Roi qui, se rappelant les services que M. Barras avait voulu rendre à sa cause, désira de communiquer avec lui. Mais des considérations de convenance, opposées par M. le Comte de Blacas, firent décider que Sa Majesté ne pouvait pas recevoir M. Barras. Ces considérations étaient toutefois adoucies par l'observation, que ceux par qui l'ex-Directeur aurait été vu aux Tuileries parlant confidentiellement au Roi, pourraient le dire, et qu'on en tirerait des conséquences préjudiciables à l'utilité dont pourrait être cette entrevue. M. le

Comte de Blacas proposa, comme un moyen de tout concilier, une invitation à M. Barras de lui communiquer directement à lui-même, et à M. le Duc d'Havré, tout ce qu'il avait l'intention de dire à Sa Majesté. Le Roi adopta cet avis, et nous fûmes, M. Guerin et moi, chargés d'un billet de Sa Majesté pour l'ancien Directeur.

Quand nous remîmes ce billet à M. Barras, il nous témoigna la peine qu'il ressentait de ce qu'on tenait à de si petites considérations, quand il s'agissait d'intérêts aussi majeurs; il ajouta : « que ce » moyen ne remplissait pas son but, qu'il y » avait des choses qu'il ne pouvait absolument » dire qu'au Roi, et que le Roi seul pouvait entendre; que cependant, il ne se refuserait pas » à communiquer avec M. le Duc d'Havré et le » Comte de Blacas, puisque c'était le désir de S. M., » mais que ce n'était pas la même chose. »

Le billet du Roi avait déterminé M. Barras; il eut d'abord deux entretiens particuliers et très-longs avec M. le Duc d'Havré, par qui ses confidences furent accueillies avec tout l'intérêt qu'elles méritaient; mais dans une troisième séance, à laquelle M. le Comte de Blacas assista, il n'en fut pas de même; M. Barras eut le désagrément de voir M. de Blacas traiter des affaires de cette importance avec peu de connaissance de la situation des choses; ce Ministre fit entendre qu'il croyait

que des intérêts personnels excitaient souvent de fausses craintes, que les *alarmistes* cherchaient à grossir le danger, et M. de Barras ne put jamais lui faire comprendre que le Roi était sur un volcan, qu'il était urgent de prendre une autre marche que celle que jusqu'alors on avait suivie et qui mécontentait tout le monde; qu'on ne devait pas ignorer les intelligences qui existaient entre l'île d'Elbe, Murat, l'armée, les généraux et même les Tuileries; enfin, il faisait observer les fautes commises envers des hommes qu'on tenait éloignés de toutes places, pour ne les donner ou ne les conserver qu'aux partisans de Buonaparte.

On est forcé de convenir aujourd'hui, que si M. le Comte de Blacas n'eût pas méprisé ces avertissemens, il aurait pu écarter, par des mesures de prévoyance, tous les malheurs que le retour de Buonaparte a fait ensuite peser sur la France.

En approfondissant l'opinion politique de M. Barras, j'avais acquis la certitude qu'il ne voulait pas plus de Rois *intrus* sur le trône de Naples que sur celui de France, quoique Murat conservât toujours de l'amitié pour lui. Mais, dans l'état des choses, il sentait qu'il fallait agir avec prudence et réserve; et, d'après les confidences qu'il avait reçues, il mettait dans son plan de faire consentir Murat à quelques arrangemens qui le déplaceraient sans violence: il espérait d'autant mieux

pouvoir le déterminer à une abdication, que de tous ceux auxquels il avait fait la fortune, étant Directeur, Murat était le seul qui n'eût pas cessé d'en être reconnaissant, et qui lui témoignât toujours de la confiance.

M. Barras ne demandait rien ; il eût été sans doute flatté d'obtenir du Roi le grade militaire dont Buonaparte l'avait dépouillé : et, sans mission ostensible, il voulait aller à Naples pour engager Murat à transiger de sa couronne avec le Souverain légitime, contre des indemnités qui lui auraient été garanties.

Ceux qui ont suivi la marche des événemens, peuvent juger de quelle importance était une pareille mission dont l'effet eût paralysé tous les préparatifs que Buonaparte faisait pour revenir de l'île d'Elbe en France. Il eût été forcé de renoncer à quitter cette île, d'où l'on sait qu'il ne serait pas sorti sans les intelligences qu'il s'était ménagées avec Murat.

Ces combinaisons étaient au-dessus de la politique de M. le Comte de Blacas. Il les rejeta, n'eut pas même l'honnêteté de remercier M. de Barras des communications qu'il avait faites, et parut le regarder comme un homme qui voulait entrer en partage avec lui dans la confiance de Sa Majesté.

Celui-ci jugeant plus que jamais que tout allait de mal en pis, et que M. de Blacas était loin d'en-

tendre les affaires d'état, surtout dans la conjoncture où l'on se trouvait, plaignit sincèrement le Roi d'être aussi faiblement servi; et il annonça à M. le Duc d'Havré que, ne pouvant plus être utile aux intérêts de Sa Majesté, il allait partir pour le midi de la France, afin d'éviter les confidences d'un parti qu'il n'avait plus l'espoir de rattacher aux intérêts du Monarque.

Les renseignemens que de mon côté, je continuais de donner pour être transmis au Roi, sur les manœuvres qui se pratiquaient aux frontières de la Suisse, entre Joseph Buonaparte, l'île d'Elbe, l'intérieur de la France et l'armée, ne pouvaient que passer par les mains de M. le Comte de Blacas: c'est dire, par cela même, qu'ils n'arrivèrent point jusqu'à Sa Majesté. Que de maux Elle eût aisément prévenus, si son Ministre lui eût fait connaître la véritable situation des choses! Il semblait d'autant plus important de prendre aussi des précautions du côté de la Suisse, qu'il était probable que si Buonaparte, venant à débarquer, éprouvait dans sa marche quelque obstacle, il se jetterait dans le pays de Vaud, où il avait de nombreux partisans, et où le colonel *Laharpe*, ancien Instituteur de l'Empereur *Alexandre*, exerçait une influence favorable aux vues de Buonaparte.

Si l'on ne fit pas plus sur ce point que sur la

côte de Cannes pour se tenir en garde, la faute n'en est-elle pas à celui qui empêcha de semblables avis de parvenir à Sa Majesté ?

Mais Buonaparte n'a pas eu besoin de faire une diversion du côté de la Suisse. Les premiers succès de Murat en Italie, les intelligences pratiquées dans l'intérieur de la France, l'entière défection de l'armée, tout avait préparé son triomphe. N'ayant à vaincre que les grandes routes, il avançait rapidement vers Paris où la plupart des gens de la Cour, dociles aux vues des conspirateurs, et imitant la sécurité de M. le Comte de Blacas, se flattaient que Buonaparte serait arrêté dans sa marche, et même que déjà il avait échoué.

Cependant le 15 mars, presque au moment même où le Ministre de la guerre, qu'à dessein l'on avait trompé, vint rassurer tout le monde au Château, en disant aux Gardes du corps que « tout allait bien, » qu'ils pouvaient quitter leurs bottes, et dormir à leur aise, » j'acquis, près des Tuileries, à dix heures et demie du soir, des notions contraires. Le mal n'était pourtant pas encore tout-à-fait sans remède. Ces notions m'étaient données par deux personnes de considération, et d'une fortune qui les mettait à l'abri de toute suspicion d'intérêt personnel ; elles cherchaient à faire au Roi, ou à son Ministre, la communication de tout ce qu'elles venaient d'apprendre, et elles m'engagèrent à les intro-

duire dans le Château. Nous approchons ; les grilles en étaient fermées, et les gardes bivouaquaient dans la cour. J'annonçai que j'avais à parler au Ministre de la maison du Roi, et je me nommai. Les portes nous furent ouvertes, et nous allâmes d'abord vers M. Hue, qui allait se mettre au lit. Il écouta avec attention les communications qui lui furent faites, les trouva de la plus haute importance ; mais comme nous insistions pour qu'il les transmît de suite à Sa Majesté qui pouvait ordonner sur-le-champ les mesures qu'elles exigeaient avec urgence, il s'y refusa, croyant que le Roi en concevrait trop d'inquiétude. Nous passâmes aussitôt, avec M. Hue, chez M. le Comte de Blacas ; mais au moment où nous allions y entrer, M. le Duc de Feltre venait d'être introduit chez le Roi, pour y annoncer les bonnes nouvelles dont on l'avait perfidement imbu ; savoir, que deux corps de l'armée de Buonaparte l'avaient abandonné, et que la défection totale était inévitable pour lui.

Ces nouvelles flattaient trop le système chéri de sécurité que M. de Blacas s'était fait, pour qu'il ne s'en pénétrât pas avec la plus inébranlable conviction. En vain nous l'informâmes que « le Gouvernement provisoire de Buonaparte, déjà établi dans Paris, avait assuré ses partisans un peu déconcertés de la non réussite du coup de main de

Lefebvre-Desnouettes, que leur Empereur arriverait dans la capitale le 18 au soir, et que chacun devait être sans inquiétude sur le résultat. »

M. de Blacas nous traita de *visionnaires*; et s'adressant particulièrement à moi, il me dit d'un ton presque railleur : « Vous croyez donc que Buonaparte viendrait dans Paris pour s'y faire *écharper* ! » Je répondis à cela que « Buonaparte n'ayant pas été *écharpé* de Cannes à Lyon, il pourrait bien ne pas l'être de Lyon à Paris : qu'au reste je ne voyais pas qu'on prît des mesures pour qu'il le fût, et que prévoyant qu'on aurait les marches du trône à défendre, je priais M. le Comte de me permettre de venir moi-même pour cet effet, avec une cinquantaine de braves Suisses mes compatriotes qui, depuis dix jours environ, ne cessaient de me demander ce qu'ils avaient à faire. » Sur quoi, M. de Blacas me répliqua d'un air tout-à-fait moqueur : « Vous pouvez vous adresser à M. le duc de Mortemar. »

Je crois devoir m'abstenir de réflexions sur la conduite de M. de Blacas en cette circonstance; le lecteur y suppléera en apprenant que je laissai M. le Comte plein de son mérite, et que je me retirai avec la douleur d'avoir vu traiter aussi légèrement une communication de cette importance.

Le lendemain 16 mars, l'ambassadeur de Prusse, M. le comte de Goltz, me chargea de ses dépêches

et de celles des autres Ministres étrangers pour le Congrès de Vienne; je devais, d'après les ordres que M. de Goltz m'avait donnés, comme à un homme de confiance, ajouter verbalement à ce qui était mandé par les lettres dont j'étais porteur, tous les renseignemens que m'avaient procuré les événemens dont je venais d'être témoin.

Je fis diligence, et le soir du 23 du même mois j'arrivai à Vienne où l'on parlait encore de la tentative que l'on avait faite quelques jours auparavant, d'enlever l'Archiduchesse Marie-Louise et son fils. Empressé de remplir ma mission, j'allai de suite chez S. A. M. le prince de Hardenberg à qui je remis mes dépêches et racontai en détail tout ce que j'avais vu et su à Paris. Il m'envoya sur-le-champ chez le Duc de Wellington et chez M. le Prince de Talleyrand. Celui-ci me reçut avec d'autant plus d'empressement que depuis onze jours, en des circonstances aussi inquiétantes, il n'avait reçu aucune lettre officielle de Paris. L'administration des postes ne savait-elle donc plus lui envoyer de courriers, ou bien ces courriers étaient-ils arrêtés dans leur marche par quelque force ou par quelque enchantement ?

L'attention de mon esprit s'appliquait à découvrir les dispositions que manifestaient les membres du Congrès à la nouvelle de la rentrée de Buonaparte dans Paris ; et je me convainquis

bientôt qu'on embrassait assez généralement l'idée de se rattacher à la Régence en faveur du Roi de Rome et qu'on donnait pour prétexte que les Français n'aimaient pas Louis XVIII.

Je combattis fortement cette erreur, et j'écrivis au Prince de Hardenberg pour lui donner l'assurance que la saine partie de la Nation française était parfaitement dévouée au Roi et à sa dynastie, que l'armée seule était pour Buonaparte, parce que la plupart des officiers regrettaient un régime qui leur était entièrement avantageux, et qu'enfin tout ce qui serait mis à la place du Roi légitime, ne serait autre chose qu'une faction qui entraînerait à des guerres perpétuelles. J'ajoutai que l'établissement de la Régence en faveur du Roi de Rome, deviendrait par la suite très dangereux aux Puissances mêmes, et particulièrement à la Prusse, qui ne pourrait jamais alors espérer des années de calme et de tranquillité.

Mes observations produisirent quelque effet. Je vis diminuer sensiblement le penchant qu'on avait manifesté pour la Régence, et bientôt je fus chargé d'une mission analogue à mes vœux (1).

(1) Dans cette circonstance j'ai eu deux conférences particulières avec S. A. I. l'Archiduc Charles, qui me dit de lui parler avec franchise; ce que je fis, comme j'avais fait auprès du Prince de Hardenberg.

Sa Majesté le Roi de Prusse avait connu par son Ministre, les conférences que j'avais eues dans l'intérêt de la Monarchie française ; il avait été frappé de mes réflexions. Tout en réglant sa conduite d'après une politique sage et conforme aux vrais intérêts de toutes les Puissances, Sa Majesté se détermina à écrire au Roi de France pour lui donner les assurances les plus positives de sa coopération à renverser l'hydre qui menaçait encore l'Europe : et Elle m'ordonna de porter sa lettre à ce Monarque, en quelque lieu que, dans sa fuite, il se fût réfugié.

Je partis de Vienne le 13 avril pour la Belgique, où l'on supposait que Louis XVIII s'était rendu, sans qu'on connût encore le lieu où il avait établi sa résidence. Indépendamment de cette lettre autographe dont j'étais porteur, j'avais reçu, avant mon départ quelques confidences qui ne pouvaient se transmettre au Roi que dans un entretien particulier avec Sa Majesté. Enfin j'avais des dépêches du Prince de Talleyrand pour M. de Jaucourt, qu'il supposait avoir accompagné le Roi.

J'atteignis la cour de Louis XVIII à Gand le 22 avril, et je me rendis aussitôt chez M. le Duc d'Havré pour l'informer du sujet de mon voyage, et le prier de me faire obtenir une audience particulière de Sa Majesté. Il me conseilla de m'adres-

ser, pour cette fin, à M. le Comte de Blacas, en m'observant que la nature de mes dépêches et l'intérêt qu'elles offraient, étaient propres à me remettre en grâce auprès de ce Ministre ainsi qu'à détruire les préventions qu'on lui avait inspirées contre moi.

M. le Comte de Blacas affecté des graves reproches que lui faisaient ou pouvaient lui faire toutes les personnes dont il avait méprisé les avis qui tendaient à prévenir la conspiration du 20 mars, devait craindre la présence d'un homme capable de mettre, dans ceux qu'il était en droit de lui faire, toute la chaleur de son zèle bien connu pour la cause du Roi. L'abord de ce zélé serviteur de Sa Majesté devait d'autant plus altérer la sérénité de M. le Comte de Blacas, qu'à tous ses titres précédens à la confiance comme à la bienveillance du Roi, cet homme en avait alors un nouveau de la plus haute considération. Fauche Borel apportant une lettre infiniment consolante du Roi de Prusse à Louis XVIII, et chargé de donner verbalement à Sa Majesté toutes les explications que la lettre n'avait pu contenir, sera-t-il bien accueilli de M. le Comte dont il est à remarquer que M. de la Maisonfort était toujours le confident et l'ami? M. le Comte lui permettra-t-il (à Fauche Borel) de parler au Roi? Ce problème est déjà résolu par ceux qui connaissent le carac-

tère et la politique personnelle de M. de Blacas (1).

Il était indisposé et gardait le lit; en l'abordant, je lui témoignai quelque peine de son indisposition, ajoutant que je le regardais comme guéri par les bonnes nouvelles que j'apportais de Vienne. Jusqu'alors, on était encore à Gand dans l'incertitude sur les suites de la déclaration faite le 13 mars au Congrès. « Eh bien! voilà, M. le Comte, lui dis-je avec transport, voilà une lettre du Roi de Prusse au Roi de France, une assurance incontestable que les Souverains réunis à Vienne ont pris la résolution de ne quitter les armes qu'après avoir replacé Louis XVIII sur son trône. »

Cependant M. le Comte n'avait écouté qu'avec un air de mauvaise humeur, et j'avais à peine achevé ma phrase qu'il me dit brusquement: « Laissez-là vos dépêches, je me charge de les remettre au Roi. » Réprimant le ressentiment qu'une aussi sèche réponse excitait en moi, je le priai d'observer que si, par des intérêts particuliers, on lui avait fait concevoir contre ma personne des sentimens défavorables, ils devaient s'éteindre abso-

(1) S. A. le Prince de Talleyrand me dit à cette occasion, en présence de M. le Comte Alexis de Noailles, que connaissant le degré de confiance dont je jouissais auprès du Roi, il ne doutait pas qu'en parlant avec franchise à S. M. je ne fusse entendu avec intérêt.

um ent en une telle circonstance ; et j'insistai pour avoir l'honneur d'expliquer au Roi lui-même tous les détails de ce qui se faisait à Vienne en sa faveur, et que personne ne pouvait connaître à Gand aussi bien que moi. « Je remettrai votre dépêche à Sa Majesté ; fut toute la réponse de M. de Blacas. » Il n'y avait plus moyen de rester auprès de lui.

J'allai porter à M. le Comte de Jaucourt les dépêches que m'avait confiées, pour ce Ministre, M. le Prince de Talleyrand : « Si vous retournez à Vienne, s'écria M. de Jaucourt en les ouvrant, au nom de Dieu, dites-lui, M. Fauche, qu'il vienne ici promptement, nous avons un besoin extrême de sa présence. » On en devine aisément la raison, d'après ce que je viens de raconter.

Rentré dans l'hôtel garni où j'avais pris un logement, je m'y occupais à rédiger un rapport à S. A. R. Monseigneur le Comte d'Artois, lorsqu'à sept heures du soir, je vis entrer M. le Baron d'Eksteins, Directeur de la police à Gand, Magistrat tout dévoué aux volontés de M. le Comte de Blacas. Ne s'en reposant plus sur aucun de ses subalternes, ce Magistrat venait me demander à voir mon passe-port ; mais ce n'était là qu'une introduction pour la forme. Il m'intima de suite l'ordre de sortir de Gand et de retourner sur-le-champ à Bruxelles, où il savait

bien sans doute qu'une persécution plus vive encore m'attendait. Cependant je l'ignorais, et ne voyant dans l'ordre de M. d'Eksteins qu'une mesure erronée, je déclarai que mon honneur exigeait que je ne partisse point d'après cet ordre, et que je n'y obtempérerais pas. M. le Directeur en alla rendre compte à M. de Blacas.

Dès le matin du lendemain, 25 avril, je courus chez M. le Duc de Duras pour l'informer de cette vexation étrangée; et, sans penser à l'imputer à M. le Comte, je me plaignis seulement de la réception qu'il m'avait faite. J'avoue qu'en cette occasion, je développai avec quelque vivacité les renseignements que je lui avais fournis avant le 20 mars, et par le mépris desquels il avait mis le Roi dans la nécessité d'abandonner sa Capitale et son Royaume.

M. le Duc ne pouvait calmer plus efficacement mes peines, que par la réponse qu'il daigna me faire : « La dépêche que vous avez apportée, me dit-il, a été remise à Sa Majesté; et pendant le dîner, lon s'est entretenu avec satisfaction des espérances qu'on en concevait. L'un des convives ajouta que c'était Fauche Borel qui avait apporté cette lettre si consolante: sur quoi plusieurs autres observèrent avec un contentement mêlé de quelque reconnaissance, que M. Fauche n'apportait jamais que de bonnes nouvelles. » M. le Duc

de Duras ne doutait point que le Roi ne me fit appeler dans la journée pour avoir de plus amples détails sur ce qu'à Vienne j'avais vu et entendu.

Retourné à mon hôtel, tandis que je m'y berçais dans cet espoir, avec d'autant plus de confiance que l'audience à laquelle m'admettrait Sa Majesté pourrait lui être fort utile, je vis une seconde fois arriver M. d'Eksteins. « quelles que soient vos raisons contraires à mes ordres, me dit-il fort durement, et malgré tous les papiers que vous me présentez pour justifier votre séjour à Gand, vous ne pouvez y rester sans me produire une autorisation de M. de Blacas. » Perfide stratagème des gens de police ! il savait bien que je n'obtiendrais pas cette autorisation. Toutefois, j'en fus la dupe, parce qu'elle ne pouvait m'être refusée. Je me flattai de l'obtenir, je promis de l'exhiber ; et M. le Directeur se retira, en se félicitant d'avoir trouvé un moyen de se décharger d'une partie de l'odieux de mon expulsion, sans en manquer l'effet pour lequel il allait lui-même faire de nouvelles démarches.

Pendant ce temps-là, je courais ingénument et sans défiance chez M. de Blacas qui ne pouvait sans injustice et sans mauvaise foi, refuser d'attester, par écrit, que j'étais venu chargé d'une dépêche du Roi de Prusse pour Louis XVIII ; mais à son logement, on me dit qu'il était auprès de Sa

Majesté. Je le crus, et j'allai chez M. de Jaucourt lequel, sur mes plaintes relatives à M. le Baron d'Eksteins dont il ne connaissait pas encore le moteur, me dit avec indignation: « Cet homme est un fou qui nous a déjà fait des scènes fâcheuses pour d'excellens Royalistes qu'il a persécutés comme vous. » Mais ce Ministre, chargé du portefeuille des affaires étrangères du Roi, ne doutant pas qu'une attestation de sa main ne pût suppléer celle que je ne pouvais obtenir de M. de Blacas, me remit, pour M. le Baron, un billet dans lequel il lui disait: « M. Fauche Borel nous a apporté des lettres du Roi de Prusse, adressées à Sa Majesté Louis XVIII, et m'a remis à moi-même les dépêches du Prince de Talleyrand; M. Fauche nous est parfaitement connu, et il n'y a pas d'opposition à ce qu'il reste à Gand le temps nécessaire pour y faire ses affaires. Gand, le 23 avril 1815, signé le Comte DE JAUCOURT, *Ministre des affaires étrangères.* »

Mais c'était M. le Comte de Blacas qui régnait de fait et seul à Gand; son Ministre, le baron d'Eksteins n'eut donc aucun égard à ce billet que je lui portai, et il ordonna au Maire de la ville de presser mon départ. Celui-ci m'adressa son adjoint qui se présenta chez moi avec des manières différentes de celles du Baron. Non-seulement il paraissait affecté du désagrément de la mission qu'il

était forcé de remplir , il en reconnaissait même implicitement l'injustice, en avouant qu'il n'y avait rien de bien sérieux contre ma personne. Comme on craignait les éclats que je pouvais donner à ma résistance, il avait eu la recommandation de mettre toute la douceur possible pour me déterminer au départ. Il finit par transiger en m'accordant un délai jusqu'au lendemain, où il m'invitait même à déjeûner chez lui, me promettant qu'alors il me donnerait une direction qui pourrait me convenir.

Ces particularités, toutes minutieuses qu'elles paraissent, sont pourtant nécessaires, parce qu'elles font sentir que ceux qui n'étaient pas les agens immédiats des volontés de M. de Blacas à mon égard, n'avaient point autant d'âpreté qu'eux dans l'exécution. Le Maire, à qui son Adjoint me renvoya, me dit avec douceur, après avoir pris connaissance de mes papiers et du motif de mon voyage : « Je me compromettrais, Monsieur, envers mon Souverain et le Vôtre, si maintenant je vous ordonnais de quitter cette ville; mais vous êtes exposé à toutes les rigueurs d'un nouveau Magistrat de Police établi depuis l'arrivée du Roi à Gand, et ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a auprès de Sa Majesté des personnes qui ne vous aiment point et qui ont intérêt de vous éloigner. » Dans ce qu'il répondit ensuite à mes questions,

je vis clairement que le plus puissant de mes ennemis était M. le Comte de Blacas, prévenu depuis long-temps contre moi par M. de la Maisonfort, et je ne pouvais plus méconnaître la source de la persécution que j'éprouvais (1).

A peine suis-je rentré dans mon hôtel, qu'à ma

(1) C'est ici le lieu de satisfaire l'impatience du lecteur qui se demande à lui-même quels peuvent être les motifs de la haine de M. de la Maisonfort contre moi. Cette explication exige quelques détails.

En 1797, M. le Marquis de la Maisonfort était émigré et fixé à Brunswick, où il occupait avec madame sa mère, son épouse, ses enfans et des parens à sa charge, une maison dont le Prince régnant lui avait accordé la jouissance gratuite. Là, M. le Marquis se livrait à la littérature; mais son travail ne lui procurait pas les ressources nécessaires pour subvenir à sa dépense. Il vint à Hambourg, où mon frère P. F. Fauche avait un établissement considérable en imprimerie et librairie: sa maison était le rendez-vous des émigrés et des gens de lettres; le Marquis de Rivarol venait y travailler à son fameux Dictionnaire, et M. de Baudus y composait son journal du Nord. C'est à cette époque que M. de la Maisonfort se présenta chez mon frère et qu'il lui proposa la vente de son manuscrit intitulé : *État réel de la France en 1797*. Cet ouvrage eut quelque succès. Insensiblement M. le Marquis s'impatronisa dans la maison et gagna l'esprit de mon frère au point de le faire consentir à transporter son établissement d'imprimerie à Brunswick, lui promettant que le Duc le protégerait et qu'il lui ferait même des avances de fonds. Un projet d'association fut dressé et présenté à S. A. S. qui l'agréa et fit prêter pour le succès de cet établissement

suite le Baron d'Eksteins s'y précipite en furieux, m'ordonnant de quitter Gand à l'instant même.

une somme de 40 mille marcs, pour la sûreté de laquelle mon frère hypothéqua sa maison d'Hambourg.

La société prospérait; mais au fur et à mesure que les affaires s'étendaient, une augmentation de fonds devenait indispensable; il fallut recourir à des emprunts. Le beau-père de mon frère et M. Clèves, d'Hanovre, prêtèrent chacun 27 mille écus de Prusse.

De tels moyens devaient sans doute procurer de grands bénéfices; ils étaient assurés si M. de la Maisonfort eût apporté dans l'association un esprit d'ordre et d'économie. Loin de là; des dépenses inconsidérées et des opérations ruineuses causèrent en peu de temps la perte de cet établissement, à la faveur duquel sa nombreuse famille et lui avaient été jusqu'alors entretenus, sans qu'il eût fait aucune mise de fonds. Ainsi s'écroula cette société au seul préjudice de mon frère, qui fut contraint d'abandonner aux créanciers sa maison d'Hambourg, des magasins considérables et son imprimerie; et c'est ainsi que je me trouve encore aujourd'hui responsable d'une somme de 30 mille francs, que j'ai garantie lors de l'établissement primitif de mon frère.

A quelque temps de là et à l'époque de la négociation, dont j'ai parlé aux pag. 20 et suivantes de ce Précis, dont je crois devoir donner tout le détail à la fin des pièces justificatives, M. de la Maisonfort osa me faire des confidences si déplacées, qu'une vive apostrophe de ma part aurait eu des suites très sérieuses, si M. le Marquis n'eût pas eu la prudence d'employer la médiation de M. Durand, l'un des amis de la maison.

Cette deuxième circonstance augmenta la haine de M. de la Maisonfort contre moi; il crut dès lors ne pouvoir mieux la satisfaire qu'en me calomniant dans l'ombre auprès des

Je résiste avec fermeté; il va chercher la Gendarmerie pour me garder à vue, en me laissant toute-

personnes les plus distinguées, et particulièrement en Angleterre auprès de M. de Blacas qui, jusqu'à cette époque, m'avait témoigné de l'estime et de l'intérêt.

Cependant en 1813, dans un voyage qu'il fit à Londres, M. le Marquis vint prendre un logement dans la maison que j'habitais. Il allait quelquefois à Hartwel, résidence de Louis XVIII, et n'en revenait jamais sans jeter du ridicule sur tous les personnages qui composaient la cour de ce Monarque : il n'exceptait que M. de Blacas. Un jour (c'était en novembre) on s'entretenait des affaires politiques et des espérances qu'elles faisaient concevoir; mais M. le Marquis ne croyait pas alors à la possibilité de la restauration, et s'évertuant avec indécence sur le compte du Roi lui-même. . . il disait « qu'il n'y avait rien à attendre des Français d'aujourd'hui; qu'au surplus il était Russe, l'ami de l'Empereur Alexandre, et qu'il mourrait Russe, si Sa Majesté voulait le conserver son sujet. » Je me permis dans cette occasion de lui observer qu'il voulait faire *le petit d'Antraigues*, sans en avoir les moyens. *Inde iræ*. Je suis devenu l'objet du ressentiment de M. de la Maisonfort qui, tout Russe qu'il voulait être, n'est pas moins rentré en France sous le manteau d'ami sincère des Bourbons, et où il a continué à me nuire dans l'esprit de M. de Blacas, dont le crédit lui a procuré les faveurs du Monarque.

Je n'ignorais pas tout le mal qu'il me faisait, lorsqu'un événement inattendu lui fournit encore l'occasion de servir ses petites passions et sa vengeance. Le jour du mardi gras dernier nous nous rencontrâmes au bal de l'Opéra. Pressé par la foule, je marchai sur le pied de M. le Marquis. Prenant la chose au sérieux, il m'envoya au bout de deux heures

fois trois heures pour terminer mes affaires particulières en cette ville.

demander mon adresse par M. son fils , auquel je la donnai bien exactement , et que j'ai vainement attendu pendant deux jours de suite. Le père avait manœuvré pour obtenir une réparation d'une espèce que j'étais loin d'imaginer. Je ne la connus bien que quatre jours après , lorsqu'en allant faire une visite à M. Dandré , directeur général de la police , il m'annonça que je devais être prévenu par lui , ou pour mieux dire par une invitation , de me rendre auprès de lui. Il me gronda (c'est l'expression) sur ce que j'avais fait le jeune homme en marchant sur le pied de M. de la Maisonfort , dont le fils , ajouta-t-il , *aurait été me tuer, si on ne l'en avait empêché.* Me faisant ensuite connaître le degré de faveur dont jouissait M. le Marquis dans l'esprit du Roi , M. Dandré m'annonça que je pourrais être forcé de quitter Paris. Je témoignai à M. le Directeur général toute ma surprise d'une pareille décision pour une affaire semblable , et j'ajoutai que ce n'était pas ainsi que devaient être récompensés mes longs et périlleux services pour la cause de la Monarchie , que j'étais assuré que S. M. n'avait pas donné un pareil ordre qui , selon moi , ne pouvait venir que de M. de Blacas ; qu'en conséquence , je me croyais bien tranquille dans Paris. M. Dandré apprécia mes raisons , et il m'invita à ne pas pousser les choses plus loin.

On conçoit que cet événement , ajouté à ceux dont j'ai fait plus haut le détail , a été la cause des persécutions que j'ai éprouvées à Gand et à Bruxelles , et l'on peut aisément reconnaître l'esprit qui les a dirigées.

Je n'envie point les faveurs dont jouit M. de la Maisonfort ; je regrette seulement qu'il ne les ait point acquises par un attachement solide et constant pour les intérêts du

Deux gendarmes apostés à mes côtés par M. le Baron, ne me quittaient plus ; ils m'accompagnèrent chez M. de Châteaubriant, à qui je racontai les rigueurs exercées contre moi. Il fut surpris que je les attribuassey à M. de Blacas, et comme ils allaient se trouver ensemble au Conseil du Roi, il me promit d'arranger avec lui cette affaire à ma satisfaction. « Dans les circonstances où nous sommes, ajouta-t-il, un homme comme vous nous est trop précieux, et je suis assuré que le Roi vous recevra. Tâchez de faire attendre jusqu'à demain les gendarmes qui doivent vous enlever. »

L'espérance rentra dans mon âme, et toujours escorté par mes deux gardiens, j'allai à l'hôtel que le Roi habitait, bien résolu de déposer en ses mains une protestation solennelle, contre les prétextes que l'on donnait à l'unique vexation dont j'étais la victime. (Voyez pièces justificatives (F).)

J'attendais le passage de Sa Majesté, dans la salle de ses Gardes du Corps ; mes Gendarmes s'impatients à la porte et me réclamaient avec bruit ; un Officier des gardes, fut envoyé pour me signifier que je ne pouvais rester dans leur salle et que j'étais attendu à la porte par mes

Roi, et que, dans les diverses circonstances où il a été appelé à servir une si juste cause, il ne se soit pas dépouillé de toute haine, de tout ressentiment contre moi.

Sbires. Je persistai à vouloir remettre au Roi la protestation que je tenais à la main ; tout ce que je pus obtenir , fut qu'elle serait remise par MM. les Officiers à Sa Majesté et non à M. de Blacas.

Je voulus encore voir M. le Duc d'Havré, mais il ne put que gémir sur le sort qu'on me faisait éprouver, et quand j'approchai de mon hôtel, je m'y vis attendu par une voiture dans laquelle étaient deux Gendarmes et un Général Autrichien. On voulut aussitôt m'y faire monter de force, l'éclat de ma résistance fit attrouper beaucoup de monde. En vain je promettais de partir le lendemain, dans ma propre chaise de poste, voulant au moins avoir le temps de régler mes comptes avec le maître de l'hôtel : mais on avait intérêt à ce que je fusse éloigné de Gand dans la journée, et ce fut la voiture de la Police qui m'emporta. Ce Général Autrichien dont je viens de parler, se disait aussi victime des persécutions de M. de Blacas, nous allâmes coucher à Alost et les Gendarmes n'abandonnèrent pas nos côtés.

Nous arrivâmes à Bruxelles à dix heures du matin ; le Directeur général de la Police de cette ville, M. de Malheise, déjà bien instruit de son rôle à mon égard, me dit avec une douceur perfide que, ne pouvant dans le moment examiner mes papiers, il allait me confier à la garde d'une

personne qu'il chargeait de m'accompagner. Cette honnête personne me conduisit où? Dans une auberge? Non, mais dans une prison et me fit mettre au secret dans un endroit dégoûtant! « Voilà donc, me disais-je à moi-même, voilà ce que tu as gagné de porter cette lettre si importante, si rassurante du Roi de Prusse à Louis XVIII, grâce à son Ministre favori, M. de Blacas! »

Il y avait déjà vingt-quatre heures que j'étais dans un cachot, sans avoir vu personne; je pris le parti d'écrire au Directeur de la Police, pour me plaindre de ce qu'on en agissait d'une manière aussi infâme à l'égard d'un sujet de Sa Majesté prussienne, indignement détenu, sans connaître les motifs d'une telle conduite et sans avoir été seulement interrogé.

D'après cette interpellation faite avec énergie, M. le Directeur de la Police me fit venir en ses bureaux, dans la matinée du lendemain, 29 avril. Mes papiers et mes effets y furent examinés avec la plus rigide sévérité, comme avec la plus méchante intention; et cependant on n'y put rien trouver qui fût susceptible de la moindre de ces interprétations ingénieusement malicieuses, dont les gens de Police savent si bien entacher les choses les plus innocentes. Leur chef à Bruxelles, M. de Malheise, me dit d'un ton patelin, après cet examen qui le déconcertait: « Je n'ai trouvé dans

vos papiers que des choses qui vous honorent infiniment , par la constance et la persévérance qu'elles font remarquer dans votre conduite pour la cause du Roi de France. J'en vais faire mon rapport , et jamais je n'en aurai signé de plus satisfaisant et de plus intéressant que celui-là ; vous pouvez compter sur votre liberté pour aujourd'hui. »

Les malheureux prisonniers croient toujours beaucoup trop aux paroles flatteuses de cette espèce de gens ; quoique renvoyé en prison , je croyais d'en sortir le soir même ; mon geolier paraissait avoir cette assurance , car il m'avait oté le lit que j'avais été obligé de louer vingt-quatre francs , pour ne pas coucher sur le grabat infect et vermineux du cachot ; mais la liberté n'arrivant pas , je n'avais plus que lui en perspective ; il m'y fallut passer la nuit et ce ne fut pas la dernière. Avec toutes mes espérances de liberté , j'arrivai jusqu'au surlendemain sans même entendre parler d'elle. Ne fallait-il pas , après tout , que M. de Malheise correspondît avec M. de Blacas ou M. d'Eksteins , pour se concerter et remplir les vues de M. le Comte , en cette occurrence assez embarrassante pour eux ?

Comme je m'occupais moins de leurs intérêts que de ma situation , elle me fit prendre après huit jours , au milieu des malfaiteurs parmi lesquels

j'étais confondu , ainsi que M. le Baron de Marguerite et le Général Autrichien , tous deux victimes comme moi du despotisme de M. de Blacas , la résolution d'écrire à S. E. M. le Baron de Brockhause , Ministre de S. M. prussienne. Ayant déjà pris connaissance de mon arrestation par M. Fagel , Ministre de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas , il avait fait des démarches en ma faveur et avait même reçu la promesse illusoire , que j'allais être mis sur-le-champ en liberté. Ce ne fut pas sans difficulté que j'éludai la surveillance de mes geoliers , pour faire remettre ma lettre directement à ce Ministre ; il la reçut et me transmit par le même fidèle messenger la réponse suivante , que je crois devoir transcrire pour faire ressortir , sans que j'emploie aucun raisonnement , l'iniquité des inculpations honteuses de M. le comte de Blacas. La réponse de S. E. M. le Baron de Brockhause , était conçue en ces termes : « Je suis indigné de la conduite qu'on tient envers vous. Je vous croyais libre depuis huit jours , et j'étais surpris de ne vous avoir pas vu. J'avais imaginé que vous aviez été pressé de vous rendre à votre destination. Je fais à l'instant de nouvelles démarches pour que vous soyez sur-le-champ mis en liberté. Venez ensuite me voir sans perte de temps. »

On ne pouvait plus résister à ces nouvelles démarches ; les portes de la prison me furent ouver-

tes, et ce fut à l'autorité de Sa Majesté prussienne que cette fois là, comme en 1805, j'obtins d'échapper aux fers de M. de Blacas, de même que j'avais échappé à ceux de Buonaparte, qui, du moins, ne m'avaient pas été imposés aussi tyranniquement que ceux de M. le Comte.

Dans la visite de reconnaissance que je m'empressai de faire à S. E. Monsieur le Baron de Brokhause, j'appris que M. de Fagel ayant parlé de mon étrange arrestation à M. de Blacas, celui-ci lui avait répondu, par manière de concession forcée, qu'à la vérité j'avais apporté de Vienne une lettre de Sa Majesté le Roi de Prusse, mais que j'étais coupable de graves délits. Ici, commencèrent à se développer, presque malgré M. le Comte, les prétextes de son horrible persécution contre moi, à dessein de m'écarter. Ce Ministre favori, qui en était la cheville ouvrière, ne pouvait se dispenser de justifier ce dessein, et il devait prendre garde, en même temps, à ne pas trop mécontenter le Roi de Prusse, qui jouait un si beau rôle dans la nouvelle coalition des Souverains, en faveur de Louis XVIII.

L'ingénieux Comte imagina d'abord de me trouver coupable au premier chef envers Sa Majesté prussienne Elle-même, afin de l'associer à ses projets de vengeance contre moi. Il osa donc avancer que j'avais décacheté, et même falsifié la

lettre de ce Monarque au Roi de France , et de laquelle j'avais été porteur ; que j'avais fourni des notes contre la Prusse à Buonaparte ; enfin , il en vint aux accusations bannales , disant que j'étais l'espion de celui-ci.

Le lecteur , après tout ce qu'il a vu de ma constante et courageuse conduite en faveur de la Monarchie française , me dispensera sans doute de toute justification , comme le fit S. E. M. le Baron de Brokhause , par qui ces accusations contre un homme qui avait donné de si héroïques et si perpétuelles preuves de dévouement à la cause royale , ne furent que de ridicules autant qu'invraisemblables impostures.

Mais comme il m'importe d'en faire connaître toute la perfidie , et qu'il m'est facile de faire qu'en ce cas particulier M. le Comte ne puisse pas tirer le moindre profit de cette maxime dont il fait si impunément usage : *calomniez hardiment , il en restera toujours quelque chose* , je dissiperai jusqu'au plus mince vestige de ses calomnies , en publiant à la fin de ce mémoire les pièces où elles ont été démasquées.

Je retourne au bureau de la police de Bruxelles pour recouvrer mes papiers ; elle en retient une partie , notamment le chiffre que j'avais avec S. E. le Prince de Hardenberg , et mes passeports , qu'on remplace par un autre , en vertu

duquel il fallait que dans quarante-huit heures j'eusse quitté les états du Roi des Pays-Bas. S. E. Monsieur le Baron de Brokhause , à qui j'en témoignai ma peine , me donna un passeport pour Vienne , avec des dépêches qu'il me chargea de porter , et je partis pour cette destination.

Quand j'arrivai à Liège , frontière des Pays-Bas , M. le Comte de Lucey , directeur de la police de cette ville , m'ayant aperçu lorsque je présentais mon passeport dans ses bureaux , me fit passer dans son cabinet et me témoigna sa surprise de voir mon nom compris dans la liste des personnes suspectes au Ministre de Sa Majesté Louis XVIII. Je lui expliquai les motifs de la haine de M. de Blacas contre moi ; il me mit à même de découvrir les variations téméraires que ses incertaines accusations avaient introduites entre le rapport que la police de Bruxelles avait envoyé à Liège , et celui que M. le Baron de Brokhause avait reçu du directeur de la police même de Bruxelles. On a vu que dans celui-ci , je n'étais accusé d'être l'espion de Buonaparte , que par M. de Blacas. Dans l'autre , on supposait que M. le Duc de Feltre faisait contre moi la même accusation , quoiqu'à Gand il m'eût honoré de quelque confiance , dans une audience qu'il m'avait accordée de la part de S. A. R. Monsieur.

Je continuai librement ma route, et j'arrivai le 7 mai à Vienne où M. le Prince de Hardenberg était empressé de savoir de moi-même tout ce que j'avais éprouvé de funeste dans ma mission en Belgique. Il en informa Sa Majesté le Roi de Prusse à qui je pris la liberté d'écrire pour le prier de faire vérifier l'injustice ou la justice des inculpations, (Voyez les pièces justificatives (G).), et Sa Majesté ordonna de prendre à cet égard tous les renseignemens possibles tant auprès de la cour de Gand que de celle de Bruxelles, pour me faire punir si j'avais prévariqué, ou pour me faire rendre une éclatante justice, si je n'avais pas mérité les mauvais traitemens que j'avais subis. M. le Prince de Hardenberg m'en donna avis par une lettre du 29 mai (Voyez pièces justificatives (H)); mais un incident fort curieux vint avancer de beaucoup ma justification. Dans l'intervalle, Sa Majesté le Roi de Prusse reçut la réponse de Louis XVIII à la lettre que j'avais portée à Gand pour ce Monarque. Mais on fut doublement surpris d'y voir un *post scriptum* de la même écriture que celle du corps de la lettre, que je reconnus être de la main de l'abbé Fleuriel, le secrétaire intime et le complaisant de M. de Blacas. On devine déjà le contenu de ce *post scriptum*; et les réflexions qu'il fait naître par son caractère d'interpolation ne sont guère favorables à M. le Comte. Le voici : « quant à

M. Fauche Borel, il est vrai qu'il a eu notre confiance pendant nombre d'années, mais nous croyons nous rappeler avoir lu sur les registres de la police de Paris, qu'il y servait Buon...., qu'il y avait donné des notes contre la Prusse, et qu'il avait prévarié en Angleterre. »

Or, faire dire par Louis XVIII à Gand qu'il a *lu sur les registres de la police de Paris*, c'est vouloir persuader une chose trop évidemment fausse; et M. le Comte, eût-il lui-même porté ses yeux scrutateurs dans ces registres, il n'y aurait certes rien vu de pareil, comme on s'en convaincra tout à l'heure. N'est-il pas d'ailleurs aussi trop singulier que, dans cette étrange phrase, on fasse dire par le Roi, non, *qu'il a lu*, non pas même encore qu'il *se rappelle* avoir *lu*, mais qu'il *croit se rappeler* qu'il *a lu*? Et c'est sur un *nous croyons nous rappeler* avoir *lu*, c'est-à-dire sur ce zéro, dernier résultat de deux soustractions progressivement diminutives de toute probabilité, que M. le Comte aurait fondé ses opiniâtres persécutions contre moi! Où étiez-vous donc, M. le Marquis? vos combinaisons d'Hambourg n'étaient pas si maladroites.

Mais comment le Ministre de la maison du Roi, qui devait être si bien au fait de l'étiquette, n'a-t-il pas prévu que le *post scriptum* audacieux de son abbé Fleuriel sur une lettre de Sa Majesté,

même sans être lu, sans être examiné, trahirait la fraude? M. le Comte, ou son secrétaire, ignorait donc que l'usage des Souverains est de ne jamais en mettre à leurs lettres. Toute la Chancellerie de Berlin à Vienne en fit la remarque. Que si l'on s'arrête aux trois chefs de l'accusation empruntés par une apparence de reminiscence incertaine des registres de la police de Paris, on verra du premier coup d'œil que ces trois griefs étaient supposés, et que leur invention porte l'empreinte du ridicule et de l'ineptie. Était-il croyable que la police de Buonaparte à Paris m'eût fait, dans ses registres, un crime d'avoir prévariqué en Angleterre, où c'était le servir à son gré que d'y commettre des prévarications. L'auteur du *post-scriptum*, qui était ainsi que moi en Angleterre, avait besoin pour me reprocher des prévarications censées commises sous ses yeux, qu'à Paris, en ce pays si ennemi, la police de Savary-Rovigo et Desmarets m'en accusât! c'est comme si l'on supposait que Buonaparte encore à l'île d'Elbe ou dans sa marche rapide de Cannes à Paris, eût trouvé mauvais que M. de Blacas dédaignât les avis qu'on lui donnait, afin qu'il prévînt par d'efficaces précautions une aussi fatale entreprise, ou qu'il la fît avorter. Quant aux deux premiers griefs, c'est encore comme si le même Buonaparte, toujours à l'île d'Elbe, eût accusé son fidèle et zélé Bertrand d'avoir servi le Roi et donné des notes contre Murat, pendant son incroyable sé-

jour à Paris, peu de semaines avant leur débarquement, lorsqu'il y convenait avec leurs complices de tout ce qui devait se faire au mois de mars. *Malitia ipsa, maxima partem veneni sui bibit.* (Sen. ep. 82.)

Mais on sera convaincu bientôt par les registres même de la police, qu'ils ne contenaient rien de pareil contre moi.

Dans cette occurrence, je remis à M. le Prince de Hardenberg une copie d'un mémoire que j'avais adressé à Sa Majesté Louis XVIII sur mes persécutions en Belgique (Voyez pièces justificatives (J). Ce mémoire fut d'ailleurs officiellement envoyé à S. E. M. le Comte de Goltz, ministre de Prusse auprès de lui, et à M. le Baron de Brokhausen, qui l'était pareillement à Gand comme à Bruxelles. J'en remis également des copies à M. le Prince de Talleyrand et à M. de Châteaubriant, ainsi qu'à son Altesse Monseigneur le Prince de Condé. Malgré cela, il serait possible que Sa Majesté le Roi de France ne l'ait pas connu.

Les grands événemens qui se passèrent en juin dispensèrent mes ennemis de Gand et de Bruxelles de fournir les renseignemens demandés par le Roi de Prusse. L'heureux retour du Roi de France dans sa capitale, en laissant dans l'étranger mes accusateurs, aurait désarmé mon indignation contre eux, si l'honneur n'eût pas exigé que je

fusse entièrement disculpé, du moins aux yeux de mon Souverain naturel.

Je vins à Paris, et je priai le Ministère Prussien de donner suite aux démarches que Sa Majesté le Roi de Prusse avait voulu qu'on fît pour connaître et juger ma conduite.

Tel est un des nobles principes, ou des plus chers sentimens d'honneur du Gouvernement Prussien, que, non-seulement il n'abandonne aucun de ses sujets, en quelque crise qu'il se trouve, comme on l'a déjà vu deux fois à mon égard, mais qu'il se fait encore un devoir de justice de s'éclairer à fond sur leur conduite, pour peu qu'elle devienne suspecte, même chez l'étranger; soit afin de les punir, si elle est répréhensible; soit afin d'en faciliter la justification, si elle est irréprochable. M. le Prince de Hardenberg s'empressa de faire écrire par S. E. M. le Comte de Goltz, au Prince de Talleyrand, Ministre des affaires étrangères de France, suivant l'ordre de la correspondance diplomatique, pour avoir sur mon compte les renseignemens antérieurement demandés au nom de Sa Majesté le Roi de Prusse. On était à la source, les registres de la Police étaient là : il n'était plus permis de dire : *nous croyons nous rappeler y avoir lu*, etc. Il fallait lire et rapporter positivement, ce que nombre de personnes pouvaient y vérifier. Bientôt je reçus en conséquence, une lettre de S. A. Monseigneur le Prince de Hardenberg, en date du 26 août, et

contenant la réponse de S. A. Monseigneur le Prince de Talleyrand à S. E. Monsieur le Comte de Goltz , accompagnée d'un *extrait de la note*, que, sur sa demande, le Ministère de la Police générale lui avait transmise à mon sujet.

S. A. Monseigneur le Prince de Hardenberg, me dit en propres termes, dans sa lettre d'envoi :
 « *Vous verrez, Monsieur, que la Cour de France*
 « *rend parfaite justice à la loyauté de vos senti-*
 « *mens, et que ce n'est qu'à un malentendu*
 « *que vous devez attribuer les désagrémens que*
 « *vous avez éprouvés. (Voyez pièces justificatives*
 « *K. »*).

La qualification extrêmement adoucie de *malentendu*, donnée aux calomnies de M. le Comte de Blacas, naguère encore Ministre de la Maison du Roi, est, comme on le voit clairement, un de ces ménagemens réciproques de Cour ou de diplomatie avec lesquels on est convenu de masquer de véritables torts.

La lettre de S. A. Monseigneur le Prince de Talleyrand, adressée à S. E. Monsieur le Comte de Goltz, le 5 août, porte le même caractère d'indulgence à l'égard de mon calomniateur encore trop puissant. En voici le début, où la vérité se montre comme *ex abrupto*.

« Monsieur le Comte,

« J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, relativement à

M. Fauche-Borel ; et je me suis fait donner les renseignemens que le Ministère de la Police générale avait pu recueillir sur lui.

« Il résulte de ces renseignemens , que M. Fauche-Borel s'est *habituellement* montré dévoué à la cause du Roi ; qu'il a même souffert pour cette cause , puisqu'il a été détenu plusieurs années au Temple par suite des démarches qu'il avait faites pour la défendre. »

La vérité est échappée au courtisan , et cela doit me suffire : mais elle a pu blesser de grands personnages , et il croit nécessaire à son rôle de la balancer tant soit peu. « Toutefois, continue M. de Talleyrand , la conduite de M. Fauche-Borel a pu paraître équivoque en plusieurs circonstances, quoique la Police n'en ait pas tiré contre lui une induction complètement défavorable. Comme les points sur lesquels ont dû porter les soupçons , intéressaient vivement les affections aussi bien que le service du Roi , il était naturel qu'il restât dans l'esprit de Sa Majesté des doutes à son égard. »

Cependant le Prince de Talleyrand est forcé de convenir, du moins implicitement, de l'injustice de ces doutes ; mais la politesse de Cour exige qu'on ménage celui qui s'en est fait des motifs d'inique persécution. « Ces doutes, poursuit M. de Talleyrand , ont pu prendre de la consistance *par des motifs que je ne puis juger* , puisque , ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le rappeler , je ne me

trouvais point auprès du Roi à Gand. Ce sont probablement ces doutes, qui ont donné lieu aux mesures prises envers M. Fauche-Borel.»

Quoi donc ! tout ce qu'on pouvait alléguer, on est contraint de le réduire à l'illusoire existence du doute ; et le doute, en supposant qu'il pût en exister le moindre motif, après tout ce que j'avais fait et ce que je faisais encore pour les intérêts du Roi, ce doute fantastique a seul donné lieu aux persécutions acharnées de M. de Blacas contre moi ! Qui ne frémirait en disant : « Dieu nous garde de voir jamais plus M. le Comte, assez puissant pour nous faire payer aussi cher les doutes qui conviennent à sa politique. »

Après avoir excusé le plus bénévolement qu'il l'a pu, les doutes dont il s'agit, M. le Ministre des affaires étrangères avait à disculper vis-à-vis du Gouvernement Prussien, les rigoureuses mesures prises par son collègue contre un sujet de Sa Majesté Prussienne, chargé de ses dépêches au Roi de France. Écoutons le Prince de Talleyrand, qui sait si bien donner un tour spécieux aux formules déclinatoires.

« Il est certainement à regretter, ajoute-t-il, que le Ministère de Sa Majesté (Louis XVIII) ait omis, M. le Comte, de vous prévenir de ces mesures et du motif qui les déterminait. Mais le Gouvernement de Sa Majesté Prussienne comprendra facilement, sans doute, que dans les circonstances et au milieu des agitations qui ont

accompagné le séjour du Roi à Gand, la marche des affaires ait pu perdre quelque chose de sa régularité, et que le Ministère n'ait point mis dans ses communications avec la Légation Prusienne, le soin que, dans une situation plus tranquille, il est, et sera toujours empressé d'y apporter. J'ai l'honneur d'être, etc.»

Jusqu'ici le lecteur n'a connu que les motifs d'intérêt personnel, que M. le Comte de Blacas et M. le Marquis de la Maisonfort, son ami, avaient pour m'éloigner de la confiance du Roi; il est temps de connaître à fond la valeur de cette phrase, *nous croyons nous rappeler avoir lu, ces doutes enfin*, avec lesquels M. le Comte masquait son aversion pour moi, et cherchait à justifier les indignes traitemens et l'expulsion violente qu'il m'avait fait essuyer.

Où les chercherai-je, ces doutes? où pourrai-je trouver leur germe et les griefs incertains qui les ont fait éclore, si ce n'est dans ces registres de la police, sur lesquels la plume de l'abbé Fleuriel *croit se rappeler avoir lu*? Le premier de ces griefs est qu'en mars 1814, je me suis opposé au dessein qu'avait S. A. Monseigneur le Duc de Berry de venir débarquer en Normandie, sur l'assurance qu'on avait donnée à S. A. R. qu'Elle y était attendue par quarante mille hommes, impatiens de l'avoir à leur tête pour marcher sur Paris. Mais la police de Buonaparte et de ses agens, avaient seul le droit de m'en vouloir, pour m'être

efficacement opposé à ce que le Prince tombât entre leurs mains , et se livrât au même sort qu'avait subi le dernier rejeton des Condé. Non-seulement il était faux qu'il y eût en Normandie quarante mille hommes qui l'y attendissent , mais on n'aurait pas même pu en rassembler deux mille pour sa défense dans cette Province : c'est un fait dont peuvent rendre témoignage les habitans qui voyaient les choses comme elles étaient réellement , et non comme le voulaient M. de Blacas et M. de Brulard (1). Ces côtes ne fourmillaient

(1) En parlant de cet incident à la page 81, j'ai cru devoir, pour ne pas ralentir ma marche, négliger d'en expliquer toutes les particularités. Elles deviennent ici trop importantes à connaître, pour que je n'en expose pas du moins les principales.

A peine arrivé d'Angleterre à Guernesey, je fis prendre les renseignemens nécessaires pour m'assurer de la réalité des quarante mille hommes qu'on disait attendre le Prince en Normandie. Le résultat de mes informations fut que non-seulement ils n'y étaient pas, mais qu'il n'y avait peut-être pas en France un seul bataillon disposé pour la cause Royale. M. le duc de Bouillon, qui était commandant à Jersey, n'avait pas de renseignemens plus rassurans ; et nous conclûmes ensemble que l'entreprise de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry ne pouvait qu'être infiniment malheureuse pour lui. J'en informai, d'une part, Sa Majesté, par une lettre à M. le duc d'Havré, et de l'autre le Ministre Anglais, par l'entremise de M. Cook, Sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères. La réponse que celui-ci me fit mérite d'être bien pesée : Nous partageons bien, me dit-il, vos craintes sur le départ de

que des agens de la police de Buonaparte, qui attendaient S. A. R., ou du moins celui que très-probablement on avait promis de leur livrer. M'aurait-on donc fait un crime, ou de ne m'être pas jeté dans leurs mains, ou d'avoir empêché Monseigneur le Duc de Berry de s'y laisser précipiter ?

Le second grief est que j'ai cherché, par *des offres captieuses*, à séduire *la police de Buonaparte*, pour des vues particulières que l'expression elle-même, *séduire*, désigne comme n'étant point étrangères à la cause des Bourbons.

Mais vraiment encore, ne semble-t-il pas que

M. le Duc de Berry, nous nous y sommes refusés longtemps, mais les Princes croient que nous ne voulons pas les aider, et ils nous accusent de les empêcher de profiter des moyens qu'on leur présente de se rendre en France. S'ils y sont victimes, comme cela a eu lieu à Quiberon, on nous fera le reproche de les avoir sacrifiés. » M. le Duc de Bouillon avait aussi fait connaître au Gouvernement Anglais qu'il était assuré qu'*il n'existait pas un point de la côte qui ne fût observé par la police de France*, et que Monseigneur le Duc de Berry courrait les plus grands risques s'il hasardait de débarquer.

M. le Duc d'Havré, dans ses réponses des 17 février et 2 mars 1814, me dit que mes notes relatives aux craintes qu'il avait déjà conçues sur le départ de Monseigneur le Duc de Berry « avaient été mises sous les yeux du Roi, et que Sa Majesté y avait vu une nouvelle preuve de mon zèle et de mon dévouement aux intérêts de sa Maison; qu'en effet, il serait imprudent d'exposer une tête aussi chère à un faible noyau de Royalistes ».

ce reproche, comme le précédent, m'est fait par des agens de cette même police de Buonaparte ? Quand Perlet, après l'assassinat de mon neveu, dont on a vu que j'étais encore loin de le croire auteur, continuait de nous écrire à Londres, que son prétendu Comité Royal, en qui notre confiance commençait à chanceler, avait les plus beaux projets du monde, l'activité de mon zèle pouvait-elle ne pas me donner la plus grande envie de venir à Paris, pour connaître enfin le mystère de ce comité, que personne jusque-là n'avait pu dévoiler ? On a déjà vu comme mon zèle était ardent, même imprudent, pour les entreprises où d'autres craignaient d'échouer, ou dans lesquelles ils avaient échoués. Mais après tout ce qui m'étais arrivé de fâcheux en France, connu comme je l'étais par les innombrables espions de la police, pouvais-je y reparaître avec quelque assurance en 1813, sans avoir d'elle une espèce d'autorisation au moins de tolérance ? Mais je ne pouvais l'obtenir, sans qu'elle fût persuadée que je m'étais totalement détaché de la cause royale ; et que je ne voulais revenir en France que pour me rendre en Suisse.

Un négociant de mes amis, qui partait de Londres pour retourner à Neuchâtel en passant par Paris, et que je chargeai de solliciter auprès de la police cette autorisation, en alléguant de semblables motifs, fut en même temps chargé, par moi, de quelques papiers assez insignifiants, pro-

venant du général Pichegru, mort depuis neuf ans, et de la succession duquel, en Angleterre, j'avais été l'administrateur. Ces papiers, que je l'avais prié uniquement de remettre, en Franche-Comté, à l'abbé Pichegru, frère du général, étaient des pièces indifférentes, dont la plus importante consistait en des instructions données en 1795, par le Ministère de la guerre, aux généraux de l'armée du Rhin, et apostillées par Pichegru. Cet ami, croyant d'achever de persuader le chef de la police, Desmaretz, que je ne m'occupais plus des intérêts du Roi, prit sur lui de lui en donner pour preuve, les papiers dont il devoit faire la remise en Franche-Comté. Le défiant Desmaretz répondit, que lors même qu'il pourrait être persuadé, par tous les moyens qu'employait mon ami, ses collègues ne le seraient jamais, et le passe-port demandé fut refusé. Il importe ici d'observer, qu'extraite de ces mêmes registres, la note envoyée le 5 août 1815, par M. le Prince de Talleyrand à M. le Comte de Goltz, avait été rédigée depuis que le gouvernement des Bourbons, étoit rétabli pour la seconde fois, ce qui fait que les bureaux de cette police ont pris jusqu'à l'affectation, le ton d'une extrême bienveillance envers les anciens agens du Roi, que naguère on y persécutait si fort. Or, dans une situation d'âme aussi perplexe, il est difficile que leurs efforts d'obligeance actuelle envers leurs persécutés d'autrefois, soient exempts

de quelque gaucherie ; mais il est encore plus impossible qu'ils taisent des torts qu'alors ceux-ci paraissent avoir, et il n'en doit pas falloir davantage à M. le Comte de Blacas et au lecteur. Voici donc comme le bureau du grand registre du Ministère de la police générale, s'exprimait sur mon compte au commencement d'août 1815. « Après une détention prolongée à Paris (1), M. Fauche-Borel, devenu libre, n'en montra que plus d'activité à parcourir successivement les diverses Cours de l'Europe, et à faire valoir les projets qui l'ont constamment occupé (2). Il n'y a pas encore trois mois (3) que sa main a été distinctement reconnue dans la transcription de chansons et de pamphlets (4) adressés à domicile par la poste. »

(1) Pourquoi ne pas dire pendant près de trois ans ? C'eût été accuser trop fortement la police de 1804 ; on lui devait des égards.

(2) Desmaretz ne me perdit donc pas de vue : il a donc fait suivre tous mes pas.

(3) C'est-à-dire sous le second règne de Buonaparte en 1815 ; et l'on peut en croire ceux qui écrivent, puisque se sont eux-mêmes qui ont saisis mes envois, reconnu mon écriture, à quoi ils n'ont pu être conduits que par la qualité très-royaliste de ces envois, et par leur analogie de sentiment comme d'écriture avec les écrits de ma main qu'ils m'avaient pris en 1804.

(4) Ce doit être ici l'expression du registre. Les Français n'emploient ce mot qu'en mauvaise part. Le rédacteur de

« Invariable dans ses opinions, il ne pouvoit l'être dans ses moyens. Tous n'ont pas été également bien concertés (1). Dans ces entreprises, que le succès seul justifie, il n'est pas étonnant que M. Fauche-Borel se soit tour à tour trompé, ou ait été trompé (2). C'est ainsi qu'en mars 1814, il a pris sur lui, *avec beaucoup trop d'assurance*, de s'opposer au dessein qu'avait S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry, de passer de Jersey en Normandie (3). C'est ainsi encore qu'il a encouru

la note échappe en ce moment à son rôle de Royaliste; mais il va y revenir avec une vigueur qui trahira l'effort. Je suis peut-être ingrat dans cette observation; mais comme je ne demandais pas de faveur, je suis dispensé d'une reconnaissance qui ne servirait qu'à me compromettre.

(1) Vous me l'avez fait payer bien cher, et vous en avez triomphé.

(2) Quelle rédaction, grand Dieu! et c'est ainsi que l'on raisonne dans les bureaux de la police, quand on y daigne raisonner! Le rédacteur, croyant devoir à ses allures royalistes de m'excuser sur les revers de quelques-unes de mes entreprises, emploie, malheureusement pour lui, une raison qui n'est du tout point dans l'esprit du vrai royalisme. Dans cette cause-là, on n'a pas besoin des succès pour que les entreprises qu'elle suggère soient justifiées. L'intention elle seule les rend très-louables, quand même elles seraient plus que téméraires.

(3) J'avoue ne pas comprendre la liaison qu'il peut y avoir eu dans la pensée de la police d'alors, entre Fauche-Borel trompant ou trompé, et son opposition au débar-

le reproche de s'être adressé à la police de Buona-
parte. Il est vrai qu'il lui a fait des offres, mais
ces offres étaient visiblement captieuses (1). En
juin 1813, il lui fit passer *des papiers assez insi-
gnifiants, qui avaient appartenus au général Pi-
chegru*; mais on croit (2) que par-là, il voulait se
ménager des ressources pour agir avec moins de
risques, conformément à ses vues. La police

quement du Prince sur les côtes de Normandie. La cause
de cette incohérence de raisonnement ne peut qu'être
dans l'embarras de situation du rédacteur de la note du
mois d'août 1815. Il est certain que la police devait dési-
rer, en février 1814, que S. A. R. débarquât dans ses
filets encore tendus; et qu'aujourd'hui elle ne pouvait pas
dire, politiquement parlant, que l'homme encore puis-
sant qui m'accusait d'avoir empêché ce débarquement,
avait tort. On n'a su trouver, pour se tirer d'un tel laby-
rinthe, que ces mots intercalés : *avec beaucoup trop d'as-
surance*. Sans cette explication, ils tendraient à faire
croire l'une de ces deux choses, ou qu'aujourd'hui même
la police a du regret que mon opposition au débarque-
ment du Prince ait contrarié les desseins perfides qu'elle
avait, ou qu'en effet alors elle avait laissé quarante mille
hommes se rassembler et s'armer librement sur la côte
pour recevoir S. A. R., et venir à Paris faire éprouver à
cette police-là même, le sort vengeur auquel elle devait
s'attendre. *Risum teneatis amici.*

(1) Ainsi en jugea Desmaretz.

(2) *On croit* est le mot qu'on lit dans le registre. Le ré-
dacteur se l'est approprié, au lieu d'écrire pour la régularité
de la chose comme du rapport : *on crut.*

d'alors aurait eu seule à se plaindre de sa bonne foi » (1).

Appartiendraient-ils donc à la police d'alors les royalistes qui, pour m'accuser, se prévalent des pièges que je lui tendais, afin de me remettre en position de servir la cause royale au sein même de la France? Je suis loin de le penser, et j'oserai même dire qu'ils croyaient la servir aussi-bien que je l'ai fait. Il est fâcheux pour eux que lorsque des passions personnelles viennent se mêler à d'aussi grands intérêts qui peuvent en souffrir beaucoup, les hommes qu'elles irritent en contractent quelquefois une physionomie équivoque, sur laquelle le royalisme ne semble plus être qu'un système de calcul.

Trouvez, si vous le pouvez, un ami de la Monarchie française qui ait servi sa cause plus longtemps que moi, avec plus d'activité, de désintéressement et de franchise; qui pour elle ait bravé plus de dangers, fait plus de dépenses de sa propre fortune, imprimé et répandu plus d'écrits en faveur de la légitimité, et subi plus de persécutions; celui-là seul aura la compétence indispensable pour essayer de me rendre suspect. Mais le trouverait-t-on ce royaliste plus éprouvé que moi, il auroit incontestablement une loyauté qui ne lui permettrait point d'être

(1) On voit que le rédacteur craint qu'on ne soit tenté de penser qu'il s'en plaint lui-même.

injuste à mon égard. Les ambitieux qui le sont, croient-ils donc que Louis XVIII, maintenant remonté sur son trône, n'aurait plus assez de faveurs à leur abandonner, s'il lui restait le plus mince souvenir de bienveillance pour ma personne? J'ai, sans contredit, quelque droit à ce souvenir; et je le réclame, non par ambition, mais pour un motif bien plus noble, et par cela même bien plus digne d'un vrai royaliste qui doit toujours savoir faire abnégation de son intérêt personnel. Je le réclame uniquement par un sentiment d'honneur, soit pour la satisfaction de vivre un peu dans la mémoire de Sa Majesté, soit pour mettre un frein à la perversité des ambitieux. Mon nom est assez honoré, assez mis au-dessus de toutes leurs attaques par la constance et la nature de mes services. C'est là ma plus belle récompense. Mon Mémoire qui en servira de monument historique, ce Mémoire que j'ai rendu le dépositaire de mes titres à l'honneur, sera un assez glorieux prix de ma conduite; et c'est comme tel que j'en fais d'avance la plus précieuse portion de l'héritage que pourront avoir mes enfans.

Sans doute quand je venais de rendre un éminent service, ou quand on croyait que j'avais besoin d'être encouragé à des démarches hardies, je reçus des promesses flatteuses. Ces promesses mêmes se transformèrent en engagements formels qu'aujourd'hui je n'ose plus dire sacrés,

puisqu'ils sont restés sans effet, quoique consignés en des lettres des Ministres du Roi, de S. A. M^{gr} le Prince de Condé, et dans un titre particulier qui m'a même été remis en France depuis la restauration du trône. (Voy. pièces justificatives (L). Eh! si ce sont ces engagements respectables pris envers moi, qui alarment d'avidés courtisans et m'en font des ennemis, que ces ambitieux jaloux se calment. J'ai déjà montré que je savais me contenter des témoignages de ma conscience et des suffrages de ce qui reste en France de loyaux royalistes. Ce fut Montgaillard qui, pendant que j'étais prisonnier au Temple, sous le couteau de la guillotine, sonna le tocsin contre moi, en disant dans son Mémoire de 1804, que dès 1795, on m'avait promis « un million, l'attribution de l'imprimerie royale, avec les charges y annexées et le cordon de Saint-Michel ». Si je révélais ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, qui devait ameuter contre moi tant de gens cupides, je craindrais d'offenser les personnages augustes pour qui je me suis tant exposé, pour la cause desquels mon neveu a péri, et pour qui je me sacrifierais encore moi-même (1). Au milieu des embarras immenses de

(1) En parlant de l'affreuse trahison de Perlet, et après en avoir fait connaître tous les détails, j'ai oublié de dire

la situation difficile où ils se sont trouvés jusqu'à ce jour, mes services et mes dispositions ont dû naturellement être perdus de vue. Je pouvais même croire que Sa Majesté ignorait jusqu'aux persécutions que m'avait fait éprouver son Ministre et ceux qui s'associaient à sa haine contre moi ; mais aussi je me flattais qu'ils n'avaient pas qu'en 1814, j'ai adressé au Roi un Mémoire propre à éclairer Sa Majesté sur les circonstances qui ont précédé l'assassinat de mon neveu, et pour lui demander une justice complète. Sa Majesté, en ordonnant le renvoi de ce mémoire à Monseigneur le Chancelier de France, a voulu que tous les faits y consignés fussent examinés scrupuleusement. En conséquence, il a été soumis à une commission qui aurait indubitablement prononcé, si les événemens du mois de mars n'eussent interrompu la marche des affaires.

Depuis le retour du Roi dans sa capitale, j'ai cru devoir réclamer les sommes qui avaient été saisies sur mon neveu, et chez les banquiers MM. Hottinguer, lors de son arrestation. Je me suis adressé pour cet effet au Ministre de la Police générale, qui m'a répondu, le 20 de ce mois, que les valeurs dont mon neveu était porteur ont été confisquées et distribuées aux agens de la Police, le sieur Perlét, l'inspecteur d'alors, qui en donnèrent un reçu, et qui avaient procuré son arrestation. Le Ministre ajoute : « Je ne puis donc satisfaire à votre demande, et c'est avec d'autant plus de regret que M. votre neveu a perdu la vie pour le service de Sa Majesté. »

J'avoue que je ne m'attendais pas à ce résultat ; je

essayé de suggérer à Sa Majesté d'iniques préventions contre ma personne. L'avaient-ils fait ? Y avaient-ils réussi ? Je l'ignorais ; mais j'ai commencé de le craindre quand j'ai vu combien , à la suite de cette longue série de perfidies qui a marqué tous les pas de la révolution française , l'âme la plus honnête est accessible aux défiances ; combien les intrigans sont habiles à profiter de cette malheureuse facilité pour faire écarter les hommes irréprochables qui leur déplaisent , et masquer les torts qu'ils ont eux - mêmes. J'ai tremblé quand j'ai vu plus d'un homme en place repousser de bons et fidèles serviteurs de la Monarchie , pour la frivole raison que l'on était parvenu à lui inspirer contre eux des préventions qu'il n'avait pas eu le loisir de suspecter , ni la faculté de se justifier à lui-même. Enfin , j'ai craint le même malheur pour moi , voyant qu'il s'était écoulé plus d'une année sans qu'il m'eût été possible d'obtenir une audience de Sa Majesté , et sans que d'ailleurs j'eusse été assuré en croyais que les agens de la Police devaient être salariés par l'autorité qu'ils servaient ; je pensais qu'ils étaient payés sur les fonds spéciaux , et non sur la dépouille des malheureuses victimes qu'ils étaient chargés d'arrêter. On ne doit plus s'étonner qu'avec de pareils encouragemens , les sbirres de Buonaparte aient été si acharnés dans leurs recherches et dans leurs persécutions.

aucune manière que les calomnies imaginées contre moi par des personnes qui ont eu, ou qui ont encore le bonheur de l'approcher, ne l'avaient séduite.

Dans cette occurrence pénible, il ne me restait d'autre ressource que de prémunir le public contre d'aussi perfides séductions. Il lui était d'autant plus naturel de s'y livrer, qu'elles semblaient justifiées par l'oubli, par cette apparence de disgrâce et cette espèce de repoussement, cette humiliation même, auxquelles je me trouvais réduit, après vingt ans de services aussi périlleux qu'importans. La conservation de son estime me devenait d'autant plus désirable, que je ne pouvais arriver à me faire rendre justice par ces Princes magnanimes auxquels cependant il est si doux de l'accorder. Tel a été le principal but de mon Mémoire; et j'ose me flatter qu'après l'avoir lu, tous les bons Français, en me voyant quitter la France, que j'ai servie avec tant de zèle, m'accompagneront de quelques suffrages honorables, et diront au moins que je méritais quelques marques de satisfaction du Roi.

Signé FAUCHE-BOREL.

Paris, le 30 septembre 1815.

APPENDICE.

LES plus grandes injustices de la part des premiers agens du Roi ne pouvaient rallentir mon zèle. La sincérité, la franchise, comme l'intrépidité de mon dévouement aux intérêts de Louis XVIII, ont été les mêmes pour son second retour comme pour le premier.

En juin 1815, étant revenu à Neuchâtel, et lorsqu'on y apprit la défaite de Buonaparte à Waterloo, plein de flatteuses espérances, je me mis en devoir de concourir autant qu'il était en moi à la réintégration du Trône; et déjà, le 7 juillet, j'avais écrit à M. le Maréchal Jourdan, commandant à Besançon, pour qu'il m'accordât un sauf-conduit qui me permît de venir jusqu'à lui, conformément à mon désir d'y voir arborer le drapeau blanc. Le 17 juillet, M. le Commandant du fort de Joux, qui résistait également encore, reçut de moi une note par laquelle je lui faisais sentir l'avantage de se prononcer en faveur du Roi avant que d'y être forcé. Le 18, j'allai, sur l'invitation de la Commune de Pontarlier, au château de Joux, et j'y retournai le 19 avec le Commissaire du Roi, pour achever de déterminer

le Commandant, sans qu'il attendît les ordres du Maréchal Jourdan. Celui-ci, ancien ami de Pichegru et de Moreau, m'avait fait écrire par son chef d'état-major l'adjutant-général Petitpierre, pour m'exposer les motifs impérieux qui retardaient l'accomplissement de son désir de faire arborer le drapeau blanc à Besançon.

Dans la seconde démarche que je fis au château de Joux, le brave Commandant Tivol avait eu le temps de faire décider son Conseil de défense, et la reddition de ce fort à Sa Majesté s'exécuta de suite, en criant : *Vive le Roi.* (Voyez, Pièces justificatives, le Procès-verbal) (M). M. de Watteville daigna m'en écrire de Berne, le 21 juillet, une lettre de félicitation et même de reconnaissance au nom de la Suisse.

Le 20 du même mois, l'adjutant-général m'ayant informé que le Maréchal Jourdan désirait que je vinsse à Besançon pour y avoir un entretien avec moi, je m'y rendis en allant à Paris, et Monsieur le Maréchal me fit connaître les motifs qui l'avaient empêché d'arborer plutôt le drapeau blanc. La prudence avait dirigé sa conduite ; il avait eu besoin de disposer la garnison à reprendre ce signe de l'honneur et du devoir.

M. le Comte Gaëtan de la Rochefoucauld,

Commissaire extraordinaire de S. M. Louis XVIII sur les frontières de l'est de la France , avait formé un corps de volontaires royaux à la tête duquel il pénétra dans la Franche-Comté ; attaqué par des forces supérieures (le 2 juillet) au Pont de Goumois , sur le Doubs , il fut forcé de rentrer en Suisse après une vive résistance. Cette malheureuse affaire occasionna la mort de plusieurs braves officiers et la perte des bagages.

Pressé par les événemens , et voulant recommencer ses tentatives sur un autre point de la France , M. le Comte de la Rochefoucauld avait besoin de quelques fonds pour remplacer ce qui avait été pris par les corps-francs ; n'ayant pu se les procurer à Bâle , ni à Berne , il voulut bien s'adresser à moi , parce que connaissant les services multipliés que j'avais rendus à la cause de la maison des Bourbons , il pensait que je remplirais ses vues. Ce Commissaire du Roi envoya à *Neuchâtel* , M. le Comte de Colbert et M. le Baron de Marguerittes , pour faire cette négociation. N'ayant pas chez moi , pour le moment , l'argent qui m'était demandé , je le procurai de suite chez un banquier de la ville qui ne voulut que ma *garantie*. Cette somme ne m'a pas encore été remboursée , le bon qui m'avait été remis sur Bâle n'ayant pas été payé.

Je ne rappelle ce fait que pour prouver que je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de me rendre utile à Sa Majesté, dans toutes les circonstances. Quoique M. le Comte de Blacas m'eût fait endurer un affront à Gand, en récompense de vingt ans de sacrifices, M. de la Rochefoucauld me rendit la justice de croire que j'oublierai *l'insulte du Ministre* pour ne voir que *le service du Roi*.

N. B. Je possède une correspondance volumineuse qui contient les témoignages les plus flatteurs sur la conduite que j'ai tenue et sur la manière dont j'ai rempli toutes les missions qui m'ont été confiées depuis 1795. Monseigneur le Prince de Condé, les Ministres de Sa Majesté Britannique, et beaucoup d'autres personnages distingués, m'ont souvent honoré de leur confiance, en ce qu'elle se rattachait à la cause de Louis XVIII. Toutes leurs lettres à ce sujet portent l'empreinte de la plus vive reconnaissance. Mais j'ai surtout à regretter aujourd'hui la mort de M. le Duc d'Avray qui, dans une correspondance particulière tant en son nom qu'en celui du Roi, m'a si souvent exprimé la gratitude de Sa Majesté pour mes services, qui lui étaient particulièrement connus.

Je pourrais également produire la correspondance que j'ai eue avec M. le Duc d'Havré, ce constant et fidèle ami de Sa Majesté; le lecteur y remarquerait, comme dans toutes les autres, l'expression des mêmes sentimens; mais j'ai cru devoir ne publier que les pièces qui se rapportent au texte de mon Précis, et qui s'y trouvent indiquées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N. B. La pièce qui suit fait partie des papiers du Général Pichegru, restés entre mes mains en ma qualité d'administrateur de sa succession.

(A) « **L**ES circonstances qui ont dérangé le grand plan que Baptiste (1) avait formé, loin de diminuer ma juste confiance en lui, n'ont fait que l'augmenter, s'il est possible ; je désire savoir quelles sont actuellement ses idées sur l'objet que je suis bien sûr qui n'est pas moins celui de ses vœux que des miens ; je le prie donc de s'en expliquer avec M. Louis (2), que je charge aussi de l'entretenir d'une idée que les derniers événemens m'ont fait naître, et sur laquelle je crois que Baptiste (1) peut m'aider puissamment. Le sentiment qu'il doit avoir lui-même de ce qu'il vaut, lui est un sûr garant de mon estime pour lui.

8 juin 1796.

Signé LOUIS.

Au bas de la note ci-dessus, Son Exc. Monseigneur Wickam, Ministre de Sa Majesté Britannique, ajouta :

« Si Baptiste (1) après avoir mûrement réfléchi à la possibilité de l'exécution du plan, dont il est question dans le billet ci-dessus, se prête à remplir les vues de Sa Majesté, je promets de le soutenir de tous mes moyens. »

13 juin 1796.

Signé BLUET (WICKAM).

(1) Pichegru.

(2) Fauche-Borel.

(B) *Louis XVIII aux Français.*

UNE douleur profonde pénètre notre âme toutes les fois que nous voyons les Français gémir dans les fers pour prix de leur dévouement au salut de la France. Mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent, dans ces papiers qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions? N'est-il pas à craindre enfin que, supposant des pièces, ou se permettant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères.

C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience du passé nous autorise à prévoir; c'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens qui le remplissent; les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère; un Père ne craint pas les regards de ses Enfans. Ceux de nos Sujets fidèles que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues; ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur seront données; tous les Français enfin qui, partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils doivent suivre; et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer.

Nous avons dit à nos agens , nous leur répèterons sans cesse : « Rappelez notre peuple à la sainte religion de ses pères et au Gouvernement paternel , qui fit si long-temps la gloire et le bonheur de la France ; expliquez lui la constitution de l'Etat , qui n'est calomniée que parce qu'elle est méconnue ; instruisez-le à la distinguer du régime qui s'était introduit depuis trop long - temps ; montrez-lui qu'elle est également opposée à l'anarchie et au despotisme , deux fléaux qui nous sont odieux autant qu'à lui-même , mais qui pèsent tour-à-tour sur la France , depuis qu'elle n'a plus son Roi ; consultez des hommes sages et éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont elle peut être susceptible , et faites connaître les formes qu'elle a prescrites pour travailler à son amélioration ; affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du temps et des attaques de l'autorité même ; garantissez de nouveau l'oubli des erreurs , des torts , et même des crimes , et étouffez dans tous les cœurs jusqu'au moindre désir des vengeances particulières , que nous sommes résolus de réprimer sévèrement ; transmettez-nous le vœu public sur les réglemens propres à corriger les abus , dont la réforme sera l'objet constant de notre sollicitude ; donnez tous vos soins à prévenir le retour de ce régime de sang , qui nous a coûté tant de larmes , et dont nos malheureux Sujets sont encore menacés ; dirigez les choix qui vont se faire sur des gens de bien , amis de l'ordre et de la paix , mais incapables de trahir la dignité du nom FRANÇAIS , et dont les vertus , les lumières , le courage puissent nous aider à ramener notre Peuple au bonheur ; assurez des récompenses proportionnées à leurs services , aux mi-

litaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopèreront au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime; mais gardez-vous d'employer pour les rétablir, les moyens atroces qui ont été mis en usage pour les renverser; attendez de l'opinion un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable; ou s'il fallait recourir à la force des armes, ne vous servez du moins de cette cruelle ressource qu'à la dernière extrémité et pour lui donner un appui juste et nécessaire. »

FRANÇAIS, tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentimens, nous nous ferons gloire de les avouer: si l'on vous en présente où vous ne reconnaissiez pas ces caractères, rejetez-les comme des œuvres de mensonges: ils ne seraient pas selon notre cœur.

Donné le 10 mars de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-sept et de notre règne le deuxième.

Signé LOUIS.

(c) *NOTES remises à Monsieur le Comte de Nowozilzof, pendant son séjour à Berlin, les 5, 12 et 15 juillet 1805, par Monsieur Louis Fauche-Borel, et ensuite des Instructions qu'il avait reçues du Général Moreau, pendant son séjour au Temple, et qui furent placées sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur Alexandre.*

L'IDÉE d'employer le Général Moreau, dans le cas où il serait devenu inévitable, ainsi qu'on peut le présumer, de viser au renversement de l'usurpateur du Gouverne-

ment de la France, dont l'existence politique doit être reconnue incompatible avec la sûreté de l'Europe, est digne de la sagesse de ses auteurs.

Mais, pour que l'exécution puisse remplir plus sûrement son objet, il y a divers points qui méritent une considération particulière.

Le premier est, que le Général Moreau ne soit requis que sous des conditions qui cadrent avec ses principes.

Le second, que la proposition qui lui serait faite lui parvînt par un intermédiaire tellement connu personnellement de lui, qu'il puisse prendre une entière confiance dans les arrangemens qui seraient convenus.

Le troisième, que l'on porte à l'extrême toutes les précautions qui peuvent garantir le secret le plus absolu sur le dessein d'employer le G. Moreau.

Le quatrième, que toutes les mesures qui peuvent être nécessaires pour parvenir au G. M., et à le retirer des lieux où sa sûreté pourrait être compromise, soient toutes prévues et arrêtées avant que l'on entame le fond de l'affaire, et, qu'à cet égard, il soit pris telles précautions qui écartent jusques aux moindres soupçons, qui seuls suffiraient pour compromettre la personne du Général Moreau.

Le premier point, qui doit être considéré comme la base de tous arrangemens ultérieurs, donne lieu à plusieurs observations; dès que l'on ne saurait considérer le G. M. que comme le principal agent de la restauration de la Monarchie légitime de France, ce qui est en réalité le principal motif qui puisse le déterminer, parce que, d'une part, sa haine contre Buonaparte ne l'aveugle

pas de manière à le porter à sacrifier l'intérêt de la France au désir de ne satisfaire que ce sentiment , et d'une autre part que sa modération et sa profession antérieure ne s'accordent pas avec un autre but que celui de produire dans la France un ordre de choses propre à garantir sa prospérité par des dispositions analogues à des principes qui s'accordent avec ceux des états les mieux gouvernés.

Il convient par ces motifs , que le G. M. puisse écarter, dès le commencement de son apparition sur la scène publique , jusques à la moindre apparence qui pût prêter aux inculpations qui pourraient lui être faites par les ennemis qu'il aurait à combattre , ou pour parler plus proprement , qu'il devrait isoler en attirant sous ses drapeaux les troupes dans lesquelles se trouvent l'appui de ses ennemis.

Ce qui importe essentiellement , pour remplir cet objet , c'est qu'il soit pourvu à inspirer toute confiance à ces troupes en général , relativement à leur destination ultérieure , ce qui , pour elles , se réduit à une question qui ne saurait être trop simplifiée , savoir : leur ralliement instantané à leur Souverain légitime , pourvu de moyens suffisans d'acquitter leur solde et de fournir à leur subsistance , et pour les Officiers de tous grades , à la conservation de leurs emplois , et l'espérance solide de récompenses plus spéciales , en raison des services distingués que les uns et les autres pourraient rendre.

Le G. M. ne peut donc être destiné qu'au commandement d'un corps de troupes qui ait le caractère le plus indubitable d'auxiliaires , et à la tête desquelles il puisse rendre une déclaration franche et persuasive de l'intention formelle des Puissances , de ne tendre qu'à des ré-

sultats propres à concilier l'intérêt réel de la France avec l'intérêt général de l'Europe, et à mettre fin d'une manière solide au système funeste qui a causé les désordres de la France et les inquiétudes des autres Etats de l'Europe.

Sans élever aucun doute sur la pureté des motifs qui animeraient les diverses Puissances combinées pour une fin aussi désirable, on ne saurait s'abstenir de faire envisager la différence énorme qu'il y aurait à faire paraître le G. M. à la tête de troupes de telle puissance plutôt que de telle autre. Les obstacles à ses succès et la résistance qu'il pourrait rencontrer, seraient les mêmes en raison de la prévention qui existe contre les desseins spécialement de la G. B. et de l'Autriche.

Le G. M. ne peut donc paraître qu'à la tête d'un corps de troupes appartenant à une Puissance qui n'inspire aucun soupçon quelconque, ou d'un corps tout formé, sous la dénomination d'Armée Royale de France, qui quelque faible qu'il fût dans le commencement, déterminerait plus positivement le caractère d'auxiliaire dans les troupes étrangères aux Français, dont le commandement serait confié au G. M. De même que par un effet des préventions qui prévalent parmi la nation et les troupes françaises, le G. M. ne saurait se montrer sous les drapeaux de la G. B. ou de l'Autriche, il pourrait paraître avec avantage sous ceux de la Russie, de la Prusse, ou même de la Suède.

C'est à la sagesse des Souverains qui peuvent ou qui pourraient avoir adopté un système, dans la poursuite duquel l'intervention du G. M. aurait été envisagée comme pouvant avoir l'efficacité la plus prompte et la

plus étendue , à considérer de quel côté il serait le plus avantageux d'opérer le rapprochement du Général M. et des troupes françaises et sous quels drapeaux il conviendrait de préférence qu'il se montrât.

L'objet essentiel , si l'objet d'une coalition n'est pas de réduire la France par une suite de victoires éclatantes, à subir toutes les conditions du vainqueur , paraît devoir être de convaincre la nation et les armées françaises , que les desseins des Puissances combinées, ne tendent qu'au renversement d'un usurpateur , pour rétablir en France un gouvernement légitime de la nature de celui que la nation française à appris par une trop funeste expérience être le seul convenable.

De même que ce n'est que pour parvenir à ce but, que le G. M. pourrait se décider à prendre le commandement d'une armée (car pour qu'il puisse réussir il ne doit pas être employé en second) ; de même son intervention est également convenable , comme un moyen de former d'une part un accord entre le Roi de France et les Français , tant en masse qu'individuellement , qui seraient disposés à rentrer sous son obéissance , et de l'autre pour établir le concert qui se formera entre ce même Monarque et les autres Souverains de l'Europe.

Ces diverses considérations ne sont ici présentées que comme des indications des réflexions, qui peut-être même auraient pu avoir été déjà conçues, sur les conséquences de la suite qui pourrait être donnée à l'idée de faire servir le G. Moreau d'Agent essentiel, dans l'accomplissement des vues salutaires qui peuvent animer les autres Puissances, qui ont conçu le dessein de mettre fin d'une manière solide au bouleversement de l'Europe, qui n'est qu'une consé-

quence inévitable du renversement des anciens principes, tant en France que dans d'autres parties de l'Europe. Il paraît très-naturel de conclure que pour détruire des effets dont la cause est reconnue, c'est cette cause même qu'il importe de détruire. Tant qu'une source de malheurs subsiste, il doit nécessairement s'en écouler en plus ou moins grande abondance, en un temps ou en un autre, quand même on parviendrait momentanément à contenir cette source.

Au Comte de Nowozilsoff, 12 juillet 1805.

Le bruit qui s'est répandu à Londres de la nomination du G. Moreau au grade de Lieutenant-général au service d'Autriche, ne peut être considéré que comme très-fâcheux sous tous les rapports.

L'inconvénient le plus prochain est d'exposer la personne de ce Général, car il suffit du soupçon pour exciter Buonaparte à écarter, de la manière qui pourrait lui paraître la plus sûre, l'individu qu'il ne peut s'empêcher de considérer comme l'instrument le plus propre à détruire sa puissance, en l'attaquant dans ses fondemens mêmes.

Que la vérité de la nouvelle répandue n'existe pas, ne suffit pas pour obvier totalement à l'opinion que le fait n'ait pas été discuté comme mesure éventuelle. Dès-lors l'on doit croire positivement qu'elle est faite pour éveiller le soupçon et exciter l'inquiétude de l'homme même le plus attentif à tout ce qui peut ébranler sa fortune.

Cette observation paraît devoir faire sentir la conve-

nance de s'occuper , le plutôt possible , à placer le G. M. dans une situation où il soit parfaitement en sûreté.

En avisant aux moyens qui remplissent cette intention , il n'est pas moins intéressant de statuer définitivement sur la destination qui pourrait être annoncée au G. M. de sa personne , parce que l'on ne saurait perdre de vue , que ce ne serait jamais que sous certaines conditions que l'on pourra le décider à prendre les armes.

Il ne peut pas échapper à la sagesse et à la pénétration de l'Empereur Alexandre et à ses conseils , que si , contre toute attente , le G. M. ne paraissait pas , dès le début , sous le jour le plus favorable , pour mettre en évidence la pureté de ses vues , sa présence dans une armée étrangère , ne lui donnerait que le caractère d'ennemi de la France , tandis que ses succès dépendent essentiellement de la persuasion qu'il pourra inspirer aux Français , qu'il ne veut être que le libérateur de sa patrie , et un médiateur entre les puissances étrangères et la France , d'une part , et d'une autre , entre le Roi de France et les Français , qui appréhendent de son retour , la perte des avantages que la révolution leur a procuré.

Une des premières mesures à prendre dans le moment serait de publier , sous le nom d'un ami du G. M. une lettre de réfutation du bruit qui vient de se répandre à son sujet , en insérant dans cette lettre des remarques qui pussent même préparer les esprits à concevoir de ce Général l'opinion qu'il est à désirer qui prévale dès qu'il paraîtra sur la scène publique. Car quels que puissent être les talens du G. M. ce n'est pas tant de ceux-là qu'il faut attendre ses succès que de la pente qu'il donnera à l'opinion en vertu de laquelle pourrait arriver parmi les

troupes françaises une défection qui doit être le vrai but des puissances sans laquelle la victoire ne pourrait être considérée que comme très-incertaine, ou tout au moins comme chère et tardive.

Au Comte de Nowozilsoff, 15 juillet 1805.

Les diverses notes que j'ai eu l'honneur de soumettre à V. Exc. ne pouvaient avoir pour objet que de présenter des moyens d'assurer le succès que j'ai pensé que l'on pouvait attendre d'une mesure que j'avais cru comprendre par le discours de V. Exc. et de M. Jackson, qui avait été conçue également par le cabinet russe et le cabinet britannique. Cette mesure donne inévitablement lieu à diverses questions dont la solution est indispensable pour en assurer l'efficacité.

Le G. Moreau serait-il disposé à prendre le commandement d'un corps destiné à agir contre l'ennemi que des puissances non prononcées jusqu'à ce moment pourraient avoir à combattre ?

J'ai observé qu'à cet égard les dispositions du G. Moreau ayant été énoncées par lui-même, l'on ne pouvait compter sur lui qu'autant que les conditions qu'il croit nécessaires pour assurer ses succès seraient remplies.

Ces conditions sont que la guerre ait pour objet prononcé le renversement du gouvernement usurpateur de la France ; que lui, G. M. ne soit employé que sous les drapeaux russes ou prussiens.

Quels sont les moyens de convaincre le G. M. de la sincérité des offres qui lui seraient faites ?

Les rapports dans lesquels je me suis trouvé avec le G. M., et que je n'ai pu, dans une première entrevue, développer, m'ont donné lieu de croire que je pouvais sans présomption me considérer non-seulement comme un médiateur utile, mais comme indispensable pour obtenir la confiance du G. M., et si je me suis proposé dans cette circonstance, c'est pour assurer le succès et la réussite de l'entreprise.

Je m'abstiens de répéter les observations contenues dans mes précédentes; je crois néanmoins convenable d'insister sur le motif qui m'a fait appuyer sur l'importance de ne pas fournir à l'ennemi le trop spécieux prétexte qu'il trouverait pour exalter la vanité nationale des Français dans l'apparition du G. M. sous les drapeaux de quelque Puissance contre laquelle l'opinion de la nation française est généralement trop enracinée pour ne pas donner lieu à des soupçons équivalens par leurs effets à la réalité que tout Français qui se serait voué à son service n'est que l'instrument d'une ambition étrangère opposée à la restauration de la France.

A cet égard, je n'ai fait que m'énoncer selon l'expérience du passé et selon la disposition générale que j'ai reconnue dans tous les Français sans distinction. Je n'ai été que l'interprète des sentimens d'autrui; si je pouvais faire passer dans les autres la conviction où je suis personnellement de la sincérité de toutes les Puissances qui pourront se combiner, de n'avoir d'autre but qu'une paix fondée sur des conditions également favorables à la France et aux autres États de l'Europe, la mission dont je pourrais être chargé auprès du G. M. ne souffrirait aucune difficulté.

Mais il s'agit aujourd'hui de précautions qui équivalent à des opinions certaines, et que le temps seul peut effacer à l'aide des mesures pour l'adoption desquelles on doit se confier entièrement dans la sagesse des Souverains et de leurs Ministres pour arriver le plus sûrement et le plus promptement possible au but qu'ils peuvent se proposer, en ne considérant la guerre que comme un moyen inévitable d'établir la tranquillité de l'Europe sur des bases solides et durables.

Le seul point susceptible aujourd'hui d'exciter mon inquiétude, consiste dans le danger que peut courir la personne du G. M., qui peut être considéré comme étant menacé dès l'instant même où le soupçon de son ennemi personnel aura pu être éveillé; cette inquiétude a même déjà été excitée en moi par l'information que j'ai reçue d'Angleterre, qu'un dessein de ce genre avait été annoncé par les feuilles publiques comme conçu par le Gouvernement.

Le passé prouve assez à quel point il est dangereux que les secrets les plus importans échappent avant que leurs objets ne soient remplis.

J'ose prier instamment V. Exc. de rendre justice à mon zèle et à mes intentions. Ma conduite antérieure m'a suffisamment fait connaître; j'ai résisté à d'assez fortes épreuves pour oser me flatter que je ne saurais laisser aucun doute sur la nature et la constance de mes sentimens (1).

(1) Ces notes furent envoyées par M. de Novozilsoff à l'Empereur de Russie, auquel le vrai sens alors en échappa. Sa Majesté crut devoir proposer à Moreau le grade de Général dans ses armées; il le refusa,

(D) *DÉCLARATION originale de Louis XVIII, envoyée par M. le Comte d'Araray à Louis (1), pour être imprimée et répandue.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut :

A l'époque où nous fûmes appelé à recueillir le sanglant héritage de nos Pères, on nous entendit satisfaire à la fois au besoin de notre cœur, en vous parlant de notre amour, et au cri du devoir, en vous exposant les vues et les intentions de votre Roi.

Lorsqu'à Dillingen un lâche émissaire de vos tyrans porta sur nous une main parricide, nous vous adressâmes la parole, et, de ces lieux mêmes que notre sang venait de teindre, n'ayant que trop à prévoir que nos jours seroient incessamment poursuivis par les complots et la rage aveugle des méchants, nous prîmes l'engagement solennel qu'à travers les embûches et les assassins, invoquant le Dieu Tout-Puissant, et appelant le retour de ses bénédictions sur la France, nous marcherions invariablement au but de nos travaux.

parce qu'il ne voulait pas servir sous des drapeaux étrangers, mais bien à la tête d'un corps de Français sous la protection des alliés.

Plusieurs années s'écoulèrent en propositions et démarches, lorsque ces notes ayant été remises, en 1813, sous les yeux de l'Empereur Alexandre, ce Monarque envoya M. Desavini auprès du Général Moreau, qui avait fait connaître ses dernières intentions par le Colonel Rapatel. M. Desavini fut chargé de ramener le Général sur le continent, où toute l'Europe a connu les motifs de sa conduite et les services qu'il voulait rendre à sa patrie.

(1) Fauche Borel.

Bientôt nos agens dans l'intérieur étant devenus victimes de leur dévouement et de leur zèle, les instructions qu'ils avaient reçues de nous furent rendues publiques, et vous n'y vîtes, ainsi que dans l'Adresse aux Français, que nous fîmes à cette occasion, que modération et clémence.

Après ces premiers élans de notre âme, sans appui de la part des Puissances armées contre l'hydre révolutionnaire, cédant aux conseils de celle qui nous servait d'égide, et dont les glorieux étendards venaient de se déployer pour le salut de la France, ne voyant de terme aux proscriptions, au brigandage, à la dépravation que dans l'excès même de leurs horreurs, nous dûmes, accablé des maux de la Patrie, gémir sur elle, observer en silence la marche rétrograde qu'une terrible expérience imprimait aux esprits, et régler notre conduite sur les progrès de l'opinion.

La chute du Directoire sembla préparer celle du Code dévastateur dont ce Gouvernement méprisable avait hérité. Déjà de nouvelles instructions émanées de nous garantissaient aux Français le fruit de notre sollicitude et de nos réflexions sur les calamités inouïes où les avaient plongés la révolte et l'esprit de vertige. Ce n'étaient plus dans leur intégrité les principes et les vues de notre déclaration de 1795. A cette mémorable époque tout nous faisait un devoir de nous tenir plus près des maximes antiques, en prenant pour fanal l'immortel Testament du Roi notre seigneur et frère. Sans doute la même intention dirigeait nos efforts; ils eurent, ils auront constamment pour objet la liberté du peuple et l'indépendance du Monarque, premier élément de cette

liberté ; mais tant d'années de bouleversement nous imposaient la loi de modifier nos idées sur les voies de la restauration , et de chercher , au milieu des décombres , les matériaux propres à reconstruire l'édifice.

Nous disions alors sur l'ordre judiciaire et administratif :

« La division de la France , l'administration des départemens , districts et municipalités , les institutions concernant la police et l'authenticité des actes , les tribunaux chargés de rendre la justice , seront provisionnellement conservés , à charge par les juges , etc. , etc. , de remplir leurs fonctions en mon nom , et de prêter serment de fidélité.

« Les personnes actuellement employées dans l'ordre administratif ou judiciaire conserveront leurs emplois , à l'exception seulement de celles que la voix publique en déclarerait indignes ; les places vacantes seront données aux sujets les plus capables de les remplir , et à ceux principalement qui s'y sont déjà distingués par leur probité et par leurs lumières. »

Sur les propriétés envahies sous le titre de biens nationaux :

« Tranquillisez les possesseurs actuels ; dites-leur que mon intention étant de pourvoir à ce qui regarde les biens dits Nationaux , par les moyens les plus propres à concilier et à garantir les droits et les intérêts de tous , je vous ai enjoint de recueillir sur ce point important , et de me transmettre , les idées et les vues des hommes les plus éclairés et les plus vertueux , afin de pouvoir

« adopter une direction conforme au bien général et au
« véritable vœu de la nation. »

Sur les crimes et délits :

« J'ai promis, et vous garantirez à mes sujets que la
« publication d'une amnistie générale leur annoncera mon
« retour.

« Répétez à tous que si mon propre vœu me porte à
« l'indulgence envers les fautes, le salut de l'État, cette
« suprême loi, sollicite ma clémence en faveur même des
« crimes, etc., etc.

« Et dans la crainte qu'un zèle inconsidéré n'altère
« d'avance l'effet de ces dispositions je veux que les tri-
« bunaux s'interdisent toutes poursuites, concernant les
« crimes et délits relatifs à la révolution, sauf les me-
« sures de sûreté qu'il est sage de prendre contre les
« rebelles qui s'obstineraient dans la révolte.

Nous disons enfin à l'égard du militaire :

» En déplorant les erreurs auxquelles l'armée ne put
« se soustraire, je n'ai pas vu sans fierté sa valeur dans
« les combats ; je conserverai leurs grades , emplois ,
« solde et appointemens aux Généraux, Officiers, Sous-
« Officiers et Soldats qui contribueront au salut de l'État,
« en contribuant au rétablissement de la monarchie ;
« ceux qui se signaleront par leur zèle , en faveur de ma
« cause , inséparable des intérêts du Peuple , obtien-
« dront des récompenses proportionnées à leurs services.
« Roi d'une Nation belliqueuse et libre, et éprouvant
« dans mon âme la juste considération que l'esprit fran-
« çais attache à la profession guerrière, véritable origine

« de la noblesse , j'abolirai et ces lois dont la violence
 « traîne sous les drapeaux ceux que l'honneur et l'amour
 « de la patrie doivent seuls y conduire , et ces réglemens ,
 « ouvrages d'un temps d'imprévoyance où l'on sembla
 « méconnaître que parmi les Condé , les Turenne , les
 « Luxembourg , la Monarchie avait produit des Fabert ,
 « des Catinat , des Chevert , et que la France touchait à
 « une époque qui devait en enfanter de nouveaux , non
 « moins propres à illustrer ses armes. »

Français ! voilà cette contre-révolution telle que votre Roi l'avait conçue , telle qu'il l'envisage aujourd'hui , telle enfin qu'elle sera tôt ou tard consommée ; car si les décrets de la divine Providence ne nous ont pas destiné à réparer vos malheurs , nous descendrons du moins dans la tombe avec cette consolante idée , qu'héritier de l'amour que nous portons à nos peuples , celui des nôtres qui doit régner sur vous fera bénir un jour notre mémoire , en exécutant les plans qu'au sein de la fortune la plus adverse , nous avions formés pour votre prospérité.

Mais pendant que nous travaillions à vous éclairer , nos yeux devaient naturellement se porter sur l'homme éminemment protégé par la fortune et la victoire , qui venait de s'emparer de l'autorité ; cet homme , alors , en sachant dédaigner le fruit odieux des forfaits de ses prédécesseurs , pouvait accueillir les bénédictions de la France et l'admiration des siècles. Nous lui parlâmes , il reçut de notre main l'invitation de partager avec nous l'impérissable gloire de fixer vos destinées : nous lui dîmes , avec une franchise faite pour toucher une âme généreuse et grande : *Nous pouvons assurer les destins de la France. Je dis nous ,*

parce que j'aurai besoin pour cela de Buonaparte, et qu'il ne le pourrait pas sans moi.

Pour entendre ce langage, il eût fallu être Français. La réponse de l'étranger fut négative, astucieuse; il osa dire à votre Père : « *Renoncez à vos droits; la postérité vous en tiendra compte.... Vous auriez à marcher sur cent mille cadavres.* »

Ainsi, cherchant à vous séduire par une sollicitude affectée, et semant en même temps sur nous et les nôtres les calomnies les plus infâmes, il apprêtait le joug qui devait bientôt peser sur vos têtes.

Cependant trois années s'étaient écoulées. Fier d'avoir arraché la paix à la fatigue des Puissances, ne pouvant supporter un voile qui déjà ne couvrait plus ses projets; croyant s'acquitter envers vous par l'offre d'un insolent bienfait envers son Roi; aveuglé enfin par l'orgueil, nous le vîmes tout à coup rendre hommage à nos droits, en osant nous proposer de les vendre. Notre réponse devint bientôt publique, et vous n'ignorez pas que notre frère, nos neveux et tous les Princes de notre sang, adhérèrent à notre inébranlable constance.

Trompé dans son attente, honteux d'avoir payé de trente mille victimes les cendres de Saint-Domingue, et préparé de ses mains perfides le massacre de nos infortunés Colons; exaspéré par l'inutilité des efforts auxquels, dans une lutte ruineuse, vous asservit son imperturbable système d'envahissement, il se détermina à déployer, comme un signe d'épouvante, à tremper dans le sang le plus précieux, et du Peuple et du Roi, le bandeau qu'à tout prix il voulait ceindre.

C'est ainsi que , foulant aux pieds la plus sainte loi des nations , et ces principes même de prétendue liberté dont lui et ses pareils étaient naguère les champions les plus fougueux , il fonda le despotisme et ce trône éphémère , au pied duquel vous voyez tous les intérêts s'agiter , sans pouvoir jamais en attendre le repos auquel vous aspirez , ces inappréciables avantages que vous avez perdus , en perdant l'autorité tutélaire et durable , la seule qui désormais puisse assurer les fortunes , servir d'exemple et de centre à un concours généreux de sentimens et de volontés ; enfin commander d'accord avec vous-mêmes les sacrifices que demandent la Patrie , pour fixer le bonheur et cimenter la réunion de tous. Eh ! ne voyez-vous pas les mêmes mains empressées aujourd'hui à soutenir l'étranger et les siens au faite du pouvoir les renverser dans la poudre ? Qui osera y monter après lui ? De quelque manière que finisse sa turbulente carrière , faudra-t-il que cette couronne pesante , écrasant quelques têtes débiles et obscures , vouées aux risées ou à la mort , entraîne et déchire dans sa chute les rameaux déjà renaissans de l'antique Monarchie , et redevienne la proie passagère du premier audacieux qui saura la saisir ? On vous parle sans cesse de secousses , de déchiremens , de changemens brusques et douloureux qui suivraient infailliblement notre retour. On ose vous dire que nous ne pouvons recouvrer le trône qu'en désolant vos foyers , en versant des flots de sang.

Français ! nous en appelons à vous , ces terreurs sont-elles les vôtres ? Pouvez-vous douter du cœur de votre Roi , des engagemens pris par lui , et tous ses proches , à la face de l'Europe ? Le frère de Louis XVI traîner après

lui la désolation ! marcher sur vos cadavres !! Est-ce donc vous, ou son usurpation, que Buonaparte veut défendre, en cherchant à rejeter sur nous la haine et l'effroi ? Voyez quels sont ses dons, les prisons d'état, la déportation, le meurtre public et clandestin, la conscription, des impôts accablans, votre commerce anéanti. Toutes relations libres, franches et amicales avec vous sont constamment impossibles ; vous êtes pour vos voisins un éternel objet d'épouvante, attisant vous-mêmes les haines et les vengeances ; un système de perfidie, de violence, d'ambition sans limites et d'arrogance sans frein vous livre à d'interminables guerres, dont la lassitude seule suspendra le fléau. Peuple malheureux ! dans ces trophées du tyran qui vous opprime, ne reconnaissez-vous pas les effets de la colère céleste ? Que ne peut du moins votre père en épuiser sur lui tous les coups. Ah ! interrogez vos besoins, la sécurité de vos familles, la dignité du nom français : examinez si une maison qui émancipa les communes, peut avoir le projet de vous asservir : s'il est préférable pour le rétablissement des mœurs, que les crimes restent impunis, ou qu'ils soient pardonnés ; enfin, jugez si la Nation française peut longtemps rougir sous le joug de ces Corses fastueux, gorgés de la substance dont, au mépris de la religion, le chef commande l'adulation aux Ministres des autels, ou si, reprenant le cours de ses heureuses destinées, elle doit reflourir et prospérer autour de l'arbre antique et religieux qui, en la couvrant de son ombre, a fourni deux cents Rois à l'Europe.

FRANÇAIS!

Au sein de la Baltique, en face et sous la protection du ciel, fort de la présence de notre Frère, de celle du duc d'Angoulême, notre neveu, de l'assentiment des autres Princes de notre sang, qui tous partagent nos principes et sont pénétrés des mêmes sentiments qui nous animent, attestant et les Royales victimes, et celles que la fidélité, l'honneur, la piété, l'innocence, le patriotisme, le dévouement, offrirent à la fureur révolutionnaire, ou à la soif et à la jalousie des tyrans, invoquant les mânes du jeune héros que des mains impies viennent de ravir à la patrie et à la gloire; offrant à nos peuples, comme gage de notre réconciliation, les vertus de l'ange consolateur que la Providence, pour nous donner un grand exemple, a voulu attacher à de nouvelles adversités, en l'arrachant aux bourreaux et aux fers; nous le jurons, jamais on ne nous verra rompre le nœud sacré qui unit inséparablement nos destinées aux vôtres, qui nous lie à vos familles, à vos cœurs, à vos consciences. Jamais nous ne transigerons sur l'héritage de nos pères. Jamais nous n'abandonnerons nos droits. Français! nous prenons à témoin de ce serment le Dieu de saint Louis, celui qui juge les justices.

Donné le deux décembre, l'an de grâce mil huit cent quatre, et de notre règne le dixième.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas:

Alexandre-Angélique TALLEYRAND-PÉRIGORD,

Archevêque de Reims.

Le comte D'AVARAY.

(E) *DEPÊCHE de M. le comte d'Araray à Fauche-Borel.*

Mittan, le 11 juillet 1806.

Cette expédition, Monsieur, vous sera remise par une personne dont je répons, et qui est totalement étrangère à son contenu. Je lui recommande le silence le plus absolu sur le but de son voyage, et je puis vous affirmer qu'elle n'est chargée de voir ni de porter aucun paquet à qui que ce soit de vos entours. Vous voudrez donc bien remettre votre réponse, et expédier le porteur avec le même secret.

—Le Roi a lu avec un vif intérêt, Monsieur, votre expédition confidentielle du 21 juin; tout y est marqué au coin de la sagesse, du dévouement et du zèle le plus éclairé. Sa Majesté croit donc que la plus grande preuve d'estime et de satisfaction qu'Elle puisse vous donner est de vous convaincre, comme vous le serez à la lecture des pièces ci-jointes, que votre plan est une modification des idées qu'Elle avait conçues dans sa sagesse, il y a de longues années. Dans la situation cruelle des choses, c'est la seule récompense qu'il soit en son pouvoir de vous donner; jouissez-en donc, Monsieur, et selon votre cœur.

Après le plus mûr examen, le Roi a approuvé hautement votre plan sur tous les points, sauf celui des concessions additionnelles mentionnées à l'article réflexions. Sa Majesté pense que la prudence commande, dans tous les cas, de les tenir en réserve, et je ne doute pas que, vous n'applaudissiez à cette mesure, en raison des modifications que le temps et les circonstances peuvent apporter.

Le Roi eût voulu écrire directement à M. Berthier; mais ce moyen ayant été employé sans fruit dans quel-

ques occasions, et particulièrement auprès de Buonaparte, il faut ajourner cette lettre, et qu'elle devienne, pour ainsi dire, un témoignage nouveau de haute estime et de confiance donné à l'accueil qui serait fait aux premières ouvertures. Ce témoignage serait puissamment motivé, Monsieur, si en échange des communications dont vous êtes porteur, M. Berthier vous remettait un gage de ses dispositions à seconder les vues de S. M. Cependant, comme il est indispensable que le Roi attache une sanction positive à la négociation présente, et que des pièces de huit années de date sont insuffisantes pour remplir cet objet, Sa Majesté donne cette sanction de sa main au bas de la lettre ostensible que je vous adresse. Cette lettre, dans laquelle vous pouvez remarquer que rien ne peut vous compromettre, pourra, selon l'occurrence, être remise au G. B. comme pièce de conviction. Vous ne manquerez pas d'observer que dans la lettre ostensible ces mots, *le Roi ne range pas le prince Berthier de Neuchâtel*, etc., peuvent être mis en grande valeur, si la chose vous paraît utile. Je joins ici une nouvelle expédition de la note du 22 mars, dans le cas où vous n'en auriez pas conservé une copie. — Quant à l'article du secret, je puis vous donner l'assurance la plus formelle, Monsieur, que cette affaire est absolument circonscrite ici entre le Roi et son serviteur. Le secrétaire : dont j'emploie la main, a prouvé par quatorze années de fidélité et de discrétion, qu'il méritait, de ma part, ce haut degré de confiance. Enfin, Monsieur, le Roi présumant que le principal objet qui vous conduit à Neuchâtel est la négociation en question, Sa Majesté me charge de vous dire, qu'Elle veut faire les frais de ce voyage quel qu'en puisse être le

résultat. Puisse-t-il mettre mon Auguste Maître en mesure de récompenser dignement les services signalés des deux frères.

Agréez, etc.

Signé le comte d'AVARAY.

Mittau, le 11 juillet 1866.

Le Roi, plein de confiance, Monsieur, dans votre sagesse, votre discrétion, vos principes éprouvés, a jeté les yeux sur vous, pour une négociation de la plus haute importance, et dont mon auguste maître a voulu faire de moi l'unique confident. Elle sera d'autant mieux placée entre vos mains, qu'à la faveur des intérêts de famille qui peuvent vous conduire à Neuchâtel, cette négociation se trouvera facilement enveloppée du plus profond mystère. La France a passé subitement, de l'opprobre et de l'anarchie sanglante de la démagogie, au joug d'une tyrannie odieuse; il s'agit d'effacer la honte, de tarir les larmes, de fixer la liberté, et de consolider les trophées utiles. Les pièces ci jointes, dont je garantis l'existence sur mon honneur, vous seront la preuve de la suite constante que le Roi a mise dans ses vues, et de la haute estime que Sa Majesté porte au personnage auprès duquel lesdites pièces devront vous accréditer. Ces pièces sont, 1° copie de deux pouvoirs confiés par S. M. en 1798, à un de ses fideles sujets; 2° copie des instructions annexées à ces pouvoirs; 3° une note particulière à la suite desdites instructions. S. M. a pensé, Monsieur, que rien n'était plus fait pour animer le zèle et convaincre tout-à-la-fois, que de reporter la présente affaire à une époque où le personnage qu'il s'agit d'aborder, se trouvait dans une position

fort inférieure à celle où il se trouve aujourd'hui. Le Roi, en vous chargeant de lui communiquer ces pièces, désire que vous appeliez également son attention, et sur la déclaration du 2 décembre 1804, et sur la note du 22 mars, que par son ordre je vous ai confiée; l'une et l'autre renfermant une nouvelle garantie de ses intentions paternelles et royales. Je crois être sûr, Monsieur; que lorsqu'il fut question d'une tentative pour rattacher Buonaparte à la cause royale, le Roi, comptant sur son entremise, avait écrit une lettre au général Berthier. Cependant n'en retrouvant pas la trace précise dans mes papiers, et n'étant point en mesure de recourir à nos dépôts de sûreté où, sans nul doute, cette lettre est conservée en minute, je ne puis la joindre ici. Au reste, ce témoignage de confiance et d'estime, est plus que remplacé par la note particulière, faisant suite aux instructions, n° 2, par l'un des pouvoirs qui s'adresse au général lui-même, et plus que tout l'apostille de la main du Roi au bas de la présente. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que la manière dont le Roi prétendait traiter avec le général Berthier il y a huit ans, et les avantages qu'il se proposoit de lui faire, doivent être pour lui et les siens une preuve authentique et suffisante que S. M. est loin de ranger, aujourd'hui, le prince de Neuchâtel sur la ligne des ducs de Clèves et des princes de Piombino. Je passe maintenant à un article bien important, celui des fonds nécessaires à une telle entreprise. Je vous avoue franchement, Monsieur, que le Roi est dans une pénurie absolue; que, depuis plusieurs années, l'insouciance des étrangers, pour ne rien dire de plus, ne fait qu'aggraver. Il faut donc tout attendre de soi-même et du dévouement héroïque qui

entreprendra ; de rendre le Roi à sa patrie , et un père à ses enfans. Le personnage auquel S. M. s'adresse , est certainement plus en mesure qu'aucun autre de créer des ressources , et peut-être d'accréditer un emprunt préalable et secret , dont la parole royale hypothèque le remboursement , sur le courage et les talens du général , sur la restauration du trône , sur la véritable gloire de la France et le bonheur des Français. Je ne doute pas , cependant , que le jour où il serait possible de démontrer au gouvernement anglais qu'il s'agit enfin d'une grande et décisive entreprise , on obtiendra des secours efficaces ; mais en admettant le succès de votre négociation , le Roi s'en remettrait à qui de droit , pour prononcer sur le fait et sur le mode de cette ouverture. Il est inutile d'ajouter ici que S. M. éprouverait une très-grande satisfaction de voir le général César Berthier en première ligne de ceux que son frère rendrait à la cause royale , et qui devraient concourir à en assurer le triomphe. Quant à moi , Monsieur , je trouverais une véritable jouissance à pouvoir lier avec les deux frères une amitié d'autant plus étroite , qu'elle serait fondée sur l'estime et de communs services rendus à N. A. M. et à son A. maison. Le présent paquet , revêtu de trois cachets à mes armes , vous étant remis en mains propres par un homme qui ignore entièrement son contenu , et dont je garantis la fidélité , vous pouvez être garant à votre tour du plus inviolable secret sur la présente ouverture.

Agréez , etc.

Signé d'AVARAX.

C'est avec une entière confiance dans l'attachement du négociateur, et dans les sentimens généreux et français de celui vers qui je l'envoie, que j'approuve la lettre du Comte d'Avaray, et tout le contenu de la présente expédition.

Signé LOUIS.

*Copie des instructions annexées aux deux pouvoirs
confiés par Sa Majesté à M****.*

Le but de la mission de M*** est de gagner au parti du Roi le général Berthier et à son défaut un général républicain prépondérant; M. Berthier par son talent, par son éducation, par la distance où il s'est tenu des crimes révolutionnaires, a plus de moyens d'être utile, et le Roi n'éprouve aucun sentiment pénible à recevoir ses services. La position où se trouve son armée le rend aussi plus propre qu'un autre à la grande entreprise dont M**** va lui offrir de se charger. Un mouvement dans le Jura, le Lyonnais et les provinces méridionales lui fourniraient le prétexte de marcher en apparence sur les rebelles avec la partie la meilleure de son armée; mais dans le fait pour s'unir à eux. M*** lui proposera de faire arriver Monseigneur le Duc de Berry à portée d'être à son armée deux jours après qu'il l'aura insurgée, s'il ne peut pas arriver secrètement dans une province de l'est. Monseigneur se rendra d'abord auprès de Monsieur, qui lui donnera de nouvelles instructions et qui peut seul lui donner les moyens d'arriver à M. Berthier, s'il y parvient; il est apparent que M. Berthier est au Roi, un homme de son

caractère ne doit point faire de marché. La gloire est tout pour lui, et rien n'est plus glorieux que le rôle auquel il est désormais appelé. Le Roi veut cependant lui donner tout de suite le grade de lieutenant-général et le cordon rouge que Monseigneur le Duc de Berry lui remettra en arrivant de la part de Sa Majesté. S'il n'était pas content et qu'il désirât une place au conseil, peut-être le département de la guerre, M**** tâchera de lui faire comprendre que ce serait vouloir borner sa carrière militaire. Cependant s'il y tenait absolument, il le lui promettrait; si ses vues se tournaient vers un gouvernement de province, le Roi le lui accorderait. Sa Majesté charge M**** de promettre de sa part les grâces que M. Berthier demandera sans doute pour la partie de son état-major et les autres officiers de son armée auxquels il sera forcé de confier ses plans et leur exécution, lui seul en peut fixer l'étendue et doit naturellement en être peu prodigue pour en augmenter la valeur. M*** réglera avec M... l'espèce d'assurance qu'il donnera au G. Berthier pour s'accréditer lui-même auprès des officiers de son armée avec lesquels il doit traiter l'insurrection royale et l'espèce de contre-engagement qu'il peut exiger du G. Berthier. — Si M. Berthier trouve la besogne trop forte pour lui seul et qu'il ait besoin de quelques autorités, même d'un Directeur, M*** le laissera maître de traiter avec eux et de prendre les mesures qu'il jugera lui-même convenables. C'est un service de plus qu'il rendra au Roi. — Quant aux fonds nécessaires à cette entreprise, Monsieur, est le seul qui puisse être chargé de les obtenir du gouvernement britannique. M*** peut affirmer à M. Berthier, que du moment où M. le Duc de Berry, appelé par lui, sera à la tête d'un rassemble-

meut royaliste, rien ne pourra empêcher le Roi de s'y rendre en hâte, et qu'il franchira tous les obstacles pour venir consolider les glorieux travaux de M. Berthier. — Le Roi s'en remet avec confiance à la prudence de M^{***} éclairé par les avis de M. pour tous les cas qui n'ont pas été prévu dans les présentes instructions.

A Blankenbourg, le 9 février 1798.

Signé LOUIS.

Certifié véritable, le Comte d'AVARAY.

*Copie de la note particulière à la suite des instructions confiées par Sa Majesté à M^{***}.*

Madame Berthier, mère du G. Alex. Berthier, était attachée au service du Roi dans sa première enfance, et Sa Majesté se souvient avec un tendre intérêt des soins qu'elle lui rendit alors. — Le Roi n'a pas moins de satisfaction à se rappeler que le G. Berthier, qui déjà avait servi avec distinction en Amérique, major de la garde nationale de Versailles, sous le commandement de M. d'Estaing, commandant en chef, et de M. Gouvernet commandant en second, a contribué au bon ordre de la ville et à la tranquillité de la Famille Royale depuis la formation [de cette garde jusqu'au 5 et 6 octobre 1789, que dans ces désastreuses journées, sa conduite a été celle d'un bon Français, d'un sujet fidèle, d'un officier de tête et de courage, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il n'y eut guère de tout ce qui composait la Garde Nationale, que M. Gouvernet et lui qu'on pût citer avec éloge; enfin que devenu commandant après la retraite de ses deux chefs,

il marcha de lui-même le 19 février 1791 à la tête d'une partie de sa garde au secours de Mesdames, tantes du Roi, que le peuple de Paris menaçait d'empêcher de partir de Bellevue, et que les ayant trouvées parties, il empêcha ce même peuple de piller le château et favorisa le départ du reste de la suite de Mesdames qui n'avaient pu se mettre en route en même temps qu'elles. — Le Roi est d'autant plus disposé à accorder sa confiance au G. Berthier que celui-ci n'a eu à se reprocher aucune des horreurs de la révolution, et qu'ainsi la juste réputation qu'il s'est acquise les armes à la main, est pure et intacte.

Certifié véritable, le Comte d'AVARAY.

*Copie du pouvoir particulier confié par S. M.
à M***.*

Je donne pouvoir à M*** de traiter avec le G. Berthier, promettant de ratifier les engagements qu'il aura pris en mon nom.

A Blankenbourg, le 9 février 1798.

Signé LOUIS.

Certifié véritable, le Comte d'AVARAY.

*Copie du pouvoir général confié par Sa Majesté
à M***.*

La personne que je vous envoie, les propositions que je le charge de vous faire, vous prouveront assez l'estime que je vous porte.

A Blankenbourg, 9 février 1798.

Signé LOUIS.

Certifié véritable, le Comte d'AVARAY.

(E) *Itinéraire du Roi , donné à M. Fauche-Borel, en mars 1806, pour lui servir d'instruction.*

Depuis ma sortie de France , le 21 juin 1791 , je n'ai pas fait un pas qui n'ait tendu à m'en rapprocher , ou du moins à me tenir le plus apporée possible de mon malheureux peuple égaré. Je me suis d'abord établi à Coblenz , à deux petites journées des frontières , jusqu'au commencement de la campagne de 1792. Après cette campagne , obligé de passer le Rhin , je pris pour asile la petite ville de Hamm , sur la Lyppe , j'y suis resté jusqu'à ce que le vœu des Toulonnais m'appelât chez eux. En arrivant à Turin , d'où je comptais m'aller embarquer à Gênes , j'appris l'évacuation de Toulon , je restai à Turin. Quatre mois après , le Roi de Sardaigne , mon beau-père ; en raison même de mes instances pour rejoindre son armée , m'obligea de quitter le Piémont. Le Duc de Parme , mon cousin , ne put me garder chez lui ; j'allai m'établir à Véronne. De là je sollicitai avec une contante et inutile chaleur , de l'Espagne et de l'Angleterre , mon passage à la Vendée. Au bout de deux ans le Sénat me chassa. Alors , malgré l'opposition formelle de l'Autriche , j'allai joindre sur le Rhin le corps de Condé. N'ayant point , comme mon cousin le Prince de Condé et mes braves gentilshommes , d'engagement personnel avec l'Empereur d'Allemagne ; exposé d'ailleurs à des désagrémens continuels , lorsque la retraite fut ordonnée sur le Danube , et que je ne vis plus les montagnes d'Alsace , je m'éloignai. Je n'étais pas venu dans l'intention de verser au cœur de l'Allemagne le sang Français pour des intérêts étrangers. Assassiné en

chemin , j'allai à Blankenbourg , dans le duché de Brunswick. Après le 18 fructidor , le Directoire exigea du Roi de Prusse de me faire renvoyer. J'essayai en vain d'obtenir un asile en Saxe. Alors , ne pouvant rester en Allemagne, j'acceptai avec douleur l'offre généreuse que me fit Paul I^{er}, d'aller résider à Mittau. Il m'en chassa au bout de trois ans , et le Roi de Prusse me toléra à Varsovie. J'essayai inutilement d'obtenir dans les Etats de ce Prince un séjour plus rapproché de la France. J'ai quitté Varsovie pour aller en Suède conférer avec mon beau-frère , sur l'acte qu'il était de mon devoir d'opposer à l'usurpation ouverte de Buonaparte , et pendant mon séjour à Colmar , le Roi de Prusse m'interdit le retour dans ses Etats. Il a donc fallu accepter les offres réitérées de l'Empereur Alexandre, et rentrer en Russie.

Voilà mon itinéraire depuis 15 ans. Ma correspondance fait foi de mes efforts sans cesse et infructueusement renouvelés auprès de toutes les Puissances , pour que moi et les miens puissions prendre une part active à la guerre.

Cette esquisse n'est pas consolante , mais elle est nécessaire à présenter à ceux qui désirent avec tant de raison mon rapprochement et mon activité. Les efforts les plus infatigables furent renouvelés à cet effet un an avant le début de cette désastreuse campagne , et en ce moment même je suis en état de prouver que je travaille au même objet.

Depuis le commencement de la révolution , tout en France et au dehors tourne sur un cercle vicieux. Chez l'étranger , beaucoup d'esprit imbus des idées philosophiques , ont aimé , aiment peut-être encore la révolu-

tion, puisque tous l'ont crue *populaire* et par conséquent indestructible. Mais comme en même temps on voyait bien qu'elle désorganisait tout, on s'est flatté que dans cet état de désordre, il serait facile de faire des conquêtes, et cette idée n'est pas encore totalement effacée, témoins le dernier traité entre les Puissances (qu'il soit dit en passant, rappelle assez bien la peau de l'ours). Cette double erreur est la source de la conduite constamment tenue à mon égard. On croit d'une part qu'il n'y a plus rien à faire pour moi ; de l'autre, on craint en me mettant en avant, de se compromettre si l'on ne réussit pas, et de nuire, si l'on réussit, à des projets ambitieux ultérieurs. Je suis très-sûr que l'Empereur de Russie n'a point de tels projets, mais tout me prouve qu'il partage l'autre erreur, et cela suffit pour qu'il agisse envers moi comme les autres Souverains.

En France, cette conduite des Puissances a inspiré contre elles une méfiance qu'on ne peut dire mal fondée, mais qui cependant a des effets très-funestes. De plus, les yeux ne pouvant percer à travers le nuage qui enveloppe moi et les miens, on nous accuse de tout abandonner, et cette injustice m'afflige profondément sans que je puisse entièrement la condamner. Dieu seul voit les choses telles qu'elles sont ; les hommes ne peuvent juger que sur les apparences. Il en résulte cependant un découragement, une inertie qui de plus en plus creuse l'abîme.

Placé entre les deux partis, je leur crie également vous trompez ; mais d'une part ma voix n'est pas entendue, de l'autre elle n'est pas écoutée.

Je sais bien que si je pouvais me montrer, me rapprocher seulement, cela serait très-utile. Mais les Puis-

sances n'y consentent pas, parce que la chose leur paraît au moins superflue. Je sais également qu'un mouvement en France leur ouvrirait les yeux; mais ce mouvement ne s'opère pas, parce qu'on n'en ose même espérer le succès, d'après l'opinion qu'on a des Puissances et de moi-même. Voilà le cercle vicieux dont je parlais tout à l'heure.

Quelles instructions puis-je donc donner? Quels pouvoirs puis-je départir? Qui en revêtirais-je? On demande que je parle de nouveau, à qui? Comment? En quel langage? J'oserai ici citer les paroles de l'Évangile : *Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent, car s'ils ne les écoutent pas, un mort ressusciterait qu'ils ne l'en croiraient pas.* Pour suivre l'application, Moïse et les prophètes, c'est ma déclaration du 2 décembre 1804; le mort qui ressusciterait, serait une garantie nouvelle. Tout est renfermé dans ma déclaration. S'agit-il d'un militaire? Conservation de grade, de l'emploi, avancement proportionné aux services, abolition du règlement de 1781, tout y est assuré. Veut-on aborder un administrateur? Son état sera maintenu. D'un homme du peuple? La conscription, cet impôt personnel, le plus onéreux de tous, sera aboli. A ceux dont l'état n'est pas spécifié dans la déclaration! Le plus simple raisonnement par analogie suffit pour les satisfaire. Que je voulusse excepter l'armée, cela s'entendrait; mais par quelle prédilection conserverais-je ce juge, cet administrateur, tandis que je dépouillerais celui qui exerce d'autres fonctions, et qui aurait aussi bien mérité qu'eux? A un nouveau propriétaire? Je me déclare le protecteur *des droits et des intérêts* de tous. Un coupable enfin? Les pour-

suites sont défendues, l'amnistie générale est solennellement annoncée, la porte du repentir ouverte, et sur tout ces points on ne peut douter de ma bonne foi, puisque je ne fais que citer des instructions qui ont six ans de date.

Quelle plus ample instruction peut-on recevoir? Des pouvoirs sont inutiles, le zèle suffit pour prêcher une pareille doctrine. Des pouvoirs d'ailleurs ne peuvent se donner qu'à un petit nombre de personnes. Ma déclaration peut faire autant de missionnaires qu'on en tirera d'exemplaires, et ce sont des missionnaires qu'il faut en ce moment. Les pouvoirs enfin sont nécessaires pour traiter; nous n'en sommes pas là, mais non pour convertir, et c'est la conversion qu'il faut avoir pour objet. Si je me trouve comme Henri IV, dans le cas de racheter mon royaume, je donnerai des pouvoirs à qui cela sera nécessaire, mais actuellement ce n'est pas le cas d'en donner.

Mittau, le 22 mars 1806.

Signé LOUIS.

(F) MONSIEUR LE BARON,

J'ai été chargé d'une commission de la part de mon Auguste Maître, le Roi de Prusse, pour Sa Majesté le Roi de France; j'ai délivré mes dépêches à M. le Comte de Blacas. Je suis, en conséquence, mille fois étonné d'être en butte à une intrigue honteuse, que mon honneur me fait la loi de connaître dans tout son développement. Je vous déclare donc que, m'étant mis sous la protection de

Sa Majesté Louis XVIII, et de M. Le Maire de Gand, je persiste à me refuser au départ forcé que vous venez de me réitérer, jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître les motifs de l'acte arbitraire, et j'ose dire tyrannique, que vous exercez contre moi. Je vous déclare encore que vous en êtes, dès-à-présent, garant et responsable, et que je me propose d'en faire un rapport incontinent à mon Auguste Souverain et au Vôtre.

P. S. Vous savez de plus que j'ai été chargé à Vienne des dépêches du Prince Talleyrand, que j'ai remises à Son Excellence M. le Comte de Jaucourt, ainsi qu'il a pris la peine de vous le mander, par son billet du 23 courant: vous voudrez bien prendre note de ces circonstances, et en prévoir les conséquences.

Signé LOUIS FAUCHE-BOREL,

A l'hôtel de la maison de Poste.

Gand, le 26 avril 1815.

(c) *A Sa Majesté le Roi de Prusse.*

SIRE!

Je suis victime de l'intrigue la plus odieuse et de la plus noire calomnie. Après avoir servi pendant vingt années l'Auguste Maison des Bourbons; après avoir quitté pour elle, ma famille, ma patrie, compromis ma fortune, exposé ma vie, souffert trois années de la plus dure captivité, affronté plusieurs fois l'échafaud, je suis accusé d'avoir trahi une cause à laquelle se rattachaient mes in-

térêts , mes affections , mes espérances , mon honneur , en un mot mon existence toute entière.

Redevable à Votre Majesté , de ma mise en liberté , je suis accusé d'avoir agi contre mon Souverain , contre mon Bienfaiteur. Moi qui travaille depuis vingt ans , avec un zèle infatigable , à renverser le tyran de la France et l'ennemi de l'Europe , d'un trône usurpé ; moi dont le nom se trouve lié à tous les projets formés dans ce noble dessein , je suis accusé de m'être vendu à un monstre que je déteste , à l'assassin de mes parens et de mes amis.

Sans doute ici l'atrocité seule de l'accusation en démontre déjà la fausseté ; mais cette accusation n'en subsiste pas moins , et menace de m'enlever l'honneur , et de m'écrâser de son poids.

La religion du Roi de France a été surprise par la perfidie de mes malveillans. Indignement abusé par eux , il a signé l'arrêt de ma honte ; sans égard pour le droit des gens , au mépris de la justice et de l'équité , sans respect pour Votre Majesté , dont le nom seul devait me garantir de tout outrage , sans qu'on ait daigné m'entendre , malgré mes protestations , j'ai été arrêté , emprisonné , dépouillé de mes papiers , et ensuite renvoyé , ignominieusement , d'un pays allié de Votre Majesté , où je m'étais rendu chargé de ses dépêches.

Sire, je réclame la puissante protection de Votre Majesté. Innocent de tout ce dont on ose m'accuser , je proteste qu'aucune de mes actions , aucune de mes paroles , aucune de mes pensées n'a pu donner lieu à cette accusation , encore moins , justifier le traitement indigne que j'ai essuyé.

Je demande à connaître , d'une manière précise , les inculpations dont je suis l'objet , et à pouvoir me justifier aux yeux de Votre Majesté , à ceux du Roi de France et de l'Europe entière.

Je suis prêt à soumettre toute ma conduite à l'examen le plus sévère : c'est le seul prix que je réclame , pour vingt années de travaux , de dévouement et de sacrifices , et il ne saurait m'être refusé.

Le plus juste et le meilleur des Rois , ne souffrira pas que l'on ravisse arbitrairement , à l'un de ses fidèles sujets , l'honneur et la réputation , et qu'on le laisse entaché d'odieus soupçons , qui lui rendraient désormais la vie insupportable.

Innocent , je dois être justifié ; si je suis coupable , je dois subir une punition terrible , et digne de la plus infâme des trahisons.

Daignez , Sire ! accueillir ma juste demande , et que je puisse , après avoir dévoilé la calomnie et sauvé mon nom de l'ignominie , consacrer le reste de mes jours au service de mon Roi et de ma Patrie , sans avoir à rougir aux yeux de mes concitoyens d'un crime imaginaire.

Je suis avec le plus profond respect ,

SIRE ,

De Votre Majesté ,

Le très-humble , très-obéissant et
très-fidèle serviteur et sujet ,

Signé LOUIS FAUCHE BOREL.

Vienne le 20 mai 1815.

(192)

(H) *Copie de la Lettre de S. A. le Prince de Hardenberg, adressée à M. Fauche-Borel.*

MONSIEUR,

Je n'ai pas cessé de rendre justice au zèle que depuis nombre d'années vous avez montré pour le service du Roi, et pour la bonne cause à laquelle vous avez sacrifié, plus d'une fois, vos intérêts les plus chers. Je ne puis donc regarder que comme une erreur, ou comme la suite d'une intrigue, le traitement que vous avez éprouvé dans les Pays-Bas, et j'ai donné des ordres aux ministres de Sa Majesté, près des cours de Gand et de Bruxelles, de demander une réparation publique du tort qu'on vous a fait. J'approuve votre résolution d'attendre à Neuchâtel l'issue de ces réclamations, qui doivent mettre votre innocence au grand jour. En conséquence je vous adresse le passeport nécessaire pour vous rendre dans vos foyers.

Je vous renouvelle l'assurance de ma considération distinguée.

Signé le Prince de HARDENBERG.

Vienne le 29 mai 1815.

« A Monsieur LOUIS FAUCHE-BOREL.

(1) *A Sa Majesté LOUIS XVIII.*

SIRE!

L'amertume de la douleur qui m'accable est telle, que sans le sentiment intime de ma parfaite innocence et l'espoir de me justifier aux yeux de Votre Majesté, j'aurais eu peine à supporter la vie. Je suis victime de la plus noire intrigue, de la plus odieuse calomnie.

On m'accuse d'avoir trahi la cause sacrée de Votre Majesté, d'avoir été l'agent de Buonaparte ! Comment Votre Majesté a-t-elle pu croire à une pareille accusation ? Comment le généreux Louis XVIII a-t-il pu tracer lui-même, en apostillant la lettre qui la contient, et signer de sa main la condamnation et l'ignominie d'un de ses plus fidèles et de ses plus zélés serviteurs, sans avoir seulement voulu ni l'interroger ni l'entendre ? Vingt années de dévouement et de sacrifices ne devaient-elles pas lui obtenir au moins cette justice ou cette faveur ?

Quoi ! dans le temps où les serviteurs de Buonaparte étaient accueillis, caressés, employés, honorés, un ancien serviteur de Votre Majesté est rejeté, persécuté, emprisonné, chassé publiquement, et honteusement compromis aux yeux des Souverains et des cabinets de l'Europe, exposé à la perte de sa fortune et de son honneur ?

SIRE, je réclame la bonté et la justice de Votre Majesté. Si je n'ai pas acquis le droit d'être au-dessus de tous soupçons, j'ai au moins mérité d'être écouté et jugé, et Votre Majesté ne peut me proscrire et me déshonorer sans un examen approfondi.

On m'accuse, dit on, d'avoir trahi la cause de Votre Majesté et d'avoir servi celle de Buonaparte. Votre Majesté, ajoute-t-on, s'en est assurée par les registres de la police ! Non, SIRE, Votre Majesté n'a rien vu et n'a rien pu voir de pareil.

Que mon nom se trouve sur les registres de la police de Buonaparte, cela n'est pas étonnant. Constamment impliqué dans tous les projets qui tendaient à renverser ce tyran d'un trône usurpé, je fus toujours une victime désignée à ses suppôts et à ses satellites. Arrêté ensuite, et emprisonné au Temple pendant près de trois années, je n'ai eu que trop de rapport avec la police, mais c'était pour avoir servi Votre Majesté ; et je ne serais sorti du Temple que pour aller à la mort, si le Roi de Prusse, mon Souverain, ne m'eût protégé avec une généreuse sollicitude.

Occupé enfin à rechercher les auteurs de l'assassinat de mon malheureux neveu, qui a perdu la vie en servant une cause pour laquelle j'exposai tant de fois la mienne, j'eus encore des relations avec la police de Buonaparte, qui malheureusement avait été conservée ; et Votre Majesté ne les a pas ignorées, puisqu'elles ont fait l'objet d'un Mémoire que j'ai pris la liberté de lui remettre moi-même, et au sujet duquel Elle nomma une Commission présidée par le Chancelier Dambray, et dont le Conseiller d'Etat Doutremont était le rapporteur. Ce rapport, qui prouvait le crime et la trahison de Perlet, était prêt à être mis sous les yeux de Votre Majesté au moment où les derniers évènements l'ont forcée de quitter sa Capitale ; et j'affirme qu'il n'y a pas une ligne, un mot, qui justifie le plus léger soupçon contre moi.

Que l'on montre à Votre Majesté la moindre trace d'une relation directe ou indirecte avec le tyran, qui n'est arrivé à Paris qu'après mon départ pour Vienne, où j'apportai des dépêches du Ministre de mon Souverain, de la date du 16 mars; que l'on montre à Votre Majesté le moindre vestige d'une gratification, d'une avance ou d'un remboursement reçu de sa part!

J'ai sans doute communiqué avec ses créatures; mais c'était pour le service de Votre Majesté, et en vue de les ramener à leur devoir. Votre Majesté ne l'a pas ignoré.

Dernièrement encore j'ai été en relation avec un parti qui pouvait servir utilement la bonne cause, et qui le voulait sincèrement.

Mon zèle et mes efforts tendaient à prévenir le malheur qui est arrivé; mais je n'ai pu aborder Votre Majesté comme je l'abordai dans les temps où il s'agissait d'exposer ma vie pour son service; mes craintes, mes alarmes, que l'évènement n'a que trop justifiées, ont été traitées d'illusions et de chimères; le tyran est rentré dans la Capitale, et moi j'ai été emprisonné et proscrit.

SIRE, si j'ai servi Buonaparte, je suis un scélérat digne du dernier supplice. Pourquoi ne m'a-t-on pas arrêté à Paris pendant les dix mois que j'y ai passés, ou pourquoi ne m'a-t-on pas retenu à Gand pour m'y faire mon procès? Votre Majesté, tous les Souverains de l'Europe, n'étaient-ils pas intéressés à démasquer un monstre tel que moi, et à en faire justice? Comment me mettait-on en liberté, et me laissait-on revenir à Vienne à la source de toutes les opérations politiques et militaires? Si je

« suis un traître, je suis un insensé, car au lieu de me réfugier auprès de Buonaparte, je me suis rendu auprès de mon Souverain, auquel je demande justice, comme je la demande à Votre Majesté Elle-même; et je n'ignore pas que si j'étais coupable du plus léger acte de trahison, je mériterais le supplice le plus infamant. Mais où est, je ne dirai pas la vérité, mais seulement la vraisemblance d'une pareille accusation? Quoi! SIRE, après avoir servi Votre Majesté au péril de ma fortune et de ma vie, dans des temps difficiles et où tout espoir semblait perdu; après avoir attaché ma fortune particulière à la sienne, en échangeant mes magasins de librairie contre une créance du capital de L. 174,623, dont les succès seuls de Votre Majesté me garantissaient le remboursement, je l'aurais trahie, et cela au moment où le ciel apaisé la replaçait sur son trône, et où je pouvais enfin recueillir le fruit de tant d'efforts, de sacrifices et de dévouement? J'aurais voulu favoriser le tyran de la France, l'ennemi, le persécuteur de mon Souverain, de mon bienfaiteur; le bourreau de mes parens et de mes illustres amis, et pourquoi? pour des récompenses précaires, que rien ne pouvait me garantir de la part d'un homme pour qui la bonne foi n'est qu'un vain nom, et qu'aucun engagement, quelque sacré qu'il puisse être, ne lie; pour des récompenses qui auraient été souillées de mon éternel et ineffaçable opprobre, tandis que j'avais tout à espérer de la bonté et des promesses de Votre Majesté; tandis que je pouvais tout recevoir d'Elle, et tout posséder avec sécurité, avec honneur?

Ah! SIRE, daignez consulter les Princes de votre auguste Maison; daignez consulter surtout l'illustre et

vénéralde Prince de Condé, sous les auspices duquel j'ai commencé la pénible et dangereuse carrière que j'ai parcourue depuis avec tant de zèle et d'ardeur. Il me connaît, il a daigné me donner des témoignages de sa bienveillance et de son estime ; il connaît les hommes, et sait discerner ceux qui ont de l'honneur. Non, jamais il ne croira que Fauche-Borel s'en soit écarté, qu'il ait trahi Louis XVIII, l'objet de son affection, de son dévouement et de son respect.

Je suis encore accusé, dit-on, d'avoir agi contre les intérêts de la Prusse, et d'avoir prévarié en Angleterre.

Si j'avais agi contre les intérêts de la Prusse, pour servir Votre Majesté, j'aurais manqué à mon Souverain, et ce serait à lui, et non à Votre Majesté, à m'en punir. Mais, grâces en soient rendues au ciel, je n'ai jamais été forcé de manquer aux devoirs sacrés d'un fidèle sujet, pour remplir ceux d'un serviteur zélé. Jamais je n'ai agi contre les intérêts de la Prusse ; jamais même je n'eus de relations politiques avec elle. Seulement je fus chargé par le Duc d'Avary de suivre une correspondance que le Comte De Moustier, Ministre de Votre Majesté à Berlin, avait commencée avec le nommé Perlet, qui est devenu l'agent de la police de Buonaparte. J'étais à Londres à l'époque où les Français arrivèrent à Berlin, que le Comte De Moustier et mon frère furent forcés de quitter. J'ai informé de tout Votre Majesté et les Ministres Britanniques : et, sur ce point comme sur tous les autres, je soumets ma conduite à l'examen le plus rigoureux.

Enfin, je dois avoir prévarié en Angleterre. Si cela

est, SIRE, comment ai-je mérité l'estime d'une nation qui ne la prodigue pas, et surtout à des étrangers? Comment suis-je devenu membre de cette nation, et en ai-je reçu des moyens d'existence? Comment ai-je échappé à l'inspection et à la clairvoyance d'un ministère qui exige un compte sévère, parce que lui-même est obligé de le rendre?

Comment les Ministres Anglais, et particulièrement le noble Lord Grenville, m'ont-ils donné par écrit les témoignages les plus flatteurs et les plus honorables de satisfaction et d'estime? Non, SIRE, je ne suis pas plus coupable de ce crime que des autres. Toutes ces accusations, aussi absurdes qu'atroces, sont des calomnies inventées par mes ennemis acharnés, dans le but perfide de me ravir la confiance et l'estime dont Votre Majesté a daigné m'honorer, et qui ont tant de fois soulagé mes peines et soutenu mon courage, au milieu des plus grands dangers. Oui, Sire, j'ose le dire avec vérité, les trois années de captivité que j'ai passées au Temple, m'ont paru moins cruelles que les huit jours de mon emprisonnement à Gand et à Bruxelles. Ma captivité au Temple était méritée: le tyran me punissait d'avoir voulu servir Votre Majesté; et je souffrais avec résignation pour une si belle cause, avouée par le devoir, par l'honneur, par le suffrage de tous les honnêtes gens. Mais mon emprisonnement à Bruxelles, suite de mon arrestation à Gand, ordonné, ou du moins consenti par un Monarque que j'avais servi avec tant de dévouement et de zèle, est le coup le plus affreux que j'aie ressenti pendant le cours de mes pénibles et dangereux travaux. J'aurais voulu mourir mille fois, si je n'avais eu besoin de vivre pour

sauver mon honneur et celui de ma malheureuse famille. Ah ! SIRE , quel plus grand mal Votre Majesté aurait-Elle pu me faire , quand Elle aurait agi sous l'influence des agens mêmes de l'usurpateur de votre trône.

SIRE , je demande justice à Votre Majesté ; je la demande au nom sacré de l'humanité ; je la demande au nom de celui qui juge les Rois. J'ose dire que Votre Majesté me la doit. Elle ne peut pas sacrifier ainsi en un instant , et sans l'avoir entendu , un homme qui consacra vingt années de sa vie à son service ; et comment , dans le doute , un Monarque juste et généreux pourrait-il supporter l'idée d'avoir condamné un serviteur fidèle et innocent , et de lui avoir ravi , d'un seul mot , sa fortune , son repos et son honneur ?

Je demande , SIRE , que les chefs d'accusations intentées contre moi me soient communiqués en détails avec les preuves qui doivent les appuyer ; je demande d'être écouté dans mes défenses , et d'être jugé par Votre Majesté. Que la punition la plus exemplaire tombe sur moi si je suis coupable ; mais que je rentre dans les bonnes grâces de Votre Majesté , et que je recouvre mon honneur compromis , si je suis innocent.

Je suis avec le plus profond respect ,
SIRE ,

De Votre Majesté ,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur ,

Signé LOUIS FAUCHE-BOREL.

Vienne , le 24 mai 1815.

(K) *Lettre de S. A. le Prince de Hardenberg, accompagnant les deux Pièces qui suivent.*

MONSIEUR,

Je vous transmets, Monsieur, la copie d'une lettre que M. le Prince de Talleyrand vient d'adresser à M. le Comte de Goltz, en réponse à celle que ce Ministre lui avait écrite, relativement à votre arrestation. Vous verrez, Monsieur, que la Cour de France rend parfaite justice à la loyauté de vos sentimens, et que ce n'est qu'à un malentendu que vous devez attribuer les désagrémens que vous avez éprouvés.

Recevez, Monsieur, à cette occasion, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé le Prince de HARDENBERG.

Paris, le 26 août 1815.

A M. Louis Fauche-Borel.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser relativement à M. Fauche-Borel, et je me suis fait donner les renseignemens que le département de la Police Générale avait pu recueillir sur lui.

Il résulte de ces renseignemens, que M. Fauche-Borel s'est habituellement montré dévoué à la cause du Roi; qu'il a même souffert pour cette cause, puisqu'il a été détenu plusieurs années au Temple, par suite des dé-

marches qu'il avait faites pour la défendre. Toutefois, (et vous pourrez, M. le Comte, en juger par l'extrait ci-joint des notes qui m'ont été transmises) sa conduite a pu paraître équivoque en plusieurs circonstances. Quoique la Police n'en ait pas tiré contre lui une induction complètement défavorable, comme les points sur lesquels ont dû porter les soupçons, intéressaient vivement les affections aussi-bien que le service du Roi, il était naturel qu'il restât dans l'esprit de S. M. des doutes à son égard ; ils ont pu prendre de la consistance par des motifs que je ne puis juger, puisque, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le rappeler, je ne me trouvais point auprès du Roi, à Gand. Ce sont probablement ces doutes qui ont donné lieu aux mesures prises envers M. Fauche-Borel.

Il est certainement à regretter que le ministère de S. M. ait omis, M. le Comte, de vous prévenir de ces mesures et du motif qui les déterminaient ; mais le Gouvernement de S. M. Prussienne comprendra facilement sans doute, que dans les circonstances et au milieu des agitations qui ont accompagné le séjour du Roi à Gand, la marche des affaires ait pu perdre quelque chose de sa régularité ; et que le ministère n'ait point mis, dans ses communications avec la légation Prussienne, le soin que, dans une situation plus tranquille, il est, et sera toujours empressé d'y apporter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, etc. etc.

Signé Le Prince de TALLEYRAND.

Paris, le 5 août 1815.

A M. le Comte de Goltz, etc. etc. etc.

*Extrait de la Note transmise par le Ministère
de la Police.*

Après une détention prolongée à Paris, M. Fauche-Borel, devenu libre, n'en montra que plus d'activité à parcourir successivement les diverses Cours de l'Europe, et à faire valoir les projets qui l'ont constamment occupé. Buonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre. Il n'y a pas encore trois mois que sa main a été distinctement reconnue dans la transcription de chansons et de pamphlets adressés à domicile par la poste.

Invariable dans ses opinions, il ne pouvait l'être dans ses moyens ; tous n'ont pas été également bien concertés. Dans ces entreprises aventureuses, le succès seul justifie ; et il n'est pas étonnant que M. Fauche-Borel se soit tour-à-tour trompé, ou ait été trompé. C'est ainsi qu'en mars 1814, il a pris sur lui avec beaucoup trop d'assurance, de s'opposer au dessein qu'avait S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry, de passer de Jersey en Normandie ; c'est ainsi encore qu'il a encouru le reproche de s'être adressé à la Police de Buonaparte. Il est vrai qu'il lui a fait des offres ; mais ces offres étaient visiblement captieuses. En juin 1815, il lui fit passer des papiers assez insignifiants, qui avaient appartenus au Général Pichegru ; mais on croit que par-là il voulait se ménager des ressources pour agir avec moins de risques, conformément à ses vues : la Police d'alors aurait eu seule à se plaindre de sa bonne foi.

(L) *Déclaration de S. A. S. Monseigneur le
Prince de Condé*

Nous Louis - Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Pair et Grand - Maître de France, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi en ses Provinces de Bourgogne et de Bresse, Colonel de l'Infanterie Française.

Déclarons, que M. Louis Fauche-Borel, de Neuchâtel en Suisse, où il faisait valoir une Imprimerie considérable, n'a point hésité à quitter sa patrie, sa famille et son état pour servir le Roi, dans des missions également difficiles; et que dans la négociation avec le Général Pichegru, où nous l'avons particulièrement employé, sa vie s'est trouvé souvent dans le danger le plus imminent; que pénétré des sacrifices qu'il faisait, et du dévouement sans bornes auquel il se livrait pour le service de S. M., j'ai cru devoir lui promettre, au nom du Roi, pour récompense de ses efforts et de son zèle, la direction de l'Imprimerie Royale, et la décoration de Saint-Michel, lorsque la France, éclairée sur ses véritables intérêts, serait rentrée sous l'obéissance de son légitime Souverain. C'est avec plaisir que nous lui donnons aujourd'hui le témoignage de la satisfaction que nous avons éprouvée de ses services, et nous le recommandons en conséquence de nouveau aux bontés du Roi, qui a eu occasion de connaître aussi le zèle et le dévouement courageux de M. Fauche-Borel, pour la cause à laquelle il s'était dévoué.

Donné au Palais Bourbon, à Paris, le 5 juin 1814.

Signé LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

(M) *Procès-verbal de ce qui s'est passé au Fort
de Joux, le 19 juillet 1815.*

Le Commissaire du Roi, soussigné, invité par M. Fauche-Borel, s'est rendu avec lui, ce jourd'hui 19 juillet, à sept heures du matin, au fort de Joux.

Le conseil de défense a été assemblé, la garnison mise sous les armes; et, après diverses lectures, et discours prononcés tant par M. le Commandant, que par M. le Commissaire, toute la garnison a fait retentir avec enthousiasme les cris de vive le Roi! vive la paix! Les vétérans, les canonniers, les retraités et les préposés aux Douanes, ont rivalisé de zèle.

M. le Commandant a fait annoncer la double ration pendant deux jours, qu'à l'instant la cocarde et le drapeau blancs seront arborés, et qu'à midi le fort de Joux tirera vingt-un coups de canon, pour célébrer cet heureux événement, qui assure à Sa Majesté des fidèles sujets, fournit à nos bons alliés, de l'armée fédérale Suisse, un libre passage, soit pour ses vivres, soit pour son retour dans ses foyers, et procure un soulagement considérable à l'arrondissement de Pontarlier, qui succombait sous le poids des réquisitions.

Le fort continuera à être gardé par la garnison pour Louis XVIII, et ne recevra d'ordres que ceux émanés de Sa Majesté.

MM. le Commandant et Officiers de conseil de dé-

fense ont signé avec nous au Fort de Joux, ce 19 juillet 1815.

Signés Lemare, Commissaire du Roi; Louis Faucheborel; Colin, Adjudant du génie; Marsoudet, Capitaine des retraités; Renaudot, Chef de Bataillon; Martin, Capitaine des douanes; Hénon, Capitaine d'artillerie; Casavecchia, Capitaine des vétérans; Thivol, Commandant d'armes.

Certifié conforme à l'original, par le Sous-Préfet provisoire du quatrième arrondissement du département du Doubs.

Pontarlier, le 19 juillet 1815.

Signé Le Chevalier de MESMAY.

J'eus l'honneur d'envoyer l'original de cette Pièce directement le même jour à S. A. le Prince de Talleyrand.

(N) MINISTÈRE DE LA POLICE.

Division des Fonds. — 1^{er} Bureau.

Paris, le 20 septembre 1815.

J'ai reçu, Monsieur, la nouvelle réclamation que vous m'avez adressée, le 16 de ce mois, pour obtenir le remboursement des sommes saisies sur M. Charles Samuel Witel votre neveu.

Il résulte des renseignemens qui m'ont été fournis sur cette affaire, par M. le Préfet de Police, que M. Witel a été condamné, en mars 1807, par une Commission militaire; et que les valeurs dont il était porteur ont été confisquées et distribuées aux agens qui avaient procuré son arrestation.

Je ne puis donc satisfaire à votre demande , et c'est avec d'autant plus de regret , que M. votre neveu a perdu la vie pour le service de Sa Majesté.

Recevez , Monsieur , l'assurance de ma parfaite considération.

*Le Ministre secrétaire-d'état au département
de la Police Générale ,*

Signé Le Duc D'OTRANTE.

A M. Fauche-Borel , rue Hauteville , n. 10 , à Paris.

*Lettre de M. David Monnier , adressée le
7 mars 1799 , au Roi à Mittau , et remise
à M. le Comte de Panin.*

SIRE ,

Votre agent confidentiel , Louis Fauche-Borel , porteur d'un billet écrit et signé de la main de Votre Majesté , qui lui servait de lettre de créance , m'a engagé à me charger d'ouvertures pour le rétablissement de la Monarchie en France ; la négociation a été ardemment suivie , elle a développé un plan bien conçu , une exécution facile ; elle était conduite par des agens de toute confiance : il ne restait plus qu'à engager , par écrit , deux hommes dont la foi pouvait être équivoque , lorsqu'un malentendu a changé la forme de vos ordres nécessaires à cet objet.

J'avais demandé à Votre Majesté , SIRE , la confirmation des pouvoirs qui m'avaient été transmis ; au lieu de cela , ces mêmes pouvoirs demandés ont été accordés à M. le Duc de Fleury. Alors mon rôle était interverti : je

devenais l'agent de l'homme auprès duquel je m'étais présenté au nom de Votre Majesté. M. le Duc et moi n'avons pu nous entendre : j'aurais eu l'honneur, SIRE, de porter mes expressions devant Votre Majesté ; j'y aurais accompagné les deux amis qui m'ont engagé et secondé dans cette difficile entreprise, si l'on n'avait arrêté tous passe-ports qui auraient pu nous être délivrés. Mais on s'est trompé, SIRE, si l'on a cru que rien puisse me dispenser d'accélérer la négociation que j'ai commencée, ni de tendre incessamment à son exécution. Le bonheur de votre Empire, la tranquillité de l'Europe, le sort entier de l'humanité, paraissent attachés, SIRE, au rétablissement de votre trône. Votre Majesté retrouvera, je retrouverai moi-même des coopérateurs partout où il y a des hommes capables de penser. J'ai cru arriver à un terme prochain et heureux, en donnant pleine connaissance de l'affaire au Général Pichegru ; livrant ensuite, d'après son avis, la négociation à des hommes d'Etat et à un Prince magnanime (l'Empereur de Russie), qui seuls, dans ce moment, peuvent vous transmettre nos vœux et nos pensées. Le temps presse, il m'est difficile de ménager de nouvelles temporisations : laissez approcher auprès de Votre Majesté, Sire, le sujet très-fidèle (M. le Marquis de la Maisonfort), qui a obtenu une fois votre bienveillance, et qui a partagé mes travaux. Il vous expliquera les détails que je ne puis expliquer moi-même ; il est, autant que moi, l'homme nécessaire à l'opération ; sa *discretion* extrême, sa *modestie* l'ont empêché de vous demander des pouvoirs : l'intérêt de Votre Majesté m'oblige de vous supplier de les lui accorder. Non, SIRE, ne chargez point de vos volontés au-

près de moi , des hommes qui ne m'entendent pas, si du moins Votre Majesté consent que je tente de l'acheminer vers le trône. Consentez , Sire , que vos sages volontés me parviennent par cet ami ; c'est mon coopérateur. Cet ami n'a , comme moi , d'autre désir que de mériter sa place dans sa propre estime , et de fuir le champ de l'intrigue.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect ,

SIRE ,

De Votre Majesté ,

Le très-humble , très-fidèle et
dévoué sujet ,

Signé DAVID MONNIER.

Hambourg , 7 mars 1799.

MÉMOIRE mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, auquel Elle a fait répondre officiellement par ses Ministres.

La copie de ce Mémoire m'a été donnée par M. de La Maisonfort, avec les marginales de sa main, lorsqu'il vint me trouver à Wesel.

LA négociation entamée depuis plusieurs mois entre Barras et Sa Majesté le Roi de France ayant été mise dans le plus grand détail sous les yeux de S. M. I. et de ses Ministres, ainsi que sous ceux du Ministre de S. M. B., les démarches faites jusqu'à ce jour ayant été approuvées, et le plan adopté, l'importance reconnue, il ne s'agit plus que de réunir tous les moyens qui doivent seconder les dessins du Directeur, et surtout en accélérer l'exécution.

N. B. Consent, est le terme qu'il veut employer, puisqu'il déclare y avoir été provoqué par David Monnier qui est l'agent de Ce Directeur, homme tout-puissant, le plus actif, le plus entreprenant des cinq, *consent* à rétablir la Monarchie; il demande pour y réussir *sûreté* et *indemnité*, ce sont ses propres termes. *Sûreté*, c'est-à-dire l'entier oubli de sa conduite

la Monarchie auprès de lui, et non de celui de la République auprès du Roi.

Tout ceci est répondu dans les lettres patentes.

Répondu dans les lettres patentes.

révolutionnaire, l'engagement sacré du Roi d'annuler par son pouvoir souverain toutes recherches à cet égard. *Indemnité*, c'est-à-dire une somme au moins équivalente à celle que pourrait lui valoir deux années qu'il doit probablement passer encore au Directoire; somme qu'il évalue à douze millions de liv. tournois, y compris les deux millions qu'il doit distribuer entre ses coopérateurs.

A ces demandes, qui regardent personnellement Barras, il faut joindre, 1° une somme nécessaire aux frais du mouvement à faire dans Paris; 2° un billet conditionnel pour servir d'appât et de frein tout à-la-fois à Bottot, le secrétaire du Directeur; 3° une somme moins importante pour indemniser de ses frais et récompenser de ses premiers soins David Monnier, engagé dans ce moment envers ce même Bottot, et quelques sous-ordres qu'il a été important de gagner.

S. M. le Roi de France, en vertu des lettres patentes demandées par Barras lui-même, et accordées par Elle, se charge de satisfaire aux deux premières conditions, *indem-*

Les lettres patentes ont été remises à Fauche-Borel, et expédiées à Mittau comme on l'a demandé.

Ceci est promis de nouveau par Monnier.

Sa Majesté a envoyé, le 3 de juin, un courrier au Comte de Woronzow... Le Ministre d'Angleterre en a fait autant, en répondant d'avance de l'assentiment du Gouvernement Britannique.

nité et sûreté. Les douze millions y sont promis au Directeur, et la parole royale et sacrée de S. M. y est engagée de s'interposer entre lui et tout tribunal quelconque qui voudroit connoître de sa vie passée; ce qui dépend donc de S. M. Très-Chrétienne sera exécuté. Les lettres patentes vont être dressées et scellées à Mittau, elles seront remises à M. de La Maisonfort; il les portera sur les bords du Rhin à David Monnier, et ce dernier livrera en échange l'acceptation motivée écrite toute entière de la main du Directeur.

Voulant donc bien accorder sa puissante protection et sa haute entremise à cette négociation, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies est suppliée de vouloir bien s'entendre avec son généreux allié le Roi d'Angleterre, pour les sommes dont le paiement doit précéder la restauration de la Monarchie, et en devenir la principale cause.

Le directeur demande 1,500,000 livres tournois à sa disposition au moment de l'échange de sa lettre contre les lettres patentes; il est donc nécessaire que le plus tôt pos-

Il est urgent que l'on satisfasse à cette demande le plus tôt possible ; cet article est le seul qui reste à faire.

ble un crédit de cette valeur se trouve soit à Hambourg, soit dans toutes autres places de commerce, et soit placé de façon que les agens de Leurs Majestés qui se rendent à Essen, le puissent transporter (en recevant la lettre de Barras) sur une maison de banque de Paris, et le mette à sa disposition. Tout ce qui, à cet égard, pourra abrégier le temps est non-seulement essentiel, mais indispensable.

S. M. l'Empereur ayant trouvé à propos qu'un billet conditionnel de cent mille écus soit remis à Bottot, secrétaire de Barras, afin de se l'assurer sans retour, il faudra joindre cette somme au crédit que l'on formera dans Paris ; avec cette différence cependant, c'est que l'on ne pourra en disposer que le mouvement fait, et vingt-quatre heures après que l'étendard de la Royauté sera levé dans Paris.

Nota. Il existe des moyens pour cela, qui ont déjà été indiqués par Monnier ; moyens très-connus, et que l'on pratique journellement dans un pays où tout se mar-

La somme que réclame David Monnier, par ces dernières lettres, arrivées le 13 et le 15 du mois de mai à Pétersbourg, est d'environ onze cents louis ; elle est indispensable pour bien disposer tous les entours du Directeur ; il

chande, se vend, et ne s'obtient qu'aux moyens de pareils billets au porteur. L'agent qui remettra ce billet se charge de prendre toutes les précautions possibles à cet égard.

Sa Majesté a approuvé que cette somme soit remise à David.

Nota. David Monnier a un état dont il a suspendu les fonctions depuis qu'il s'occupe de cette négociation.... et il y a huit mois qu'il s'en occupe sans relâche.

en a contracté l'obligation sous peine de n'être plus cru ni écouté, si l'on veut bien y ajouter la juste indemnité à accorder à l'homme le plus habile, le plus intelligent, le plus dévoué; à celui qui a couru seul les plus grands dangers, pour entamer la négociation avec Barras; qui a fait, au milieu de deux hivers, deux voyages très-pénibles, et qui sort des portes du tombeau, venant d'avoir une maladie qu'il doit à tant de courses, et surtout à tant d'inquiétudes; on trouvera plus que juste sans doute de la porter à 1,500 ou 2,000 louis, et l'on chargera M. de La Maisonfort, au moment de la remise de la lettre de Barras, de les lui payer.

Telles sont les sommes contre lesquelles deux grandes Puissances peuvent jouer la paix de l'Europe, le bonheur du monde, et le sang et les subsides que peuvent coûter deux campagnes heureuses. Moins de deux millions pour ce qui re-

garde l'intérieur, et peut-être une somme pareille destinée, non-seulement au voyage du Roi en France à l'armée, mais à payer pendant les premiers jours seulement, l'armée Royaliste destinée au Général Pichegru.

Accordé. — O a mis à Pétersbourg tous les soins possibles pour abrégé et rendre le voyage de M. de La Maisonfort le plus agréable.

Il est essentiel que cette somme soit effectivement remise à David.

D'après les ordres de S. M. I., les Ministres chargés de traiter avec M. de La Maisonfort, voudront bien, le dispensant de toute autre formalité, lui expédier le plus tôt possible un passe-port, pour non-seulement partir de Saint-Pétersbourg, mais pour sortir de Russie, soit par mer, soit par terre.... Le temps devenant d'autant plus précieux, que les dernières lettres de Paris, en date du 29 avril, annoncent qu'on attend son retour avec impatience : il est à désirer que l'on y ajoute un ordre de lui livrer sur la route des chevaux de courrier.

Les précautions une fois prises pour la somme principale de 1,500,000 francs destinée à Barras, pour celle de 300,000 francs, à payer conditionnellement à Bottot; le surplus sera délivré, soit en

crédit, soit en argent comptant, à David Monnier.

Tout ceci a été exécuté- Aussitôt ces dispositions prises, M. de La Maisonfort partira pour Mittau : il aura l'honneur de por-

Nota. Le Général Pichegru, ainsi que Faucheborel, qui sera de retour de Londres, se trouveront, s'il est possible, au rendez-vous d'Essen, où il est essentiel que le premier fasse passer à Barras le plan dont il s'occupe pour la suspension de tous les Généraux suspects, et la réorganisation de l'armée.

Ceci a été exécuté par M. le Comte de Rastopchin, Ministre de Sa Majesté impériale.

ter au Roi la lettre que S. M. l'Empereur lui écrit; y conférera avec Sa Majesté Très-Chrétienne et ses Ministres; il recevra les lettres patentes telles que S. M. I. les approuve, ainsi que le Ministre de S. M. Briatnnique, et se rendra, le plus promptement possible, à Essen en Westphalie, en passant toutefois par Hambourg.

S. M. l'Empereur, ayant daigné accorder quelque confiance à M. de La Maisonfort, en lui déclarant qu'il attachait autant d'intérêt que d'importance à cette négociation, il aura l'honneur d'être mis en rapport direct avec Son Excellence M. le Comte de Woronzow à Londres, et S. Excellence M. le Général Korsacow. Les Ministres de S. M. I. voudront bien prendre les précautions nécessaires à cet égard.

M. de La Maisonfort, ne pouvant probablement (l'échange une fois faite) s'éloigner du théâtre

Cela a été exécuté... au nombre de trois. des événemens, il est à désirer que l'on veuille bien lui remettre, sur sa responsabilité, un ou plusieurs passe-ports, s'il est possible, à la charge de n'en disposer que pour des renseignemens importants et des avertissemens indispensables.

Nota. Si M. Fauche-Borel peut faire le voyage, ce sera lui qui probablement se chargera d'une commission qu'il mérite à tant de titre; si sa santé, ou d'autres cas qu'on ne peut prévoir, l'en empêchent, M. de La Maisonfort prévient qu'il emploiera, avec autant de confiance que de tranquillité, M. Herman, qui a été attaché au Roi, et que l'on a déjà chargé de commissions délicates; après lui, M. Decoiffier, son ami: il répond de l'un et de l'autre de ces deux Messieurs comme de lui.

A exécuter.

Les Ministres de S. M. I., étant bien prévenus des difficultés qui naissent aux frontières, et du danger qui peut être attaché à un retard, sont priés d'y avoir égard. Sa Majesté l'Empereur, ayant bien voulu dire à M. de La Maisonfort qu'Elle regarderait l'échange des lettres patentes contre celle de Barras comme un gage suffisant, et un signe certain de l'existence du plan de restauration de la Monarchie; il expédiera de lui-même, où cette lettre du Directeur lui sera remise, un courrier qui apportera ce titre important.

Le Général Korsacow en sera en même temps instruit, ainsi que le Gouvernement Britannique.

Aussitôt la communication faite à S. M. I., le Roi de France partira de Mittau sous le plus sévère incognito, et se rendra à l'armée du Général Korsacow, où il sera reconnu.

L'empereur a déclaré à M. de La Maisonfort que s'il priait le Gouvernement Anglais de se charger des trois sommes pour Bar..., Bot... et David..., il se chargerait de déclarer à Sa Majesté le Roi de France, qu'il se réservait de fournir à tout ce qui serait nécessaire pour son voyage; à son entretien à l'armée, et aux premières sommes nécessaires au Général Pichegru, en rejoignant l'armée Française. Il a ajouté que, pour ce dernier objet, le Général Korsacow avait déjà ses ordres, et prendrait les sommes qu'il faudrait sur sa propre caisse.

Le Général Pichegru, ainsi qu'il en sera convenu plus particulièrement à Essen, se rendra soit à l'armée même du Général Korsacow, si elle est en présence de l'ennemi, soit le plus près possible des avant-postes de l'armée Française, que Barras lui destinera. Il y sera probablement avec quelques officiers sûrs, dont il aura fait choix, et une caisse militaire suffisante pour porter tout-à-coup l'abondance là, où l'on aura eu soin d'entretenir la disette.

Les moyens de Barras étant à lui seul, on se contentera, pour entretenir la confiance, et parler

Ces signes seront indiqués à David par le Général Pichegru, Louis et La Maisonfort.

Sa Majesté le Roi de France a fait connaître à M. de La Maisonfort ses intentions à cet égard, et les bases nécessaires pour faire ses proclamations dans un sens qui ne s'écarte pas de ses volontés.

à la fois à Londres, à Pétersbourg, à l'armée, de signes publics et officiels, tels que celui qui a eu lieu pour *Badonville*. David Monnier, le Général Pichegru, Louis Fauche-Borel et M. de La Maisonfort conviendront, à cet égard, d'une suite de signes dont le vrai sens sera d'avance communiqué.

Tels sont les principaux événements à prévoir, les principales précautions à prendre. . . . On y ajoutera, à Essen, la rédaction des premières proclamations du Directeur : proclamations qui contiendront, le plus possible, les intentions du Roi, et tout ce qu'il pourra avouer, sans cependant élaguer encore tout ce qu'il sera sage de conserver, afin de ne pas effaroucher d'abord toute une nation qui, par une secousse inattendue, retournera, avec autant d'étonnement que de joie, à la seule constitution qui puisse lui assurer et son repos et son bonheur.

N. B. On a déjà remarqué, dans ce Mémoire de M. de La Maisonfort, qu'il n'a parlé que de lui, et qu'il s'y est désigné comme le principal et unique négociateur du projet dont il y est question, en écartant avec soin toute idée que j'y pusse

avoir quelque part. Ses récompenses n'en devaient être que plus grandes ; aussi a-t-on vu qu'il reçut une gratification de mille ducats. (Voyez ci-devant, p. 25), et qu'il devint l'objet spécial des bontés de S. M. l'Empereur Paul. Tant d'avantages, auxquels se réunirent sa liaison avec M. le Comte de Blacas, commencée à Saint-Pétersbourg, le couvrirent d'une faveur qui, à son retour à Mittau, lui valut la Croix de Saint-Louis, le grade de Colonel, l'honneur de manger à la table des Princes lors du mariage de S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême ; et enfin, la fortune qui l'a conduit aux places qu'il occupe aujourd'hui. Peut-être se serait-il contenté de m'éclipser avec dédain, si j'avais pu rester inactif dans la suite de cette négociation où j'étais nécessaire. Les instructions que j'avais reçues du Roi et de son Ministre M. le Duc d'Avary, d'après le refus singulier que M. David Monnier et M. de La Maisonfort avaient fait de traiter avec M. le Duc de Fleury, m'obligeant à employer les moyens les plus efficaces pour mieux connaître les intentions du Directeur Barras, j'avais découvert, après l'arrivée de M. Tropez de Guérin à Wesel, que le comte de Barras n'était entré pour rien dans la négociation de son secrétaire Bottot, mis en avant par David Monnier, et que ce Directeur serait surpris en apprenant qu'on avait parlé d'argent pour lui. Ce furent les pièces remises par moi à M. Tropez de Guérin qui fournirent au Comte de Barras les moyens de former son plan, et qui réglèrent la marche qu'il a suivi depuis cette circonstance.

M. Tropez de Guérin, devenu l'intermédiaire de la correspondance à ce sujet, inspirait d'autant plus de confiance, qu'avant la Révolution il avait été employé, sous le ministère de M. de Vergennes et du Maréchal de Castres, à des missions importantes en Russie, comme encore à Constantinople, et

qu'il était connu de M. de Saint-Priest, qui avait contre-signé les lettres patentes du Roi. Il fut empressé de saisir cette occasion pour servir une cause de laquelle dépendaient la paix et le bonheur de sa Patrie.

Aussi Buonaparte, à son avènement au Consulat, ayant connu la part que M. Tropez de Guérin avait eue dans cette négociation, ne manqua aucune occasion de le persécuter, le fit même arrêter plusieurs fois, voulant l'impliquer dans la cause de mon emprisonnement au Temple. Il n'échappa qu'à la faveur prétextée des pouvoirs qu'il avait eu du Directoire pour d'autres objets. Enfin, plusieurs vaisseaux lui appartenant ayant été requis par le Gouvernement Français, ne lui ont jamais été payés, ainsi que le remboursement de sommes considérables qu'il avait avancées aux agents de la France à Constantinople ; ce qui a occasionné sa ruine et celle de sa famille.

P. S. Je crois devoir ajouter au récit de ce qui m'est arrivé à Bruxelles, qu'avant de quitter cette ville j'avais eu l'extrême satisfaction d'y trouver à l'hôtel Bellevue, S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, qui eut la bonté de m'embrasser. Les paroles infiniment consolantes qu'il m'adressa sont encore gravées dans mon cœur. « Je suis fâché, me dit ce vénérable Prince, je suis fâché, mon cher Fauche, de tout ce qui vous est arrivé. Nous y avons pris, Conty et moi, beaucoup de part ; et j'avais ordonné qu'on fît des démarches pour obtenir votre liberté. Si mon estime pour vous pouvait augmenter, ce serait le cas. Vous êtes la victime des intrigues ; mais nous le sommes tous. Gardez-bien les papiers que vous avez de moi : ils vous serviront un jour. » Ce bon Prince a daigné me répéter les mêmes paroles depuis le dernier retour du Roi dans sa Capitale.

FIN.

EXTRAIT DE LA

BIOGRAPHIE DES HOMMES VIVANTS.

TOME TROISIÈME, PAGE 21.

L'AN 1817.

FAUCHE-BOREL (LOUIS), issu d'une famille noble de Franche-Comté, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de se réfugier en Suisse, naquit à Neufchâtel le 12 Avril 1762. Il dirigeait, avant la révolution, un vaste établissement typographique dans cette ville; et cet établissement rendit alors beaucoup de services aux Français émigrés. M. Fauche fut exilé pendant six mois, en 1793, pour avoir imprimé le Testament de Louis XVI dans un almanach. En 1795, il abandonna toutes ses affaires pour se vouer sans réserve à la cause de Louis XVIII; et il fut chargé par le prince de Condé de faire, au général Pichegru, des propositions, pour l'engager à quitter les drapeaux républicains, et à passer, avec son armée, au service des Bourbons.

Il prit le nom de *Louis*, pour suivre cette négociation périlleuse, qui l'obligea de faire plusieurs



voyages à Huningue, à Bâle, à Strasbourg et à Mulheim, où se trouvait le prince de Condé. Le 14 Août de cette année, il se présenta devant Pichegru, à son quartier-général d'Altkirch, sous prétexte de lui dédier un ouvrage inédit de J.-J. Rousseau ; et, après quelques mots insignifiants sur cet objet, il lui dit, avec un grand courage, le véritable motif de sa visite. Pichegru n'hésita pas, et promit de seconder la cause royale, pourvu toutefois qu'il fût assuré de la coopération des Autrichiens. Fauche-Borel se rendit auprès du prince de Condé, pour lui faire part de l'heureux commencement de sa mission ; il reçut aussitôt de nouvelles instructions, et l'ordre d'aller suivre cette importante négociation ; comme elle nécessitait tous ses soins, et l'abandon de ses plus chers intérêts, le Prince lui fit la promesse, au nom du Roi, de lui donner au jour de la restauration, pour récompense, la direction de l'Imprimerie Royale et le cordon de St. Michel. Arrivé à Strasbourg, centre de l'armée française, il y prit son domicile ; et, pour écarter tout soupçon, il s'annonça comme désirant acheter une maison pour y établir une imprimerie. Il se lia avec plusieurs officiers de l'armée française, et prépara leurs esprits à l'exécution de ses plans, correspondant toujours avec le prince de Condé : mais le directoire exécutif, qui venait de s'établir, reçut quelques avis, et Pichegru fut rappelé. M. Fauche lui-même fut arrêté, le 21 Décembre 1795 à Strasbourg, comme agent des princes, sur la dénonciation d'un journaliste nommé Cotta. Heu-

reusement on ne trouva rien dans ses papiers qui pût le compromettre, et il fut remis en liberté.

Au mois de Juin 1796, S. M. Louis XVIII, qui lui témoignait beaucoup de bonté et de confiance, le chargea d'une nouvelle mission auprès de Pichegru, alors retiré à Arbois, son pays natal. Ce général adressa, à S. M., une lettre dans laquelle, en lui réitérant la promesse de servir sa cause, il faisait sentir la nécessité d'abandonner des projets partiels et sans résultat, pour attendre que de grands résultats militaires amenassent une occasion décisive. M. Fauche remit cette réponse au Roi à Dillingen. Vers ce même temps il fut envoyé par S. M. à l'archiduc Charles, qui était à la tête de l'armée autrichienne, pour lui faire connaître l'utilité du séjour du Roi à l'armée de Condé. Pichegru ayant été nommé président du conseil des cinq-cents, Fauche-Borel se rendit à Paris, d'après les intentions des princes. La révolution du 18 fructidor (4 Septembre 1797) vint renverser le plan de contre-révolution qu'avait préparé Pichegru. M. Fauche se trouva nominativement enveloppé dans la proscription de cette époque ; et sa correspondance avec Pichegru, saisie dans les équipages du général autrichien Klinglin, servit de base à l'exposé de la conspiration que publia le directoire. N'osant rester dans son domicile, il se réfugia dans la maison d'un certain David Monnier, avec lequel il avait eu des relations commerciales.

Là, dès le lendemain même du 18 fructidor, cet infatigable agent des Bourbons, s'occupa de nouer

les fils d'un nouveau complot, dans l'intérêt de ces princes. Il sut amener David Monnier à le mettre en rapport avec Barras, qui ne s'était opposé au mouvement royaliste que parce qu'on ne s'était pas confié à lui. (*Voy. BARRAS.*) Quelques jours après, le directeur lui fit remettre, sous le nom de *Borelly*, un passeport pour sortir de Paris. Fauche, après avoir couru les plus grands dangers avant d'arriver à la frontière, passa en Angleterre pour attendre des communications que Barras s'était engagé à faire à S. M. Louis XVIII. Ces communications furent portées à Hambourg, par David Monnier, qui devait delà les faire parvenir en Angleterre à Fauche-Borel, lequel n'attendait que leur arrivée pour se rendre auprès du Roi à Mittau, et les remettre à S. M., Monnier ayant rencontré à Hambourg un autre agent des princes, crut devoir se confier à lui.

Cet incident amena des conflits et des malentendus, qui retardèrent l'envoi des lettres de Barras. Fauche-Borel eut toutefois, en Angleterre, la satisfaction de *serrer dans ses bras son admirable Pichegru* (ce sont les expressions de ses Mémoires). Il informa ce général des dispositions de Barras, en faveur de la maison de Bourbon, et n'eut pas de peine à l'engager à entrer dans ce nouveau projet. Ayant enfin reçu les lettres qu'il attendait, Fauche se hâta de se rendre d'abord à Hambourg pour se concerter avec David Monnier ; mais celui-ci en était parti, après avoir long-temps attendu. Ce contre-temps ne diminua pas la confiance du Roi

en son courageux serviteur. On peut en juger par la réponse que ce prince fit, dans ce même temps (Novembre 1799), au marquis de la Maisonfort, qui voulait obtenir des pouvoirs pour suivre, en Allemagne, avec Monnier, la négociation que M. Fauche avait liée à Paris. “ Si je n’écris pas à M. Fauche-Borel, dans cette occasion, disait S. M., c’est parce que j’ignore s’il est à Hambourg ; mais les sentimens que je vous exprime à son égard, ne sont pas nouveaux pour lui. Vous ne trouverez pas non plus étrange, que ma sensibilité à son zèle soit encore plus vive qu’au vôtre. Il n’est Français que de cœur ; vous l’êtes de naissance : mais que Dieu nous aide, il ne tiendra qu’à Louis (Fauche-Borel) de le devenir aussi.” Enfin, Monnier revint à Hambourg. MM. Fauche-Borel et la Maisonfort le virent, et ils s’entendirent avec lui sur les dispositions de Barras, et sur ce qu’il exigeait du Roi, pour prix de ses services. Ils partirent aussitôt pour aller à Mittau, porter à S. M. ces dernières communications. On peut voir à l’article BARRAS (Le vicomte de), de quelle nature elles étaient. A la suite de cette entrevue, le Roi chargea MM. Fauche et la Maisonfort de se rendre auprès de l’Empereur de Russie, Paul Ier, afin d’instruire de ce qui se passait, ce prince, qui venait d’offrir à Louis XVIII un asile dans ses états. Les deux agens du Roi de France prirent la route de Berlin, pour y attendre des passeports. Mais l’envoi de deux agens en Russie ayant paru inutile, M. de la Maisonfort partit seul pour St.-Péters-

bourg ; et M. Fauche, après avoir vu une seconde fois S. M. Louis XVIII à Mittau, reçut l'ordre d'aller s'établir à Wesel pour correspondre avec Monnier, qui était retourné à Paris, afin d'instruire Barras des heureux préliminaires de cette négociation. Impatient de ne recevoir, depuis deux mois, aucune nouvelle du directeur, Fauche profita du départ d'un courrier, que le cabinet prussien envoyait à Paris avec des dépêches, pour faire parvenir une lettre directement à Barras. Cette lettre, conçue de manière que le directoire pouvait en prendre communication, fut remise dans une séance à Barras lui-même, qui ne put se dispenser de la communiquer à ses collègues. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, proposa de communiquer avec Fauche, par le moyen de M. Eyriès, qu'il envoyait alors en mission à Clèves. Celui-ci vint à Wesel trouver M. Fauche-Borel, qui, jugeant que cette voie indirecte de communication avec Barras n'était rien moins que sûre, écrivit une seconde lettre, pour le prier de vouloir bien lui envoyer Monnier, M. de Barras envoya alors à Wesel son confident intime, le chevalier Tropez de Guerin, avec lequel Fauche-Borel put s'expliquer avec une entière confiance, et auquel il remit des lettres patentes du Roi pour Barras. Ce fut pendant le cours de cette négociation, qu'il eut un démêlé avec Montgaillard, au sujet de pièces royalistes que ce dernier voulait soustraire pour les vendre au directoire. Le succès de leur plan paraissait assuré, lorsque la révolution du 18 brumaire vint le

renverser, en éloignant Barras du gouvernement. Découragé par ce revers, M. Fauche prit la résolution de se livrer exclusivement aux travaux de sa profession : il partit pour Londres, où un de ses amis l'appelait, afin d'y établir une imprimerie et une librairie française. Alors se négociait le traité d'Amiens ; et quelques personnes, dévouées aux Bourbons, crurent qu'il importait, plus que jamais, de réconcilier Moreau, qui était à Paris, avec Pichegru, qui se trouvait à Londres. M. Fauche fut choisi pour aller porter à Moreau des paroles de réconciliation, de la part de son ancien chef. Il trouva ce général sensible à la démarche de Pichegru, et très-disposé à entrer dans ses vues. Mais M. Fauche, qui avait été tant de fois signalé à la police de Buonaparte, ne tarda pas à être arrêté par ses ordres, et fut conduit au Temple. Il parvint néanmoins encore, du fond de cette prison, à ouvrir des communications avec Moreau, par le moyen de son neveu Vitel (frère de celui qui depuis a péri si malheureusement), et de Fresnières, secrétaire de ce général ; mais la détention prolongée de Fauche détermina Moreau à se servir d'un autre intermédiaire ; et cet agent fut l'abbé David, qui bientôt après fût arrêté. Il y avait déjà dix-huit mois que Fauche était retenu au Temple, lorsque Buonaparte voulant tirer de lui des aveux contre Moreau, le fit interroger par divers agens, et notamment par Réal. Ces interrogatoires furent inutiles : M. Fauche ne fit aucun aveu, et il ne cessa de protester contre sa détention, en se déclarant

sujet du roi de Prusse. Cependant plusieurs autres personnes, détenues pour la même cause, avaient commis des indiscretions. On conçut des inquiétudes pour le général Pichegru, qui devait arriver à Paris dans cette conjoncture. Fauche tenta tous les moyens imaginables pour s'évader : il y réussit ; mais trahi par la personne même qui lui avait donné asile, il fut ramené au Temple, dix-huit heures après son évasion, et jeté dans un cachot. Le conseiller-d'état Réal vint l'interroger de nouveau. Toutes les questions roulèrent sur ses relations avec Pichegru et avec Moreau ; M. Fauche persista dans une négative absolue. Il resta encore dix-huit mois prisonnier. Enfin les instances de M. de Lucchessini, ambassadeur de Prusse, et une lettre de S. M. prussienne elle-même, déterminèrent Buonaparte à le mettre en liberté. Des gendarmes le conduisirent jusque sur le territoire prussien. Arrivé à Wesel, il fut informé, par M. le baron de Hardenberg, que le gouvernement français exigeait qu'il ne retournât pas à Neufchâtel. Il partit alors pour Berlin, obtint une audience du roi et de la reine, et recueillit de la bouche de Frédéric-Guillaume ces paroles remarquables : " Je vous ai suivi depuis huit ans ; et je n'ai rien ignoré de vos constans efforts pour le service du roi de France. Vous avez été bien malheureux d'avoir affaire à ce comte de Montgaillard, dont j'ai lu les Mémoires." Fauche s'établit à Berlin, et ne cessa de rendre de nouveaux services à la cause des Bourbons. Il fut chargé, en Décembre 1805, par le

comte d'Avaray, ministre de Louis XVIII, d'imprimer, à dix mille exemplaires, une déclaration adressée aux Français, que ce monarque avait faite le 2 du même mois. A cette époque, les desseins de Buonaparte sur la Prusse n'étaient plus un mystère. M. Fauche eut, à cet égard, des conférences avec le roi et la reine de Prusse, auxquels il suggéra l'idée d'appeler des Etats-Unis le général Moreau, pour opposer ses talens, son expérience et sa popularité à l'ambition de Buonaparte. Le roi lui demanda, à ce sujet, des notes conformes à celles que, les 5, 12 et 18 Juillet, il avait remises à M. de Novozizloff, ambassadeur de Russie à Berlin, et qu'on peut lire dans ses *Mémoires*. Cependant M. Fauche avait réussi à faire répandre en France un grand nombre d'exemplaires de la déclaration de S. M. Louis XVIII. Buonaparte, informé de ces démarches, envoya, à la fin de 1805, trois commissaires à Berlin, pour faire de nouvelles réclamations contre lui. Fauche-Borel courait le risque d'être enlevé même dans cette capitale ; mais instruit à temps par la reine, il partit pour Londres, passant par Boitzembourg, où il eut une conférence avec M. de Fersen, ministre suédois, et par Lunébourg où il obtint plusieurs audiences du roi de Suède, auquel il remit deux exemplaires de la déclaration de Louis XVIII. Arrivé à Londres dans le mois de Janvier 1806, il reçut l'ordre de suivre, sous la surveillance et l'inspection de M. le comte De la Charte, une correspondance déjà commencée avec l'ancien journaliste Perlet. Dans cet in-

tervalle, il adressa à S. M. Louis XVIII un projet tendant à rattacher à la monarchie le maréchal Berthier. Il suivit encore, et toujours par ordre, en la communiquant aux ministres, une correspondance particulière, avec MM. d'Entraignes et de Puisaye. En 1813, quelques partisans du Roi, trompés par des agens secrets de Buonaparte, et surtout par Perlet, avaient été amenés à regarder comme possible le débarquement de Mgr. le duc de Berri sur les côtes de France. Fauche-Borel fut envoyé à Jersey, pour voir si cette entreprise était praticable. Les renseignemens qu'il obtint, le convinquirent du contraire ; et il fit tous ses efforts pour empêcher ce voyage, qui eût infailliblement été funeste au prince, puisque S. A. R. fût tombée dans un piège qui lui était tendu par la police de Buonaparte. Peu de mois après, quand Louis XVIII, quittant le séjour d'Hartwell, se rendit à Londres pour rentrer en France, S. M. remarqua Fauche-Borel parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu, et lui tendit les mains avec bonté, en lui disant : " Je suis bien aise de vous voir, mon cher Louis ; nous nous reverrons." Lorsque le Roi arriva à Calais, son épée s'étant engagée dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière, M. Fauche, n'écouterant que son zèle, se précipita aux pieds de S. M., pour l'a délivrer de cette entrave ; mais quelqu'un de la suite de S. M. parut scandalisé de cette liberté. " Soyez tranquille, dit le Roi ; c'est Fauche qui me rend un nouveau service." En arrivant à Paris, M. Fauche

avait porté au roi de Prusse les dépêches que son ministre lui avait confiées pour ce monarque. Il accompagna ensuite M. de Hardenberg à Londres, pendant le séjour que les souverains alliés firent dans cette ville. A leur départ, il se rendit à Neuchâtel, sa patrie, où il arriva le jour même que le roi de Prusse y faisait son entrée; et quand ce monarque en partit, il le suivit jusqu'à Zurich. En revenant en France, il fut chargé par le gouvernement de Berne et par celui de Lausanne de deux dépêches pour le roi de France, dans lesquelles on faisait connaître à S. M. les trames qui s'ourdissaient sur la frontière du pays de Vaud, et la correspondance que Joseph Buonaparté entretenait avec l'île d'Elbe et l'intérieur de la France. Il revint à Paris au mois d'Octobre 1814, dans l'intention de s'y fixer. Toujours animé du même zèle, il s'efforça plusieurs fois de faire parvenir à S. M. des renseignemens utiles et de la nature des communications qu'il avait transmises de la Suisse. Au mois de Novembre 1814, il vit plusieurs fois M. de Barras, qui lui donna des renseignemens importans sur les desseins et les espérances des agens de Buonaparte. M. Fauche eut, à ce sujet, des entretiens fréquents avec M. le duc d'Havré, dont il fut toujours traité avec bonté. Lors des événemens qui précédèrent le 20 Mars, il se présenta plusieurs fois aux Tuileries, pour démentir les fausses nouvelles à l'aide desquelles on parvenait à inspirer à la cour une dangereuse sécurité. Le 15, il offrit, avec cinquante Suisses, de se réunir aux

volontaires royaux. Le lendemain, le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, lui confia ses dépêches et celles des autres ministres étrangers, pour le congrès de Vienne. Il était, en outre, chargé d'instructions verbales. Arrivé à sa destination le 23 Mars, il vit successivement le prince de Hardenberg, le duc de Wellington et le prince de Talleyrand. Ce dernier l'accueillit avec d'autant plus d'empressement, que, depuis onze jours, il n'avait aucune lettre officielle de Paris. Après ces différentes entrevues, et deux conférences avec l'archiduc Charles, M. Fauche fut chargé par le roi de Prusse, qui se trouvait alors à Vienne, d'une lettre pour le roi de France. Il partit le 13 Avril, et arriva le 22 à Gand ; il se présenta le même jour à M. de Blacas, qui se chargea de remettre au Roi les dépêches qu'il apportait pour S. M. ; il se rendit ensuite auprès de M. de Jaucourt pour lui remettre les dépêches de M. de Talleyrand : mais en rentrant à son hôtel garni, il reçut la visite du directeur de la police de Gand, qui lui intima l'ordre de quitter cette ville dans les vingt-quatre heures. Ce fut en vain que M. Fauche fit, pendant trois jours, les démarches les plus actives auprès de plusieurs personnages importans, et qu'il s'efforça de parvenir jusqu'auprès du Roi. Deux gendarmes lui furent d'abord donnés pour escorte ; et, le 26 Avril, il fut transféré à Bruxelles, et jeté dans un cachot, où il resta pendant huit jours. Il ne dut sa liberté qu'aux vives réclamations de M. le baron de Brockhausen, ministre du roi de

Prusse à Bruxelles, qui lui donna un passeport et des dépêches pour le prince de Hardenberg. Arrivé, le 7 Mai, à Vienne, M. Fauche n'eut pas de peine à se laver entièrement, aux yeux du roi de Prusse et de son ministre, de l'accusation d'avoir servi Buonaparte au détriment de la Prusse, accusation qui avait servi de prétexte à son arrestation. Il établit également sa justification dans un Mémoire adressé au roi de France. Enfin, après le retour de S. M. à Paris ; M. le comte de Goltz fit des diligences auprès du gouvernement français pour avoir, d'après les registres de la police, tous les renseignemens possibles sur la conduite de Fauche-Borel ; et il résulta de ses recherches la justification la plus positive, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture des pièces justificatives qui accompagnent ses *Mémoires*. Mais, dans cet intervalle, le zèle de M. Fauche-Borel avait trouvé de nouvelles occasions de se signaler. Etant revenu à Neufchâtel en Juin 1815, il se mit, à la première nouvelle de la bataille de Waterloo, en devoir de concourir à la réintégration de la monarchie. Les 17 et 18 Juillet, il fit, auprès du commandant du fort de Joux, des démarches qui amenèrent ce dernier, dès le 19, à arborer le drapeau blanc, sans attendre les ordres du maréchal Jourdan. Quelques jours auparavant, il avait, par son crédit, procuré des fonds, pour le service du Roi, à M. Guëtan de la Rochefaucauld, qui commandait un corps de volontaires royaux, à la tête duquel ce général pénétra en Franche-Comté, par la fron-

tière de Suisse. Enfin le 7 Juillet, il avait écrit à M. le maréchal Jourdan, qui commandait à Besançon, pour lui demander un sauf conduit qui lui permît d'arriver jusqu'à lui, afin de le seconder dans ses efforts pour arborer le drapeau blanc. Au mois d'Octobre 1816, il publia, à Paris : *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*, in-8°, fig. avec cette épigraphe, *Pœnam Promunere*. Cet ouvrage fut lu avec beaucoup d'empressement ; et l'on y remarqua surtout une accusation très-grave contre Perlet, avec qui M. Fauche avait eu si longtemps des relations dans les intérêts du Roi. Mais éclairé depuis peu par des pièces irrécusables, il s'était assuré que cet homme avait abusé de sa crédulité de la manière la plus horrible ; qu'il avait attiré perfidement à Paris son neveu Vitel pour le livrer à la police, enfin qu'il avait causé la mort de ce malheureux jeune homme. (*Voy. PERLET.*) Celui-ci répondit à ces Mémoires en accusant lui-même son adversaire d'avoir trahi la cause qu'il défendait. Il ne resta plus alors à M. Fauche d'autre moyen pour se justifier que de traduire en justice le sieur Perlet. L'amnistie accordée à tous les crimes révolutionnaires ne lui permit pas de l'attaquer comme meurtrier de son neveu, et il ne put former d'autre plainte que celle en calomnie. Des Mémoires, très-curieux furent publiés dans cette affaire ; et après des débats fort longs auxquels le public parut prendre beaucoup d'intérêt, il

fut établi par un jugement du tribunal de police correctionnelle, en date du 24 Mai 1816, que Perlet était un escroc et un infâme calomniateur, et que M. Fauche n'avait manqué ni à l'honneur ni à la fidélité qu'il avait promise aux Bourbons. Celui-ci se retira en Angleterre peu de temps après ; et il s'y trouve encore, jouissant d'une pension du gouvernement britannique. Les deux derniers Mémoires qu'il a publiés, sont intitulés : I. *Mémoire pour L. Fauche-Borel contre Perlet, ancien journaliste, seconde édition ; revue, corrigée et augmentée par Lombard de Langres, avocat, avec cette épigraphe : Le jour vient révéler les crimes de la nuit*, vol. in 4° et in-8°, Paris, 1816. II *Réponse de Fauche-Borel à M. Riffé, substitut de M. le procureur du roi, ayant porté la parole dans l'affaire contre Perlet, suivie du jugement rendu contre ce dernier*, 1816, vol. in-8°, orné du portrait de Vitel. On a encore de lui des *Notices* sur les généraux Pichegru et Moreau, Londres, 1807, in 8°.

LONDRES : IMPRIMÉ PAR G. SCHULZE,
13, POLAND STREET.

fut établi par un jugement du tribunal de police
 correctionnelle, en date du 24 Mai 1816, que l'ar-
 rest était un acte et un infauste escomptateur, et
 que M. Fanché n'avait manqué ni à l'honneur ni à
 la fidélité qu'il avait promises aux Bourbons. Ce-
 lui-ci se retira en Angleterre peu de temps après ;
 et il s'y trouve encore, jouissant d'une pension du
 gouvernement britannique. Les deux derniers
 Mémoires qu'il a publiés, sont intitulés : I. Mé-
 moire pour A. Fanché-Botel contre Perlet, ancien
 journaliste, seconde édition ; revue, corrigée et
 augmentée par L. Lombard de Langres, avocat, avec
 cette épigraphe : Le jour vient révéler les crimes de
 la nuit, vol. in-4 et in-8., Paris, 1816. II. Mé-
 moire de Fanché-Botel à M. Rivet, substitut de M.
 le procureur de la Cour, ayant porté la parole dans
 l'affaire contre Perlet, suite du jugement rendu
 contre ce dernier, 1816, vol. in-8., orné du por-
 trait de Vitel. On a encore de lui des Vœux sur
 les généraux Richertru et Moreau, Londres, 1807,
 in-8.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

LA publication de ce *Précis historique* a été contrariée par la préfecture de police qui, avant même que l'impression fut achevée, a fait saisir tout ce que ses agens en ont pu découvrir chez mon imprimeur. Comme cette saisie n'avait réellement aucun des motifs que les lois exigent pour un pareil acte de rigueur ; comme elle est de plus une violation formelle de la charte constitutionnelle, et que le premier magistrat de la police est bien éloigné d'avoir voulu y porter atteinte, il est à présumer qu'il avait été induit en erreur sur le contenu de ce mémoire. Or il n'avait pu l'être, et il ne l'avait été en effet que par quelqu'un d'un certain crédit qui, prévoyant d'y jouer un rôle, avait raison de craindre que je l'y eusse trop mis à découvert.

Maintenant cette personne doit convenir avec la police elle-même, qu'obligé pour mon honneur de confondre les calomnies hasardées contre moi, et de faire connaître les persécutions dont j'ai été la victime, je ne pouvais user de plus de ménagement que je ne l'ai fait.

On accordera peut-être quelque mérite à la modération qu'a montrée un zélé serviteur si indignement calomnié et persécuté par des ambitieux, au moment où le rétablissement solide de la Monarchie, en comblant ses vœux, allait mettre fin à ses travaux et rendre ses services désormais inutiles. Le peu d'exemplaires



échappés à la saisie n'avaient point encore vu le jour, et par respect pour l'autorité de la police, je m'abstenais de communiquer à qui que ce fût mon mémoire, lorsqu'il m'a été envoyé des notes par lesquelles il m'est démontré que déjà plusieurs personnes l'avaient lu. L'envoi qu'elles m'en faisaient avec une sorte d'injonction de les ajouter à mon *Précis historique*, prouvait d'ailleurs qu'elle ne le trouvaient nullement répréhensible.

Comme ces notes tendent à rectifier ma narration sur certains faits secrets que je n'avais pu connaître que par des *ouï-dire*, et comme elles viennent de personnages qui, présens à ces faits mystérieux, y furent même acteurs, j'ai cru devoir ajouter ici ces nouveaux renseignemens en indiquant les pages auxquelles ils se rapportent, et en conservant même leur propre rédaction. Ayant eu à cœur de ne rien dire que de vrai dans une matière d'une aussi haute importance que la série des projets successifs faits en France même pendant vingt ans pour le rétablissement de la Monarchie, je dois être exempt de cette puérilité d'amour-propre qui me ferait craindre d'avouer quelques légères inexactitudes sur des circonstances que je n'avais point été à portée de connaître par moi-même. Toute considération personnelle doit se taire lorsqu'il s'agit de mettre de plus en plus dans toute son évidence une vérité de fait bien consolante et bien honorable pour la nation française. Cette vérité est que toutes les fois que, durant le cours de la révolution, les agens de S. M. se sont franchement et directement adressés pour la restauration de son trône, à des Français, quelque engagés qu'ils fussent dans le tourbillon révolutionnaire, ils les ont trouvés prompts à la secourir. Un seul

a trahi cette cause à laquelle il avait eu l'air de s'intéresser ; cet homme est Buonaparte, mais on sait que Buonaparte n'était point né Français !

Le plan de changer le gouvernement au 18 fructidor (voyez la page 16), fut dévoilé par des hommes marquans, lesquels, au moyen de cartes de passes et de sûreté du comité des inspecteurs des deux conseils, s'étaient initiés dans le mystère du projet. L'on a su depuis lors, que Pichegru disait que si on ne l'eût pas éloigné de Barras, la fatale journée du 18 n'aurait pas eu lieu. C'est ici l'occasion de dire que le prince de Carency n'eût aucune part dans la dénonciation faite des projets du général Pichegru, ainsi qu'il en a été accusé dans une note qui fut fournie à Londres à l'époque de l'impression, en 1807, d'une brochure intitulée : *Notice sur les généraux Pichegru et Moreau*. C'est donc ici une erreur que je dois à la vérité de rectifier.

J'avais écrit (page 18), que le passeport que je reçus sous le nom de *Borelly*, trois jours après le 18 fructidor, pour sortir de Paris, avait été délivré par le directeur Barras, ainsi que Monnier me l'avait annoncé, mais je me suis assuré depuis, que ce passeport venait seulement de son secrétaire, et que le directeur Barras ne me connaissait alors, que par des rapports de police extérieure, et par le zèle persévérant que j'avais montré pour la cause du Roi.

Je me suis aussi convaincu que M. de Barras n'avait aucune connaissance de la négociation entamée par Monnier de laquelle il est fait mention à la page 25. L'expédition d'Egypte, dont j'ai parlé à la page 27, fut résolue, parce que Buonaparte voulait s'éloigner des agitations intérieures qu'il prévoyait sous un gouvernement

dont tous les membres n'étaient pas ses amis, et surtout parce que le Directoire voulait éloigner un général dont l'ambition l'offusquait.

Par les instructions qui furent données à Buonaparte, il était autorisé, si la guerre continentale se rallumait, à revenir en France, en remettant le commandement de l'armée à un général capable de la diriger dans ses vastes entreprises.

Je dois faire remarquer, en ce qui concerne la composition du Directoire, de laquelle j'ai parlé à la page 30, que Barras et Sieyes, en défiance l'un de l'autre, s'observaient mutuellement, et qu'il ne me paraît pas probable, d'après des renseignements ultérieurs, qu'ils se fussent fait des confidences, ni qu'ils marchassent de concert.

Le motif pour lequel on déchaîna les Jacobins, suivant que je l'ai dit, à la page 32, fut d'épouvanter par ce moyen les hommes en place et les bons citoyens, afin qu'ils ne songeassent point à faire des observations quand on mettrait au jour le nouveau plan de constitution et qu'on annoncerait le *grand Electeur* proposé par Sieyes.

Barras n'était point du comité où le général Joubert fut choisi pour diriger le mouvement dont j'ai indiqué le projet à la page 35. Ce comité se composait de Sieyes, Fouché, Réal, etc. Joubert qui accéda à leurs propositions, parut n'avoir en vue que de se faire envoyer commandant en chef à l'armée d'Italie, quoique dans le comité il se fût exprimé dans le sens de ses membres avec beaucoup d'exaltation. Aussitôt après sa nomination, il ne parla plus qu'avec ironie et mépris de celui qu'il appelait son *grand prêtre* et de ses adhérents.

Buonaparte ne fut rappelé d'Egypte par aucun des Directeurs, mais par Joseph et Lucien, commeencore

par le parti qu'ils avaient dans les deux conseils et au-dehors. Ils lui expédièrent plusieurs couriers, tant par terre que par mer; pour le prévenir que la guerre était déclarée, que des revers, le discrédit public et la situation fâcheuse de la France exigeaient son prompt retour.

Buonaparte quitta donc l'Égypte en déserteur de son armée, déjà très-mécontente. Ce départ lui avait été caché; et le commandement avait été remis à Kléber, l'un de nos meilleurs généraux. Il ne put contenir l'indignation de l'armée qui alla jusqu'à faire une déclaration solennelle que Buonaparte était un déserteur et un traître. Comme dans la conversation qui eut lieu entre Kléber et Buonaparte avant le départ, le premier avait entrevu que le projet de celui-ci était d'asservir la France, il expédia de suite M. le chevalier de Barras, cousin du Directeur de ce nom, pour l'en prévenir. Malheureusement le vaisseau qui le portait fut pris à la vue de l'île de Corse, et les avis de Kléber arrivèrent trop tard. Les Anglais firent imprimer plusieurs lettres écrites au Directeur Barras, et ils usèrent d'une grande réserve pour la publicité des autres pièces qui eussent dévoilé tous les projets de Buonaparte et provoqué son arrestation, même par ce Directeur, et malgré ce que sa situation avait alors d'embarrassant.

Barras eut des entretiens avec Buonaparte; mais on assure qu'il ne lui fit point de confidences; il fut pourtant une fois question chez le Directeur, des moyens de sauver l'État. Talleyrand, Fouché, Réal étaient présents, chacun redoutait le retour de l'anarchie. Buonaparte disait : *Si Barras n'était pas membre du gouvernement, je ne verrais aucune garantie et je m'en irais; c'est lui qui doit se mettre seul à la tête des affaires.* Barras répondit : *Je*

m'occupe de garantir la France des entreprises des méchans ; j'irai au corps législatif lui exprimer ce qu'il convient de faire et je donnerai ma démission. Tous alors répliquèrent : Il faut s'en garder , et il est nécessaire que vous restiez et que vous soyez le régulateur , car de toutes parts on veut un changement. Si vous ne l'opérez pas , de concert avec nous , nous ne pourrions peut-être pas le diriger vers un but utile qui rassurat tous les citoyens. Barras ajouta : Ce changement est bien senti partout , il est urgent ; le corps législatif désignera un chef provisoire pris hors de l'armée , en attendant la réunion d'une assemblée constituante et l'organisation définitive de la France ; quant à moi je n'accepterai rien , je veux me retirer des affaires.

Cette opinion fut combattue , on apperçut du dépit , et l'on vit bien qu'il y avait du froid entre Buonaparte et Barras. Sieyes , président du Directoire (voyez les pages 26 et 27), épiait le moment de remplir les engagements qu'il avait pris pour faire adopter sa nouvelle constitution , et il avait même déjà triomphé des obstacles que lui opposait son parti , en annonçant , pour chef de l'Etat , un *Grand Electeur* et un *Sénat absorbant*. Le Grand Electeur était le *Duc de Brunswick* , appuyé par des armées , par sa haute réputation et ses alliances. Le Général Moreau , sans rejeter ce projet , ne voulut pas se charger de le faire exécuter. Alors Sieyes , embarrassé , sentit la nécessité de mettre dans ses intérêts son collègue Barras ; mais , comme il n'avait pas avec lui de liaisons d'intimité , il fut convenu par Sieyes et son comité , que le député Chazal irait conférer à ce sujet avec Barras , et il lui fut recommandé de mettre beaucoup de prudence dans ses discours. Chazal , arrivé chez le Directeur , lui débite d'abord des lieux communs en lui parlant des dan-

gers que présentent d'un côté les royalistes, et de l'autre les jacobins; il passe ensuite à la situation de la République, à celle des membres du Directoire, enfin à l'urgence d'établir un autre ordre de choses. Barras lui répondit avec humeur : *Tous ces maux sont dus à ton grand prêtre; il entrave toutes nos délibérations, il conspire, sa tête, très-sûrement, et peut-être les nôtres, rouleront dans les rues de Paris qu'il agite et qu'il trompe.*

Cette réponse, portée à Sieyes, et la confiance qu'il avait faite de son projet à plusieurs personnes de son parti, le déterminèrent à presser le renversement du Directoire, pour s'établir *Grand Chancelier* sous le *Grand Electeur*. Des entremetteurs furent alors chargés par lui de voir Buonaparte récemment arrivé à Paris. Sa femme Joséphine, à laquelle ils s'adressèrent d'abord, leur fit connaître bientôt qu'ils pouvaient l'aborder en toute confiance. Alors se forma chez lui, rue Chantereine, un comité qu'il présidait lui-même; Sieyes et les autres membres de son parti s'y rendaient exactement. Cependant Buonaparte ne professait pas une grande estime pour Sieyes : il disait partout que la réputation de cet homme n'était due qu'à ses idées métaphysiques auxquelles lui-même ne comprenait rien. Mais il était nécessaire de s'entendre jusqu'à un certain point avec lui; son projet de constitution fut lu dans le comité, et même on l'y approuva.

Il y avait en même temps, dans la rue du Bac, un comité que présidait le Général Bernadotte. On le connaissait d'un caractère difficile et variable; mais on ne pouvait se dispenser de le mettre dans le secret. Il fut donc invité à se rendre le 17 brumaire, à dix heures, chez Buonaparte, où déjà se trouvaient réunis Talleyrand, Sieyes, Roger-Ducos, Moreau, Fouché, Réal, Monge,

une des salles basses des Tuileries, se mit à délibérer sur le projet de Sieyes. Au mot *de grand Electeur*, Buonaparte présent et se trouvant revêtu de la Dictature par les Con^sseils, l'armée et les généraux qui formaient son cortège, s'avança le fouet à la main, et dit impérieusement : « *Effacez, et substituez premier, deuxième et troisième Consuls.* » Au mot, *Sénat absorbant*, il répliqua avec humeur : *écrivez, Sénat conservateur.* Sieyes, outré d'être joué de la sorte, quitta la table et fut se tapir dans un coin de la salle, disant humblement à tout le monde en montrant Buonaparte : *Je ne suis plus rien ; voilà le maître.*

Sieyes et Roger-Ducos trouvèrent un adoucissement à l'échec qu'ils venaient d'éprouver. En rentrant au palais du Directoire, Buonaparte leur abandonna le partage d'une somme d'environ 700 mille fr. en billets de caisse déposés dans un tiroir, et destinés à satisfaire au concordat passé entre les Directeurs, lors de la sortie de chacun d'eux. Ces fonds provenaient des pots-de-vin versés par les fournisseurs de l'État dans la caisse du Directoire ; ils peuvent être revendiqués.

Après le 18 brumaire, Barras écrivit à Buonaparte, qu'il n'accepterait rien d'un gouvernement établi par la violence. Il refusa conséquemment des propositions transmises par M. de Talleyrand, d'aller en ambassade aux États-Unis ou à Dresde, d'aller voyager en Espagne où il devait être reçu avec distinction, d'aller commander l'armée de Saint-Domingue ; enfin, de suivre Buonaparte à l'armée d'Italie.

La résolution d'éloigner Barras était arrêtée ; le maréchal Berthier fut chargé de lui notifier la loi qui obligeait les militaires de se retirer à quarante lieues de Paris. Ce Ministre ne voulut point exécuter cette mesure, et ce fut le Préfet de Versailles qui, en lui signifiant l'ordre d'exil,

chargea la gendarmerie de veiller à sa prompte exécution. Barras habitait le Midi de la France, après avoir été expulsé de plusieurs domiciles. Là, par suite des dénonciations de MM. Thibaudeau et Fermont, il s'entama une sorte de procédure, en vertu de laquelle une infinité de personnes furent arrêtées, sous le prétexte de relations avec les Anglais, dans le dessein de ramener les Bourbons. Pelet de la Lozère, fut envoyé pour en accélérer la poursuite, et il s'en acquitta avec ardeur. Des gens subordonnés se portèrent comme accusateurs; S. M. le Roi Charles IV et le Prince de la Paix furent impliqués à dessein dans cette épouvantable information, où près de cent cinquante personnes arrêtées furent traduites dans les prisons de Nîmes, pour être ensuite traînées à Toulon, où déjà plusieurs pères de familles avaient été sacrifiés. Le Roi d'Espagne qui était à Marseille, fut envoyé à Rome, et Barras exilé dans la même ville; cependant le Ministre de la police, Rovigo ne croyait point à cette conspiration; forcé d'agir, il disait *que c'était pour se faire valoir que les autorités locales l'avaient imaginée.*

Buonaparte n'a pas cessé, pendant quinze ans, de persécuter Barras: la reconnaissance devient un fardeau chez les tyrans. Cet usurpateur tenait cependant tout de cet homme dont il avait reçu hospitalité et protection dans toutes les occasions. Il cherchait à propager l'opinion que Barras était pour les Bourbons; il poussait sa vengeance jusqu'aux personnes qui, pendant sa proscription, étaient restés ses amis. M. Tropèz de Guerin, qui est de ce nombre, fut mandé par lui, le 22 brumaire, au Luxembourg. Il l'interrogea sur ce qui s'était passé pendant sa mission à Vesel, et sur ses liaisons avec

Barras ; ensuite il voulut l'impliquer dans l'affaire du Général Moreau, et il le fit en conséquence arrêter à Fontainebleau de la manière la plus arbitraire. Mais, incorruptible et plein d'honneur, M. Tropèz de Guerin rejeta des propositions insidieuses, et ne dut sa liberté qu'à son caractère de fermeté.

Le retour de Buonaparte en France, au mois de mars 1815, eut pour moteur principal son frère Joseph, qu'on laissait tranquillement en Suisse, dans une position intermédiaire et favorable pour sa correspondance avec l'île d'Elbe et avec la France.

L'auteur des notes qu'on vient de lire n'a pu, dans son indignation contre les conspirateurs, s'abstenir d'ajouter les réflexions suivantes : « Par quel étrange événement, cette détestable race, avide de rapines, fut-elle et est-elle protégée ainsi que ses adhérens ? Ne continuent-ils pas encore leurs machinations ténébreuses dans la Belgique et aux environs de Paris ? Par quelle fatalité les stations autour del'île d'Elbe ne se trouverent-elles pas à leur poste, lorsque le tyran en sortit ? Par l'effet de quelle prédilection ne sont-ils donc pas recherchés ceux qui, occupant de grandes fonctions militaires et civiles dans le Midi, arrêterent l'élan des Marseillais qui eussent jeté Buonaparte dans la Durance, au passage de Sisteron ? Pourquoi, au lieu de faire marcher en masse et couper la route de Buonaparte, se retrancha-t-on sottement en de-çà du bois de l'Esterel ? »

Quelques jours avant l'évènement du 20 mars, malgré les avis qui avaient été donnés à M. le Comte de Blacas, sur ce qui se passait, le Roi jugea convenable d'expédier un courrier au Général Comte de Barras, alors à Marseilles, pour l'engager à revenir promptement à Paris ;

mais les progrès rapides de Buonaparte obligèrent, à Nevers, la personne chargée de la dépêche, de rebrousser chemin.

La série de faits que je viens d'établir, en dévoilant au lecteur surpris le mot d'une foule d'énigmes, pour lui jusqu'alors inexplicables, peuvent lui donner de plus une idée juste de mon dévouement inaltérable et sans bornes pour tout ce qui a pu concourir au rétablissement de la Monarchie française ; des angoisses, des persécutions, des dangers imminens dont ma vie, pendant plus de vingt ans, a été remplie ; de l'abandon de mon commerce, de la perte de mon état, et des embarras de tous genres qui en sont résulté pour ma famille et pour moi ; des inquiétudes, des chagrins, des déchiremens que j'ai dû naturellement éprouver en apprenant la mort d'un neveu chéri, juridiquement assassiné pour avoir partagé mon dévouement ; enfin de mon juste étonnement, disons mieux, de mon désespoir en voyant des calomniateurs intrigans récompenser tant de travaux, de fatigues et de souffrances par la perte de ma réputation et de mon honneur.

Eh ! qu'on n'imagine pas que l'intérêt ait guidé ma conduite, qu'il ait été la règle de mes actions ?

La sensibilité, l'honneur, l'amour du rétablissement de l'ordre, cher au peuple voisin de mapatrie, avaient seuls exalté mes pensées et enivré mon âme de l'espérance du succès.

Pénétré du juste intérêt qu'excitaient en moi les malheurs des Français persécutés et fugitifs, j'avais déjà, pour les secourir, confié à leur loyauté au-delà de cent mille livres ; c'est-à-dire la majeure partie de ma fortune

et de celle de mes enfans , lorsque Monseigneur le prince de Condé , instruit de ma conduite et de mes principes , crut devoir m'accorder sa confiance pour la première négociation avec le général Pichegru (1).

Avant de me charger de cette importante mission , je crus devoir consulter l'estimable M. Fenouillot , dont j'avais l'amitié , et que Monseigneur le Prince de Condé honorait également de sa confiance , qui , par son talent , son énergie et la solidité de ses principes , comme par ses qualités personnelles , méritait l'estime de son pays et de tous ceux qui le connaissaient.

Ce bon ami ne me dissimula ni les difficultés , ni les peines , ni les dangers d'une semblable entreprise ; mais il me mit en même temps sous les yeux tout ce qu'il y aurait d'honorable dans la réussite , tout ce que je devais attendre de la reconnaissance des Français , et je me décidai à abandonner mon pays , mon commerce , mon épouse , mes enfans , dans la vue de coopérer au rétablissement de la Monarchie Française , dont mes pères autrefois avaient été les fidèles sujets (2).

(1) Au milieu des malheurs auxquels je me suis volontairement voué , j'ai trouvé cependant , je dois le dire , les plus douces consolations dans l'énergie , l'activité et les vertus d'une épouse respectable qui , partageant mes principes , a tout employé , tout fait pour parer à mon absence , soigner mes affaires , élever mes enfans , et qui , par une conduite sans exemple , s'est justement concilié l'estime , la considération et le respect.

(2) Il m'est dû encore , à ce moment , plus de quatre-vingt mille livres par les Français que j'ai eu le plaisir d'obliger ; et malgré les besoins pressans dans lesquels je me suis souvent trouvé , croyant à leur bonne volonté , il est impossible d'en citer un seul que j'aie inquiété.

Hélas ! pourquoi n'ai-je pas eu toujours pour coopérateur dans mes travaux , des hommes d'un zèle aussi purs et aussi désintéressés que M. Fenouillot , le 18 fructidor n'aurait point eu lieu ; la monarchie , depuis dix-sept ans , aurait été , sans secousses , replacée sur ses bases ; des millions d'hommes n'auraient point péri , et j'aurais joui du bonheur inexprimable d'avoir pu y contribuer , sans avoir été la victime des ambitieux et de leurs infâmes manœuvres.

Au surplus , si je gémiss sur les calomnies dirigées contre moi , puis-je en être surpris ? N'est-ce pas la tactique connue des ennemis de l'ordre , d'affaiblir autant que possible le parti royaliste , en dénigrant avec acharnement ceux qui le servent avec le plus d'enthousiasme et de zèle ?

N'a-t-on pas vu le monstre de la calomnie attaquer sans ménagement les Augustes Princes , et pousser l'infamie jusqu'à diriger ses poisons contre l'Ange de vertu que la France adore (1) ? Dois-je dès-lors être étonné qu'un particulier comme moi s'en trouve la victime ?

La vérité ne peut manquer d'être enfin entendue d'un bon Roi , et si la calomnie tient encore fermées pour moi les avenues de son trône , je dois espérer qu'elles s'ouvriront à la justice , et qu'il rendra l'honneur à un de ses meilleurs serviteurs , à un de ceux qui , au milieu des malheurs de la Monarchie Française a donné plus de preuves de zèle pour en tarir la source.

Signé FAUCHE-BOREL.

Neuchâtel , le 26 octobre 1815.

(1) Voyez les infâmes proclamations que le général Morand a eu la hardiesse de distribuer.



